



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

Mardi 09 février 2021

SOMMAIRE

Appel nominal	4
Élection d'un Secrétaire.....	5
Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2020.....	5
Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de la délégation d'attribution, pendant la période du 16 novembre 2020 au 10 janvier 2021	6
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	Erreur ! Signet non défini.
1. Vœu présenté par la majorité municipale de Nanterre pour attribuer le titre de Citoyen d'honneur à Ramy Shaath, Nanterrien emprisonné en Égypte depuis 18 mois, et pour demander aux autorités françaises d'agir en faveur de sa libération.....	6
2. Vœu présenté par la majorité municipale de Nanterre sur les conditions d'accueil et l'accompagnement administratif des étrangers non-ressortissants de l'Union européenne, à la préfecture des Hauts-de-Seine	7
QUESTIONS ORALES DES HABITANTS	10
3. Adoption du Règlement intérieur des Conseils de quartier	15
FINANCES	Erreur ! Signet non défini.
4. Rapport 2020 sur la situation de la ville de Nanterre en matière de développement durable	19
5. Rapport d'orientations budgétaires pour 2021	29
6. Actions entreprises suite au rapport de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur la restauration collective n° 2019-0134 R	45
7. Convention de gestion de dette de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour la réalisation d'emprunts relatifs au financement 2020 des dépenses d'investissement sectorisées sur Nanterre	47
AMÉNAGEMENT-URBANISME-HABITAT	Erreur ! Signet non défini.
8. Cession d'un terrain communal situé 13/21 rue Philippe Triaire	47
9. Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité – Avenant n° 2 à la convention avec la Préfecture des Hauts-de-Seine	49
10. Opérations de renouvellement urbain de la Ville – Approbation de la charte inter-réservataires et inter-bailleurs de relogement.....	49
PERSONNEL – AFFAIRES JURIDIQUES	Erreur ! Signet non défini.
11. Modification du tableau des postes.....	53
12. Compte épargne temps – Modification des modalités de mise en œuvre – Fonctionnement dérogatoire temporaire pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire	53
13. Convention de partenariat avec le Comité d'action sociale et culturelle du personnel (Casc) pour l'année 2021	54
14. Protection accordée au Maire et à la 11 ^e Adjointe au Maire déléguée à l'habitat et au logement	55
ACTION SOCIALE	Erreur ! Signet non défini.
15. Déploiement expérimental du dispositif « Pass numérique » – Approbation de la convention avec la Métropole du Grand Paris	56

VIE CITOYENNE	Erreur ! Signet non défini.
16. Abattement de la base d'imposition sur la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville à Nanterre	58
CULTURE	Erreur ! Signet non défini.
17. Mise en œuvre du projet « Transformer la Ville avec les habitants via des projets culturels et artistiques » sur la cité Anatole-France – Convention de partenariat entre la ville de Nanterre et l'Apes.....	58
18. Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'ensemble orchestral d'aujourd'hui TM+ (2019-2022) – Avenant n° 3.....	58
19. Convention pluriannuelle de jumelage de la Maison de la musique de Nanterre, scène conventionnée d'intérêt national avec le lycée Joliot-Curie de Nanterre (2019-2021) – Avenant n° 2.....	59
20. Crise sanitaire : Protocole d'indemnisation suite à l'annulation du spectacle <i>Los Protagonistas</i> au théâtre Nanterre Amandiers.....	59
ENVIRONNEMENT	Erreur ! Signet non défini.
21. Mise en place de la zone à faibles émissions métropolitaine – Convention entre la Métropole du Grand Paris et le Maire de Nanterre relative à l'accompagnement de la consultation.....	60
22. Demande présentée par l'établissement public Paris La Défense, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau pour l'aménagement de la Zac des Groues à Nanterre – Avis du conseil municipal	62
INFRASTRUCTURE	Erreur ! Signet non défini.
23. Délégation de service public de gestion des marchés forains d'approvisionnement – Approbation du choix du délégataire – Approbation du contrat de concession – Autorisation donnée au Maire de signer le contrat et d'accomplir l'ensemble des actes d'exécution s'y référant.....	63
24. Mesures d'exonération concernant les occupations du domaine public à caractère commercial suite à l'épidémie de Covid-19.....	64
MARCHÉS ET TRAVAUX	Erreur ! Signet non défini.
25. Travaux de construction du groupe scolaire dans le quartier des Groues – secteur Hanriot – Approbation des marchés de travaux	64
26. Fourniture de denrées alimentaires : Fruits et légumes frais – Approbation du marché – Autorisation pour le Maire à signer le marché.....	65
QUESTIONS ORALES	Erreur ! Signet non défini.
Question orale de M. Alexandre GUILLEMAUD	66
Question orale de Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD	66
Question orale de M. Éric DROUCHE	68

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. Patrick Jarry.

Appel nominal

M. le Maire. Je vous propose de commencer la séance. Je vais procéder à l'appel nominal :

- Patrick Jarry,
- Zahra Boudjemaï,
- Samir Abdelouahed,
- Servane Courtaux,
- Rachid Tayeb,
- Patricia Penture,
- Jean-Pierre Bellier,
- Thérèse Ngimbous Batjôm,
- Ousman Diaby,
- Gilles Gauché-Cazalis (*jusqu'à l'affaire 9 incluse*),
- Samia Kasmi,
- Abdelkader Selmet,
- Caroline Cor,
- Alexis Martin,
- Nadine Ali,
- Raphaël Adam,
- Nesrine Rezzag Bara,
- Éric Solas,
- Rachel Kashema,
- Julien Sage,
- Lise Cortes,
- Jean-Luc Jathières,
- Clémence Lacot,
- Hassan Hmani,
- Valérie Meteyer,
- Joseph Nonga,
- José Pinto Martins,
- Didier Debord,
- Alexandrine Mounier,
- Hakim Allal,
- Nadège Magnon,
- Thierry Denois,
- Imed Azzouz,

- Assia Kachour,
- Kenzy Gauthiérot
- Erwan Hingant,
- Lucie Champenois,
- Madeleine Maufrais,
- Samia Boussissi-Poullard,
- Christophe Ribault,
- Éric Drouche,
- Camille Bedin,
- Alexandre Guillemaud,
- Bilel Boughezala,
- Barbara Feaugas,
- Adam Oubuih,
- Hélène Decis Lartigau.

Sont excusées les personnes suivantes :

- Laureen Genthon a donné pouvoir à Mme Lucie Champenois,
- Perrine Coulter a donné pouvoir à Mme Lise Cortes,
- Samia Saïdj a donné pouvoir à M. Rachid Tayeb,
- Stéphanie Lamora a donné pouvoir à M. Didier Debord,
- Nils Desmoulins a donné pouvoir à M. Alexis Martin.

Sont absentes les personnes suivantes :

- Mérième Faked,
- Gilles Gauché-Cazalis (*départ après l'affaire 9*).

Élection d'un Secrétaire

M. le Maire. Je vous propose de désigner Caroline Cor comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2020

M. le Maire. Le premier point est l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 décembre. Nous sommes d'accord.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de la délégation d'attribution, pendant la période du 16 novembre 2020 au 10 janvier 2021

M. le Maire. Le point suivant est le compte rendu des décisions prises par le Maire en application de la délégation d'attributions pendant la période du 16 novembre au 10 janvier 2021. Pas de remarques ?

1. Vœu présenté par la majorité municipale de Nanterre pour attribuer le titre de Citoyen d'honneur à Ramy Shaath, Nanterrien emprisonné en Égypte depuis 18 mois, et pour demander aux autorités françaises d'agir en faveur de sa libération

M. le Maire. La première question porte sur le vœu présenté par la majorité municipale de Nanterre pour attribuer le titre de citoyen d'honneur à Ramy Shaath, Nanterrien prisonnier en Égypte depuis 18 mois, pour demander aux autorités françaises d'agir en faveur de sa libération. La parole est à Nadège Magnon.

Mme Nadège MAGNON. Domicilié à Nanterre, où il s'est marié en août 2018 et où habite actuellement son épouse, qui a grandi dans notre ville, Ramy Shaath est détenu depuis 19 mois dans une prison égyptienne en raison de sa participation active à l'opposition démocratique dans ce pays. Son épouse, Céline Lebrun-Shaath, a été reçue en décembre 2020 par le Maire de Nanterre et a sollicité à cette occasion le soutien de la Ville à son action pour obtenir la libération de notre concitoyen.

La situation juridique de Ramy Shaath est révélatrice de l'arbitraire le plus total dont il est l'objet. Arrêté sans mandat, maintenu en prison, sans perspective d'un procès, sa détention provisoire renouvelée tous les 45 jours et la quasi-impossibilité de communiquer avec ses proches ont suscité une large réprobation. Une mobilisation internationale s'est développée depuis l'incarcération de Ramy Shaath en juillet 2019, et la Ville de Nanterre entend y participer pleinement. La Fédération internationale des droits de l'Homme, le mouvement Amnesty International, l'association Action des Chrétiens pour l'abolition de la torture (Acat), 56 membres du Congrès américain, dont Bernie Sanders et Elizabeth Warren, ainsi que 222 parlementaires européens ont pris position en faveur de la libération de Ramy Shaath. Dans le même esprit, 69 députés français, de toutes sensibilités politiques, se sont adressés récemment au Président égyptien pour exprimer leur vive préoccupation sur le maintien en détention de Ramy Shaath et les conditions de cette détention, dans une cellule de 25 m² occupée par 14 prisonniers dans le contexte de propagation du coronavirus.

De leur côté, les autorités françaises, par le biais du ministre des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, et de l'Élysée, ont affirmé à de nombreuses reprises être engagées pour faciliter la libération de Ramy Shaath. Lors de la visite d'État du Président égyptien al-Sissi en France, début décembre 2020, Emmanuel Macron a déclaré en conférence de presse, en présence de son homologue, avoir soulevé le cas de Ramy Shaath lors de leur entretien.

D'origine égyptienne et palestinienne, âgé de 49 ans, ancien conseiller du Président Arafat, Ramy Shaath a pris une part active au Printemps arabe en Égypte en 2011. Depuis cette date, les autorités égyptiennes tentent de le mettre au pas en refusant de lui renouveler son passeport en 2012, puis en fabriquant à son encontre des accusations qui s'avèrent sans le moindre fondement, comme l'a démontré une commission de l'Organisation des Nations unies. Considéré comme l'une des grandes figures laïques de la révolution de la place Tahrir au Caire, Ramy Shaath s'est toujours engagé pour la démocratie et les droits humains en Égypte, et pour la reconnaissance des droits du peuple palestinien. Son maintien en

détention n'est pas acceptable. Son combat est juste, il est en adéquation avec les valeurs d'émancipation humaine portées par la ville de Nanterre.

Pour toutes ces raisons, et afin de contribuer au mouvement de mobilisation internationale en cours, le Conseil municipal de Nanterre, réuni en séance le mardi 9 février, attribue le titre de citoyen d'honneur à M. Ramy Shaath, demande aux autorités égyptiennes de libérer sans délai notre concitoyen et émet le vœu que les autorités françaises se mobilisent activement pour la libération de M. Ramy Shaath.

Je fais juste une petite mise à jour depuis le vœu : son épouse, Céline Lebrun-Shaath, a enfin obtenu l'autorisation de se rendre en Égypte – elle y est depuis hier. Elle a le droit d'y être pendant une semaine et, dans ce cadre, de rendre visite à son époux en prison. C'est une toute petite avancée dans un sens humanitaire. Cela ne suffit pas à sa libération, mais, en tout cas, elle voulait aussi que cela se sache, parce que, sinon, elle aurait aimé être ce soir parmi nous pour entendre la délibération.

M. le Maire. Je pense que tout le monde est d'accord pour voter ce vœu. Je vous propose donc de le faire. Tout le monde a-t-il pu voter ? Il en reste encore un qui n'a pas voté.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prend pas part au vote : Mme Decis.

M. le Maire. Je vous remercie puisque c'est un vote à l'unanimité. Je pense que Céline Lebrun et Ramy Shaath seront contents d'apprendre demain matin que le Conseil municipal de Nanterre a fait de Ramy un citoyen d'honneur de la Ville de Nanterre.

2. Vœu présenté par la majorité municipale de Nanterre sur les conditions d'accueil et l'accompagnement administratif des étrangers non-ressortissants de l'Union européenne, à la préfecture des Hauts-de-Seine

M. le Maire. Le vœu n° 2 est présenté par la majorité municipale de Nanterre sur les conditions d'accueil et l'accompagnement administratif des étrangers non ressortissants de l'Union européenne à la préfecture des Hauts-de-Seine. C'est Nadège Magnon qui le porte.

Mme Nadège MAGNON. En 2018, la préfecture des Hauts-de-Seine a mis en place une procédure dématérialisée de prise de rendez-vous à destination des étrangers sollicitant un premier titre de séjour ou le renouvellement de celui-ci, une admission exceptionnelle au séjour ou engagés dans une démarche de naturalisation.

Dans un premier temps, cette disposition s'était avérée positive et avait permis d'éviter aux personnes concernées d'attendre pendant des heures le long des grilles de la préfecture, mais, depuis plusieurs mois, de très nombreux Nanterriens et habitants des Hauts-de-Seine concernés par ces démarches administratives nous signalent une quasi-impossibilité de prendre rendez-vous via cette plateforme. Cet engorgement a pour principale conséquence de retarder, parfois de plusieurs mois, le dépôt et le traitement d'un dossier et de mettre les personnes concernées en situation d'irrégularité administrative. Cette situation a également pour effet de rendre impossible l'ouverture de droits économiques et sociaux de base, tels que l'accès à la CMU, au RSA et au marché de l'emploi. Les jeunes en formation voient leur cursus s'interrompre brutalement, et les jeunes majeurs, victimes du dispositif lacunaire d'aide à la régularisation du statut de mineurs non accompagnés, se retrouvent dans une situation de précarité indigne.

À la fin de l'année 2020, la préfecture a mis à disposition des étrangers sollicitant un premier titre de séjour ou le renouvellement de celui-ci un téléservice permettant d'effectuer les démarches en ligne 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Sous réserve du respect du délai de

réponse d'un à deux mois indiqué par la Préfecture, ce service peut apparaître comme une solution pour les personnes concernées. Le problème reste toutefois entier pour les étrangers candidats à la naturalisation ou sollicitant une admission exceptionnelle au séjour, qui ne peuvent toujours pas obtenir un rendez-vous en préfecture pour déposer leur demande. Pour cela, il n'existe plus de plages horaires libres pour une demande de rendez-vous, comme l'indique trop souvent encore le site internet de la préfecture avant de les inviter à recommencer ultérieurement.

Cette impossibilité équivaut à une fin de non-recevoir, un refus invisible, silencieux, sans avoir à examiner les demandes, sans même que les demandes puissent être déposées. Une telle situation n'est pas acceptable et constitue un manquement flagrant au principe de l'égalité d'accès au droit. Malgré les multiples signalements de ces dysfonctionnements par des associations, par le Défenseur des droits et par de nombreux élus, dont le Maire de Nanterre, il est toujours aussi difficile aux personnes concernées d'obtenir un rendez-vous. Face à cette situation, certains administrés ont engagé des actions en justice contre l'État, ce qui va engorger encore un peu plus l'appareil judiciaire, pour obtenir le simple fonctionnement d'un service public.

Pour toutes ces raisons, réuni en séance le mardi 9 février 2021, le Conseil municipal de Nanterre demande à M. le Ministre de l'Intérieur et à M. le Préfet des Hauts-de-Seine de mettre fin à cette situation et de prendre toutes les dispositions pour assurer aux ressortissants étrangers candidats à la naturalisation ou au séjour un accueil et un accompagnement administratif dignes de ce nom, permettant aux personnes concernées d'obtenir un rendez-vous afin de déposer leur dossier auprès de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

M. Didier DEBORD. Monsieur le Maire, chers collègues, la situation décrite dans ce vœu est très préoccupante. La Préfecture des Hauts-de-Seine n'est pas, loin s'en faut, un cas unique. Des problématiques similaires sont dénoncées sur tout le territoire. Chacun d'entre nous a gardé en mémoire les longues files interminables devant la préfecture, composées d'hommes et de femmes de tout âge prenant leur mal en patience durant des heures dans le froid, sous la pluie ou sous la chaleur accablante. C'est donc avec soulagement que nous avons accueilli les mesures de dématérialisation mises en œuvre en 2018. Elles devaient mettre fin à cette situation totalement ubuesque. Pourtant, trois ans plus tard, rien n'a changé. De physique, les files d'attente sont devenues virtuelles – moins visibles, certes, mais il est toujours aussi problématique d'obtenir un rendez-vous. Cette situation de saturation a empiré ces derniers mois suite aux fermetures des services préfectoraux dans les périodes de confinement. Pourtant, l'État ne semble pas prendre la mesure de la situation. Sommé par le Défenseur des droits et par la justice de mettre fin à ce parcours du combattant, il cherche à minimiser la situation. Sans état d'âme, l'État assume de laisser des milliers de personnes dans des situations de rupture de droits, de précarité et de grande détresse. Il est inacceptable de laisser cette situation s'installer en toute impunité. Merci.

M. le Maire. Merci. Madame Boussissi-Poullard.

Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD. Monsieur le Maire, chers collègues, cette demande est plus que légitime et nous y sommes tout à fait favorables. Cependant, il serait opportun d'élargir sur l'ensemble des services de la préfecture. Les citoyens français et étrangers sont tous confrontés au même problème depuis la mise en place de France Connect.

M. le Maire. Merci. Caroline Cor.

Mme Caroline COR. Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Cette crise de l'accueil ne pourra trouver une amorce de solution que par une mobilisation concertée de collectifs, engageant des recours contentieux contre l'État, et d'élus locaux, veillant à ce que les inévitables condamnations pour manquement ne restent pas lettre morte, sous réserve que ces décisions soient rendues dans un délai raisonnable.

Ce texte nous rappelle que la dématérialisation n'est pas une fin en soi, et qu'en l'absence de volonté politique, elle peut aisément être détournée et participer à déshumaniser encore davantage le traitement des personnes les plus vulnérables, laissées seules, invisibles, face

à un écran – quand elles en disposent. Ces murs virtuels, érigés de la façon la plus pernicieuse qui soit, peuvent créer des traumatismes durables, se greffant sur des parcours difficiles, participant ainsi à cloisonner une société déjà fragmentée, laissant les moins résistants ou chanceux d'entre eux dans une spirale dont, on le sait, personne ne sort vainqueur.

Ces obstructions dans les parcours du combattant de ces demandeurs viennent souvent interrompre des parcours méritoires, provoquant des ruptures violentes dans l'accès aux droits et dans un contrat social privant notre société d'une énergie bénéfique, voire rédemptrice, que ces personnes sont désireuses de véhiculer et de partager. Ces situations indignes ne se limitent malheureusement pas aux personnes visées par ce vœu, mais concernent également les demandeurs d'asile, dont les délais de traitement des dossiers ne cessent de s'allonger chaque jour, avec actuellement une durée moyenne de 325 jours, pouvant aller jusqu'à 13 mois.

Quels risques ces personnes font-elles courir pour être traitées ainsi ? Les discours sur la question dressent un tableau quelquefois apocalyptique. Une richesse déjà durement construite ne peut pas être partagée avec d'encore plus pauvres. Mais ce discours patiemment martelé, savamment instillé dans les esprits et étourdiment relayé par d'autres, pourtant de bonne volonté, peut être et doit être déconstruit, et nous sommes aidés pour cela par des études internationales sur les parcours migratoires. Il est possible d'inverser l'enchaînement mortifère du refus d'accueillir, en partant du postulat que chaque personne, quel que soit l'endroit où elle est née, est une nouvelle force de proposition, une richesse qu'elle apporte par son travail, son projet personnel de construire une vie. Comment ne pas voir tout le gâchis humain créé à refuser cette richesse ? Comment ne pas voir qu'en accueillant l'autre, nous installons un cercle vertueux d'enrichissement mutuel ? Et comment ne pas voir qu'une société qui n'accueille pas l'autre n'est pas une société qui se protège, c'est une société qui meurt. Merci.

M. le Maire. Monsieur Oubuih.

M. Adam OUBUIH. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Comment ne pas souscrire à l'indignation face à la lenteur des procédures, mais aussi, et cela a été dit, aux files d'attente souvent interminables, et encore aujourd'hui, pour accéder à la préfecture qu'affrontent les ressortissants français, mais aussi les ressortissants de pays non-membres de l'Union européenne, afin de pouvoir tout simplement effectuer les démarches de séjour à Nanterre.

C'est un sujet qui nous a aussi été remonté à de nombreuses reprises. Toutefois, il convient d'être précis et concret. Tout d'abord, je ne souscris pas à au procès d'intention qui est fait aux autorités de l'État d'opposer un refus par défaut, un refus invisible, comme cela a été dit. Les difficultés de prise de rendez-vous sont liées, et vous le savez, au besoin de strict respect des conditions sanitaires, et l'ensemble des administrations tient compte de cette situation exceptionnelle. Les agents publics de l'État effectuent, c'est vrai, un travail difficile et assurant, dans les conditions que vous connaissez, la continuité du service public. Cette situation est prise en compte dans le traitement des demandes et des dossiers administratifs. Alors, me direz-vous, c'est peut-être qu'ils sont en nombre insuffisant. C'est probable. Je rappelle que les plus grandes baisses d'effectifs dans les administrations préfectorales sont intervenues sous les mandats Sarkozy et Hollande, et que depuis 2017, ces effectifs sont repartis à la hausse. Mais cette réponse n'est pas satisfaisante et nous le savons. Elle nous amène à nous interroger, dans cette enceinte du Conseil municipal, sur ce que nous pouvons faire.

Nous partageons, je crois, l'ambition de faire de Nanterre une ville accueillante, fière de sa diversité. Pourquoi, dès lors, ne pas réfléchir en lien avec les services de l'État, mais aussi, pourquoi pas, avec d'autres communes du département, sur comment notre ville pourrait contribuer et participer à un meilleur accueil ? Nous pourrions, en lien avec les associations déjà actives, contribuer à préparer les dossiers administratifs pour assurer la sécurité juridique aux Nanterriens concernés. Pourquoi ne pas aussi fournir de meilleures conditions

d'accueil aux Nanterriens effectuant leurs démarches administratives à la préfecture ? La mairie remplit déjà des fonctions d'état civil, déjà transférées par l'État : pourquoi ne pas y contribuer davantage ? Bref, pourquoi ne pas travailler main dans la main avec les services de l'État, plutôt que de les stigmatiser, pour un meilleur accueil à Nanterre. Il serait dommage d'instrumentaliser à des fins politiques cette situation – j'allais dire infamante – à laquelle nous souhaitons tous trouver une solution.

Notre groupe est évidemment prêt à contribuer à cette réflexion avec vous et avec l'ensemble des parties prenantes. Je vous remercie.

M. le Maire. Monsieur Drouche.

M. Éric DROUCHE. Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je salue votre vœu, ainsi que celui de la municipalité, de vouloir œuvrer pour la justice sociale. Nanterre a toujours accueilli des populations depuis toujours. Il faut donc prendre les choses sous plusieurs angles. Le problème technique de la préfecture qui manque d'effectifs, qui manque de moyens, et aussi des personnels, qui sont un peu livrés à eux-mêmes et n'ont pas la possibilité de prendre une décision. Je vous parle de l'intérieur de ce qu'il se passe à la préfecture et je vous livre mon sentiment. Je ne dis pas que c'est une vérité. Il existe beaucoup d'obstacles, et beaucoup de choses sont à travailler.

Maintenant, vous avez parfaitement raison, et la Ville de Nanterre a parfaitement raison de s'insurger et de vouloir un accueil de qualité. Cet accueil de qualité, comme l'a dit ma collègue Samia Boussissi, doit aussi veiller, parce que la préfecture est un service public, à accueillir ces nationaux, parce qu'il existe de gros soucis avec France Connect. Des consignes ont quand même été données par la Police nationale pour ne pas verbaliser les personnes qui ont dépassé le mois de carte grise, pour le changement de carte grise à l'achat d'un véhicule, parce que les cartes grises n'arrivent pas à destination des domiciles au bout d'un mois. Les difficultés sont donc importantes, avec de gros problèmes administratifs, des problèmes techniques, des problèmes de logistique, des problèmes de commandement, des problèmes de management et des problèmes de gestion interne qui sont propres à la préfecture. La Ville de Nanterre a parfaitement raison de les cibler. Maintenant, je pense que nous n'y arriverons que si nous sommes mobilisés ensemble et que nous montrons que nous allons tous dans le même sens. Je vous remercie.

Mme Nadège MAGNON. Je voulais juste apporter une précision. Je ne vais pas m'étendre sur le fait que nous stigmatiserions l'État et que nous devrions pallier les manques de l'État, qui n'est pas capable d'accueillir et de donner des services dignes aux personnes qu'il est censé accueillir. Je voulais juste préciser que, depuis déjà quelques semaines, des condamnations ont été prononcées par les tribunaux administratifs – notamment la préfecture des Hauts-de-Seine vient d'être condamnée – et de nouvelles actions sont organisées auprès de différents tribunaux administratifs, notamment de région parisienne, pour que la condamnation continue, parce que l'État ne respecte pas ses obligations. Il n'est pas capable d'assurer ses propres services actuellement. C'est grave.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Abstentions : groupe « Nous sommes Nanterre ».

M. le Maire. C'est presque l'unanimité.

La séance est suspendue pour les questions orales des habitants.

QUESTIONS ORALES DES HABITANTS

M. le Maire. Nous allons maintenant procéder à une suspension de séance, sans quitter nos places, pour inaugurer une nouvelle séquence dans le déroulement du Conseil municipal :

il s'agit des questions orales posées par des habitants. C'est une innovation que nous avons inscrite dans notre règlement intérieur et qui a été approuvée par toutes les composantes de cette assemblée. Cet engagement figurait dans notre programme, nous le tenons. Pour recueillir les questions orales des habitants, nous avons créé une adresse mail spéciale, accessible sur le web de la Ville au début de cette année. C'est donc la première séance.

Nous avons reçu 15 questions et, conformément au règlement intérieur, nous en avons retenu cinq lors de la conférence des présidents de groupe du 1^{er} février. Je me réjouis que ce choix ait été fait à l'unanimité. Je rappelle que les questions sont choisies à partir de plusieurs critères : des sujets d'intérêt local, qui concernent un quartier ou l'ensemble de la ville et qui ne portent pas sur des situations individuelles.

Comme vous le comprendrez aisément, dans le contexte actuel de crise sanitaire et de couvre-feu, il n'était pas possible de demander aux habitants de venir poser leurs questions ici, devant le Conseil municipal. Elles ont donc donné lieu à des enregistrements vidéo ou sonores. Je veux d'abord remercier les Nanterriennes et Nanterriens qui inaugurent cette nouvelle forme de participation citoyenne, et vous préciser que les 15 questions, y compris celles qui n'ont pas été retenues, seront en ligne sur le site de la Ville, avec des réponses.

La première question nous est posée par Jean-Claude Molo. Elle concerne la vaccination et c'est Didier Debord, conseiller municipal délégué à la santé, qui lui répondra. Je laisse la place à la vidéo.

M. Jean-Claude MOLO. Bonjour. J'ai un petit souci, actuellement, avec la vaccination. Il nous est dit, soit à la télévision, soit ailleurs, qu'il faut absolument se faire vacciner. J'ai donc 87 ans, je suis handicapé et je suis à haut risque. Cela fait maintenant environ plus de 15 jours que j'essaye d'appeler les centres en question, c'est-à-dire le 0800 009 110, Doctolib, santé.fr, et, à chaque fois, je tombe sur un disque qui me dit que c'est complet.

Je suis fort étonné que la municipalité n'ait pas créé un ou deux centres complémentaires, car l'hôpital est vraiment, si j'ai bien compris, saturé. Il serait judicieux que la municipalité puisse nous informer une date ou des dates où nous puissions nous faire vacciner. D'ailleurs, je suis fort étonné parce que, pas plus tard qu'hier, j'ai reçu une lettre de l'Assurance maladie qui me dit qu'il faut que je me fasse vacciner, en me donnant le numéro que je vous ai cité. Comme par hasard, j'ai appelé hier à titre préventif. J'ai eu pour la première fois une personne qui m'a dit que c'était complet et qu'il fallait rappeler dans deux ou trois semaines.

Là, j'avoue que je n'y comprends plus rien. Pour moi, c'est quand même important. Je ne vais pas quitter, pour raison de santé et de convalescence, Nanterre, où je vis déjà depuis 50 ans. C'est vrai que je me pose des questions.

M. Didier DEBORD. Bonsoir, Monsieur Molo, par écran interposé. Chaque jour, nous recevons des dizaines d'appels de personnes âgées de 75 ans et plus qui, comme vous, ne parviennent pas à obtenir de rendez-vous pour se faire vacciner. Actuellement, le délai d'attente pour obtenir un rendez-vous pour une première injection au centre de vaccination de l'hôpital de Nanterre est d'environ un mois. La situation est identique dans les 13 centres de vaccination des Hauts-de-Seine. Cette situation a une seule cause : le nombre insuffisant de vaccins.

Depuis son ouverture, le centre de Nanterre dispose de 420 doses par semaine, ce qui est très nettement inférieur à la demande. Il faut également savoir que le système de réservation en ligne fait que tout le monde peut prendre rendez-vous dans n'importe quel centre. Depuis le 11 janvier, le taux de Nanterriens qui se sont fait vacciner à Nanterre est de 50 %. Pour ce qui est des autres 50 %, les trois premières villes d'origine des vaccinés sont Colombes, Paris et Neuilly-sur-Seine. En dehors de Colombes, qui a une proximité immédiate avec l'hôpital de Nanterre, le fait que les deux villes d'où viennent le plus grand nombre de patients soient Paris et Neuilly confirme que ce sont les populations les plus à l'aise avec les outils numériques qui se font vacciner en plus grand nombre.

Par ailleurs, nous avons appris vendredi soir que le centre de vaccination de Nanterre n'aurait aucun vaccin cette semaine ni la semaine prochaine pour les personnes âgées de 75 ans et

plus qui sont dans l'attente de la première injection. Au même moment, nous avons appris que tout le monde n'était pas logé à la même enseigne, puisque le centre de Neuilly disposerait cette semaine de 540 vaccins. Cette information a suscité une très forte protestation du Maire, qui a été reprise par plusieurs médias. Cette colère est fondée, quand l'Agence régionale de santé nous donne comme seule explication qu'à la suite d'un bug informatique de Doctolib, le centre de Neuilly aurait donné beaucoup plus de rendez-vous que le nombre auquel il est autorisé et qu'en conséquence, il a fallu retirer des vaccins à d'autres centres pour satisfaire Neuilly. Autrement dit, ce sont ceux qui ne respectent pas les règles qui se voient récompensés. Cela illustre bien une gestion assez chaotique de la vaccination, qui accentue la défiance de la population à l'égard des gouvernants.

Après avoir raté les épisodes des masques et des tests, le gouvernement est une nouvelle fois en échec sur ce qui apparaît pourtant comme la seule solution pour vaincre l'épidémie. Alors, certes, ce problème n'est pas uniquement français et cette pénurie touche la plupart des pays de l'Union européenne, mais ce constat n'est pas une excuse. Il doit aussi nous faire réfléchir sur le fait que la production de médicaments et de vaccins est entièrement entre les mains de groupes privés, et que les puissances publiques ont perdu toute autonomie dans un domaine pourtant stratégique.

Pour terminer et afin de faciliter les déplacements des personnes qui veulent se faire vacciner, je vous informe que nous allons organiser un dispositif de transport jusqu'à l'hôpital pour celles et ceux qui en feront la demande. Enfin, nous tenons à réaffirmer ici que, dès que nous aurons des livraisons supplémentaires de vaccins, la Ville de Nanterre est prête à ouvrir un centre à l'espace Chevreul, avec une capacité d'accueil de 800 à 1 000 personnes par semaine, et le plus tôt sera le mieux. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. Je ne le ferai pas pour toutes les questions, mais sur celle-là, je vais apporter quelques compléments, puisque, voilà moins d'une heure, j'ai eu M. le Préfet au téléphone, suite évidemment à l'agitation médiatique. D'abord, j'apporte une précision et un démenti à ce qu'a dit la directrice départementale de l'ARS, à savoir qu'il « n'y a pas eu de vaccins donnés à Nanterre puisque Nanterre n'avait pas de rendez-vous pour cette semaine ». Je lui ai donc dit publiquement, et je le dis devant vous, que l'ARS a demandé au centre de vaccination de Nanterre, situé à l'hôpital, de déprogrammer des rendez-vous. Le centre de vaccination a de ce fait déprogrammé 200 rendez-vous qui avaient été pris via Doctolib par des Nanterriens et des Nanterriennes ou par des gens venus d'ailleurs. M. le Préfet, dans les mots qui conviennent, admet que la situation n'est pas normale et qu'elle crée forcément du trouble dans les populations. Il m'a donc indiqué que, pour les prochaines semaines, des mesures seraient prises pour rétablir l'équité entre les différents centres de vaccination. Deuxièmement, il m'a informé qu'il ferait réaliser le tableau que je lui avais demandé de publier pour connaître, sur le premier mois de vaccination, le lieu d'habitation des personnes des Hauts-de-Seine. Je lui ai suggéré d'aller un peu plus loin et même de faire une comparaison entre les habitants de plus de 75 ans des quartiers en politique de la ville et les autres quartiers. Il ne s'est pas engagé parce que je ne suis pas sûr qu'il ait complètement les informations, mais je voulais compléter ce qu'a présenté Didier Debord.

La seconde question est posée par M. Rani Bouregba. Elle concerne des questions de sécurité dans le quartier Université et c'est Nesrine Rezzag Bara, adjointe au maire à la sécurité, qui y répondra. C'est un enregistrement sonore.

M. Rani BOUREGBA. Bonjour, je suis depuis un an nouvel habitant de Nanterre, dans le quartier Université, à la résidence Initial. Ce nouveau quartier fait l'objet de dégradations de manière continue. Hier encore, mon véhicule a été vandalisé dans le parking souterrain de notre résidence. Neuf autres véhicules ont subi le même sort, et les mêmes faits se sont produits voilà trois semaines. Depuis notre installation, c'est la quatrième ou cinquième fois que cela se produit. D'autres problèmes ont été remontés, notamment sur le site de la mairie : vols, voitures brûlées ou dégradées, tapages nocturnes, incivilités. Mon fils a été attaqué par plusieurs jeunes de quartiers environnants de la Cité Marcelin-Berthelot notamment, quelques mois plus tôt. Voilà quelques jours, j'ai vu et signalé à la police trois jeunes ados qui, en plein jour, tentaient de forcer la porte d'entrée d'un des commerces du

rez-de-chaussée de la résidence.

Un sentiment de ras-le-bol général s'est installé parmi les copropriétaires de la résidence. Une famille a déjà déménagé et d'autres pourraient suivre prochainement. Face à ces problèmes à répétition, quelles réponses concrètes peut nous apporter la mairie ? Est-il possible d'installer une caméra de surveillance boulevard Blaise Pascal, devant l'entrée du parking de la résidence ? Est-il possible d'obtenir davantage de rondes de police, notamment pendant les week-ends et les vacances scolaires ?

Je vous remercie par avance pour la prise en compte de mon message, qui résume le sentiment et les problèmes partagés par les nouveaux habitants de ce quartier.

Mme Nesrine REZZAG BARA. Monsieur, sachez tout d'abord que la municipalité se sent totalement concernée par la sécurité de ses habitants et des Nanterriens. C'est une préoccupation ô combien légitime, qui interpelle l'action de la police nationale, de la justice et de la Ville.

Vous évoquez plusieurs faits. Au cours de la dernière période, dans le quartier Université, nous avons réagi à ces actes tout à fait inadmissibles en renforçant les dispositifs de médiation, en installant, dans un délai très rapide, une caméra de vidéoprotection qui est venue s'ajouter à celles déjà existantes sur le quartier, et en demandant à la police nationale de déployer des effectifs dans le quartier, de jour comme de nuit. Ces actions ont été utiles, la police ayant procédé à plusieurs interpellations sur le territoire.

S'agissant des actes de vandalisme à l'intérieur des parkings privés de certaines copropriétés, c'est au syndic qu'il appartient de prendre les mesures de sécurisation des lieux. Dans ce type de parking, seule la copropriété a le pouvoir d'installer un système de vidéoprotection ou d'alarme renforcé. Lorsque vous constatez une situation anormale sur l'espace public, susceptible d'être régulée grâce à une intervention de médiation, comme des attroupements générant des nuisances, un numéro de téléphone, que nous allons vous communiquer, permettra de contacter les équipes de médiation de nuit. Le répondeur téléphonique est consulté très régulièrement par les chefs d'équipe, et un rapport nous est envoyé chaque semaine.

Enfin, je dois vous dire que nous travaillons en étroite collaboration avec le commissaire de police de Nanterre pour une présence régulière des effectifs de police. J'ajoute qu'il est très important que les actes délictueux soient systématiquement suivis de plaintes pour permettre un travail d'enquête et l'arrestation de ceux qui commettent ces actes. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. La troisième question est posée par Mme Robin. Elle porte sur les séjours des seniors, et c'est Jean-Luc Jathières, conseiller municipal délégué aux seniors, qui lui répondra. Là, c'est une diffusion vidéo.

Mme ROBIN. Bonjour ou bonsoir. Ma question concerne les seniors, notamment le séjour à Saint-Hilaire. C'est un séjour que j'ai beaucoup apprécié et j'aimerais beaucoup que d'autres personnes aussi, aux revenus modestes, puissent y participer. Je demande s'il y aurait une possibilité, pas une obligation, après notre inscription et si notre candidature est retenue pour ce séjour, d'avoir une possibilité de paiement en cinq fois – en quatre fois minimum. Comme c'est un séjour actuellement proposé à 550 euros, ce serait donc quatre mensualités de 100 euros et le solde, avant le départ, de 150 euros.

C'est une question d'organisation, peut-être un peu plus de travail pour le personnel administratif, qui est très dévoué, très à l'écoute, et il faudrait peut-être voir aussi avec la trésorerie municipale. Le pouvoir décisionnel vous appartient.

Je vous remercie beaucoup de votre attention. Ce séjour à Saint-Hilaire est le seul à hauteur de mes finances, parce que j'ai des choix contraints. Bien sûr, j'aimerais bénéficier d'autres séjours du club, mais ceux-ci sont organisés en collaboration avec des agences privées, donc je pense qu'il est plus difficile d'obtenir un étalement de paiement. Mais pour ce séjour municipal, il y aurait peut-être une possibilité. Merci par avance de votre écoute.

M. Jean-Luc JATHIÈRES. Bonsoir, Madame Robin. Les séjours organisés par l'Espace

seniors dans les centres de vacances de la ville sont très appréciés par les Nanterriens qui y participent. La qualité des activités offertes, les tarifs relativement accessibles expliquent en grande partie ce succès. Néanmoins, je comprends tout à fait que les modalités de paiement restent un obstacle pour certaines personnes. Notre volonté est de permettre à un maximum de retraités nanterriens de profiter de ces moyens de loisirs et d'évasion quelles que soient leurs ressources. C'est un véritable enjeu d'égalité.

Par solidarité avec les personnes les plus en difficulté, les services de la Ville vont donc s'organiser pour étaler le paiement des séjours en plusieurs fois, si besoin en quatre fois. J'espère sincèrement que les conditions sanitaires nous permettront de reprogrammer ces séjours le plus vite possible, et de nous retrouver dans un contexte plus serein. Je vous remercie.

M. le Maire. La question suivante est posée par M. Patrice Defontenay. Elle concerne le dispositif Vélib et c'est Alexandrine Mounier, conseillère municipale déléguée au vélo et aux mobilités douces, qui lui répondra. Il s'agit d'une diffusion vidéo.

M. Patrice DEFONTENAY. Bonjour, c'est M. Defontenay. J'habite rue André Sabatier, sur le Mont-Valérien, et j'avais une question sur les Vélib.

Je trouve que, dans notre quartier, les stations Vélib sont en nombre insuffisant. En effet, entre la Boule et le rond-point des Bergères, nous n'avons aucune station. Ce serait donc peut-être intéressant d'en mettre une, parce qu'il y a beaucoup de gens qui travaillent ou qui veulent se promener. C'est vrai qu'il en manque un peu sur le Mont-Valérien, parce que la seule qu'il y ait est à la mairie du Mont-Valérien. Ce serait bien d'en mettre une aussi un peu à côté. C'était ma question sur l'utilisation des Vélib. Merci beaucoup.

Mme Alexandrine MOUNIER. Monsieur Defontenay, je tiens tout d'abord à vous remercier pour l'intérêt que vous portez à l'action de la Ville de Nanterre pour le développement de l'usage du vélo. À ce titre, Vélib est un des leviers à notre disposition pour augmenter le nombre de cyclistes sur notre territoire. Aujourd'hui, Nanterre compte huit stations, qui totalisent 222 bornes. Comme vous l'avez dit, l'une d'entre elles a été installée en face de la mairie de quartier du Mont-Valérien.

Cependant, les usages de ce service répondent à des besoins très spécifiques en termes de trajet, plus limités et plus contraignants que ceux que nous observons à Nanterre. C'est pourquoi Vélib est certes un levier d'action, mais il n'est pas le pivot de notre stratégie de développement des mobilités actives. Nous concentrons aujourd'hui nos moyens sur l'acquisition de vélos individuels, plus adaptés aux déplacements au sein et autour de Nanterre, et plus propices aussi au développement d'une culture vélo.

Par ailleurs, la pose d'une station Vélib a un coût non négligeable, couvert par la Ville et la Métropole du Grand Paris, dont il faut rappeler que le budget est alimenté par l'argent des communes : 75 000 euros, auxquels s'ajoutent 3 200 euros par point d'accroche, soit 32 000 euros pour une station de dix vélos en plus. L'installation et l'entretien des stations sont pris en charge par la Ville et la Métropole à hauteur de 10 000 euros chacune par station et par an sur la durée du marché de 15 ans. Ce n'est donc pas négligeable.

Une station Vélib rend des services, mais elle a un vrai coût pour Nanterre. À ce jour, nous préférons donc stabiliser le budget dédié au service Vélib et développer notre financement public à destination des Nanterriennes et Nanterriens pour favoriser l'achat de vélos personnels. C'est dans cette perspective que l'aide à l'achat évolue en 2021 pour subventionner l'acquisition de vélos mécaniques, d'accessoires de sécurité et de kits de conversion électrique. L'enveloppe prévisionnelle dédiée au dispositif évolue elle aussi pour atteindre 100 000 euros, dans l'anticipation d'une attention toujours croissante de la part des Nanterriennes et Nanterriens pour le vélo. Je vous remercie.

M. le Maire. La dernière question est posée par M. Philippe Trayssac. Elle concerne les Jeux olympiques à Nanterre en 2024, et c'est Hakim Allal, conseiller municipal chargé des sports, qui lui répondra.

M. Philippe TRAYSSAC. Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir Mesdames et Messieurs les Maires adjoints, bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux. Dans le cadre des Jeux olympiques, la Ville de Nanterre va accueillir à La Défense Arena les compétitions de natation, ce qui est une fierté pour notre ville. Deux bassins provisoires olympiques de 50 mètres vont être construits pour un coût total de 40 millions d'euros, pour être ensuite démontés et réimplantés en Seine-Saint-Denis.

Ne pensez-vous pas qu'il aurait été opportun d'étudier la réimplantation de l'un de ces bassins dans un quartier de Nanterre, notamment celui des Groues, qui répondrait ainsi aux besoins d'une population encore plus importante, suite aux nombreuses constructions qui vont y voir le jour, comme actuellement dans le quartier du Chemin de l'Île. En outre, la crise sanitaire a engendré de grosses restrictions pour les habitants, qui ont été privés de liberté à tous les égards, et ce bassin leur permettrait de s'épanouir.

M. Hakim ALLAL. Monsieur Trayssac, votre question arrive dans un timing parfait puisque la Semaine olympique et paralympique vient de se conclure en France et à Nanterre. Au programme notamment, une visite par les jeunes du lycée Joliot-Curie et du collège Évariste-Galois. Là, il y en a justement. C'est ce merveilleux écrin qui va permettre à Nanterre d'accueillir en 2024 le plus grand événement au monde que sont les Jeux olympiques et paralympiques.

Après avoir été pressenti un temps pour les épreuves de gymnastique, Nanterre aura finalement l'honneur d'accueillir les épreuves de natation et les finales de water-polo. Au-delà de la fierté de devenir une ville hôte, nous visons un objectif bien précis : permettre aux Nanterriennes et aux Nanterriens de vivre et de bénéficier pleinement de la venue des Jeux olympiques et paralympiques dans leur ville.

Avec votre question, Monsieur Trayssac, vous touchez du doigt un point important, qui est celui de l'héritage laissé par les Jeux à Nanterre. Les épreuves de natation et de para natation vont avoir lieu à l'Aréna dans deux bassins provisoires qui seront installés pour l'événement : un bassin d'entraînement et un bassin de compétition. Mercredi dernier, avec M. le Maire, nous avons reçu à Nanterre le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, représenté par l'ancien champion olympique Thierry Rey. Bien entendu, nous avons abordé la question de l'héritage et du devenir de ces bassins provisoires. Nous avons précisé l'intérêt de Nanterre pour être la ville qui hériterait de ces bassins après les Jeux. Thierry Rey nous a confirmé que cet équipement faisait partie de l'héritage légué par les Jeux olympiques et paralympiques en banlieue parisienne. Il a également indiqué qu'aucune affectation n'était encore arrêtée pour ce bassin. Le sujet étant ouvert, nous sommes donc convenus de prolonger la discussion dans les semaines et les mois à venir.

Vous évoquez enfin le quartier des Groues comme un point de chute de ces bassins olympiques. Ceci pourrait être une piste tout à fait pertinente au regard du développement important que va connaître le 11^e quartier de Nanterre. Fidèle à la tradition de notre ville, cette proposition pourra être débattue avec les Nanterriennes et les Nanterriens en temps voulu. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. Nous allons donc maintenant arrêter la suspension de séance et reprendre les travaux du Conseil municipal. Je précise, notamment pour nos nouveaux collègues, que nous sommes obligés de faire une suspension de séance puisque, en dehors des membres du Conseil municipal, personne ne peut s'exprimer dans cette enceinte sans une suspension de séance, que ce soit d'ailleurs par vidéo ou par présence.

3. Adoption du Règlement intérieur des Conseils de quartier

M. le Maire. Le troisième point à l'ordre du jour est donc l'adoption du règlement intérieur des conseils de quartier, et c'est Zahra Boudjemaï qui le présente.

Mme Zahra BOUDJEMAÏ. Dans la continuité des questions qui sont posées par les

habitants, nous arrivons, par la délibération qui est présentée du règlement intérieur des conseils de quartier, à une continuité de la vie démocratique et participative, surtout, dans notre ville.

Le règlement tel qu'il est proposé va permettre de faire fonctionner cette instance qu'est le conseil de quartier. Ce n'est pas nouveau, donc il y avait déjà un conseil et un règlement dans le cadre de ces conseils de quartier. Ce règlement portait sur les quatre niveaux qui sont importants et que nous retrouvons ici dans ce règlement :

- des éléments autour de l'information sur l'écoute des habitants ;
- la consultation des habitants ;
- la concertation en amont de l'élaboration des projets ;
- la codécision avec les habitants pour les projets.

Du coup, je veux juste attirer votre attention sur quelques points. Par exemple, dans l'article 6, il est indiqué que l'ensemble des collectifs d'animation des conseils de quartier seront réunis une fois par an, ce que je m'engage à faire dans le cadre du mandat, pour faire des échanges de bonnes pratiques, de difficultés rencontrées, etc.

Sur l'article 8, j'attire votre attention pour dire que chaque conseil de quartier fait et fera l'objet d'un compte rendu. Nous sommes évidemment dans cette continuité. Des écrits, des traces, des suivis et des tableaux de bord seront donc mis en place.

Enfin, dans l'article 9, le bilan annuel de l'activité pour chaque conseil de quartier est effectué par l'équipe animation-conseil de quartier et élu en place.

Il était important d'attirer votre attention sur ces articles, et pour dire que ce règlement va nous permettre d'avoir un document de cadrage pour le fonctionnement. Simplement, une petite information, parce que je pense que c'est important de le partager, même si j'espère que vous y avez été attentifs, les dix conseils de quartier qui se sont tenus dans les 15 derniers jours ont été une très belle expérience – c'est en tout cas ce que je pense, et j'espère que vous aussi. Nous relevons aujourd'hui quelque 4 100 écoutes au total, ce qui est tout de même inédit sur des conseils de quartier. Par contre, 800 questions posées sur les répondeurs, auxquelles il faut entièrement répondre, même si nous en avons évidemment ramassé ou évoqué. Nous avons répondu à un certain nombre de ces questions, mais il nous en reste encore quelques-unes pour lesquelles nous allons donc apporter des réponses. Et maintenant, que nous reste-t-il à faire ? Les prochains rendez-vous, le traitement de tout cela et continuer la démocratie participative dans nos conseils de quartier. J'ai été un peu longue, mais c'est important.

M. le Maire. Monsieur Ribault.

M. Christophe RIBAUT. Oui, bonjour. Merci. L'existence de ces conseils de quartier et de ces collectifs d'animation est évidemment une très bonne chose, qui doit renforcer encore de la proximité et le dialogue avec tous les Nanterriens. Nous nous réjouissons aujourd'hui de l'adoption de ce règlement. Même s'il est sûr que c'est un peu de boulot pour tous, je pense que c'est le meilleur moyen de nous rapprocher, élus, de nos concitoyens et de travailler aussi avec eux en proximité. Nous sommes donc très contents de cela et nous réitérons que nous sommes prêts à participer avec vous.

À la lecture de ce règlement intérieur, nous avons toutefois envie d'attirer votre attention sur trois points qui, selon nous, pourraient être améliorés ou précisés. Le premier est qu'il nous semble bien nécessaire de préciser la finalité de chacun de ces conseils ou de ces collectifs. Selon nous, il semble que la principale vocation du conseil est de consulter et d'informer, tandis que celle des collectifs d'animation serait plus de concerter et de décider – à voir.

Le deuxième point est qu'il est beaucoup fait référence au budget participatif dans ce règlement : c'est très bien. Toutefois, il ne faudrait pas limiter nos échanges avec (inaudible : coupure micro) budget. Je pense qu'il serait important aussi que tout autre projet ou préoccupation des quartiers soit bien discuté.

Enfin, peut-être un point de détail mais qui me semble important : le délai de huit jours pour

informer les Nanterriens des conseils nous paraît un peu court. Souvent, l'information ne leur arrive pas suffisamment tôt dans les boîtes aux lettres. Pour s'organiser et bloquer une fin de journée ou une soirée, huit jours, c'est un peu court. Si cela pouvait être un peu plus en amont, ce serait bien.

En espérant que vous saurez prendre en compte ces quelques remarques. Merci.

M. le Maire. Monsieur Guillemaud.

M. Alexandre GUILLEMAUD. Monsieur le Maire, notre groupe regrette que l'opposition soit évitée et évincée de ces conseils de quartier, et que nous ne soyons même pas informés, en tant qu'élus, de la présence de ces conseils de quartier. Bien sûr, ce n'est pas le lieu pour faire de la politique, naturellement, mais il aurait été intéressant de pouvoir contribuer avec vous à la bonne marche de ces conseils. Pour cela, notre groupe ne pourra voter que contre ce règlement.

M. le Maire. Monsieur Martin.

M. Alexis MARTIN. Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. L'adoption d'un règlement spécifique pour les conseils de quartier est une première à Nanterre et nous sommes convaincus qu'il contribuera à redynamiser cette institution de proximité qui, comme l'a rappelé Zahra, est au cœur de l'ADN de la démocratie participative nanterrienne. Son élaboration, concertée avec les élus délégués des dix quartiers de la ville, a permis de faire émerger un cadre commun, tout en laissant un espace permettant de s'adapter aux singularités et dynamiques propres à chaque quartier. Toute l'étendue des pouvoirs des conseils de quartier (codécision, concertation, consultation et information) est clairement déclinée et permet à cette instance de se positionner de façon adaptée sur l'ensemble des questions qu'elle est amenée à traiter.

Les collectifs de quartier ont vocation à jouer un rôle pivot, et l'ambition de porter à cinq habitants minimum leurs effectifs nous semble essentielle pour qu'ils soient en mesure de jouer un rôle actif et d'être représentatifs de la mixité sociale de chaque quartier et de ses différentes sensibilités. Cette mixité crée un contexte favorisant des questionnements pointus sur des projets en cours. Elle permet également l'émergence de propositions et de solutions concrètes pour le cadre de vie des habitants. Cela s'inscrit dans ce modèle de citoyenneté active que nous nous attachons à développer, notamment via les budgets participatifs. D'ailleurs, pour répondre à l'intervention précédente, les budgets participatifs se sont ajoutés aux conseils de quartier évidemment. Les conseils de quartier existaient avant les budgets participatifs et ils traitent de bien d'autres sujets, le budget participatif n'étant qu'un exemple parmi tant d'autres des sujets traités par les conseils de quartier.

Ce règlement place au cœur du dispositif le chef de projet de quartier, dont le rôle est précisé à toutes les étapes de la vie des conseils de quartier, de l'animation du collectif à l'élaboration d'un compte rendu détaillé du conseil. Agissant pour le compte des services de la Ville, le chef de projet assure l'indispensable interface dans ce triptyque élus-Ville-habitants, donnant toute son efficacité à la démocratie participative nanterrienne. La situation sanitaire nous a poussés à innover sur les conseils de quartier en utilisant l'outil de Radio Agora. Cette expérimentation inédite en France a obtenu des records d'audience dans tous les quartiers et a ainsi permis à des publics qui n'étaient pas toujours en mesure de se déplacer physiquement à ces conseils de suivre les débats et de les inscrire dans leur vie quotidienne. Je pense particulièrement aux parents avec des enfants en bas âge, aux seniors et aux personnes en situation de handicap. Nous avons en effet eu un total de 1 170 écoutes en direct, 2 944 écoutes en podcast, soit un total de 4 114 écoutes, comme l'a dit Zahra à l'instant, ce qui fait en moyenne 117 écoutes en direct et 294 écoutes en différé pour chaque conseil de quartier. Nous aimerions que les conseils de quartier en présentiel aient la même fréquentation.

Les échanges ont été riches et la possibilité offerte aux habitants de poser des questions en amont, tout en réagissant en direct dans l'espace de discussion, a permis d'apporter des précisions et des réponses. À ce titre, je remercie les services, qui se sont fortement mobilisés pour préparer ces événements et préserver le lien avec les habitants.

Naturellement, cela ne peut pas se substituer pleinement à un échange spontané, les yeux dans les yeux, mais il nous faut en tirer tous les enseignements pour l'avenir de ces nouveaux dispositifs. Tout comme Zahra, je trouve que c'était une très bonne expérience, à renouveler et à réinterroger. Merci à vous.

M. le Maire. Monsieur Drouche.

M. Éric DROUCHE. Monsieur le Maire, mes chers collègues. Si je salue votre innovation et le fait que vous avez voulu mettre un peu de piment et de nouveauté dans votre façon de mettre de la communication dans les quartiers, vous n'avez pas, sur les deux thèmes de la sécurité et du logement, répondu du tout, même si vous avez dit que vous aviez répondu aux questions.

Pour être complémentaire avec ce que vous avez dit, il faudrait quand même penser aux Nanterriens sur des questions bien précises sur la montée de la violence à Nanterre, dans tous les quartiers, et aussi sur le relogement des personnes qui vont être contraintes de quitter les tours Aillaud. Cette question est revenue en boucle à l'oral et par écrit et, si je ne m'abuse, je n'ai pas vu de réponse. Je vous remercie.

M. le Maire. Zahra Boudjemaï.

Mme Zahra BOUDJEMAÏ. Un bref temps pour quelques réponses encore. S'agissant du délai de huit jours que vous avez pu constater jusqu'à aujourd'hui, nous ne pouvons évidemment que nous dire qu'il doit être amélioré. Je pense qu'aujourd'hui, nous serons sur des délais plutôt de trois à quatre semaines, parce que nous sommes déjà maintenant en train de poser des questions sur les dates des prochains conseils de quartier. La forme n'est pas adoptée, mais nous nous posons déjà la question. Nous en ferons vraisemblablement trois dans l'année. Nous en avons fait en janvier, donc il en faut peut-être un avant le 30 juin et un autre dans le trimestre de la rentrée prochaine. Nous allons arriver aux dates, ce n'est pas un problème, et nous le ferons le plus le plus tôt possible pour ce qui est de donner l'information, d'autant que, maintenant, les réseaux fonctionnent bien pour toute la population.

Sur la place de l'opposition dans les collectifs de quartier, vous êtes tous les bienvenus dans tous les conseils de quartier, évidemment. Par contre, vous l'avez compris, et c'est effectivement indiqué dans le règlement intérieur, l'animation et la responsabilité du conseil de quartier sont portées par les conseillers municipaux et le maire adjoint de la majorité municipale. Après, tout le monde est invité, sans problème, y compris pour faire des propositions, voire porter des propositions, porter des choses alternatives portées par les habitants. Vous êtes, vous aussi, des habitants de la ville. Il n'existe donc aucun problème par rapport à cela. Par contre, le copilotage avec les habitants reste la responsabilité de la majorité.

Sur la troisième chose qui vient d'être dite, concernant le fait de répondre ou pas aux questions, je le redis encore une fois : 803 questions ont été reçues. Un grand nombre d'entre elles ont été traitées évidemment lors de ces émissions. Nous avons entre maintenant et trois semaines pour continuer les réponses. Les services sont mobilisés. Certaines questions sont des questions simples auxquelles nous avons les réponses depuis longtemps, donc cela sera facile à traiter. Nous ne nous défilons pas sur la sécurité et encore moins sur le logement. La question est trop grave. Par contre, vous avez raison, nous ne donnons pas de réponses individuelles à des questions individuelles sur une émission collective – là, c'est ailleurs que cela se traite –, mais nous ne nous défilons pas sur toutes ces questions-là, bien au contraire.

M. le Maire. Avec toutes ces réponses, je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 46 voix ;
- Contre : groupe « Aimer Nanterre » ;
- Abstentions : groupe « Nous sommes Nanterre » ;
- Ne prend pas part au vote : M. Sage.

M. le Maire. Le règlement est donc adopté.

4. Rapport 2020 sur la situation de la ville de Nanterre en matière de développement durable

M. le Maire. Nous allons donc passer au rapport n° 4, qui est le rapport 2020 sur la situation de la Ville de Nanterre en matière de développement durable. La parole est à Servane Courtaux.

Mme Servane COURTAUX. J'ai une présentation, j'ai un câble. J'ai entendu le petit bruit. Nous ne voyons rien parce que c'est du blanc sur du vert clair, mais ce n'est pas grave, je vais vous le lire. Merci, Monsieur le Maire. Ne vous inquiétez pas, le reste est lisible.

Cela a été un grand plaisir pour moi de vous présenter le rapport développement durable de la ville de Nanterre pour l'année 2020. J'espère que vous avez eu l'occasion de le lire. Je suis sûre que vous y avez appris des choses. Je vais m'atteler à une petite présentation, qui ne sera bien sûr pas exhaustive, mais qui a pour but de donner l'eau à la bouche à ceux qui n'auraient pas encore eu le temps de le parcourir.

Dans quel contexte ce rapport intervient-il ? C'est une obligation légale depuis le Grenelle de l'environnement. Il doit faire partie du débat d'orientation budgétaire et il fait état de toutes les actions que la Ville met en place pour les objectifs de développement durable. À ce titre, je voulais remercier sincèrement tous les services de la ville qui ont participé à la rédaction de ce rapport. Cela a été un travail de longue haleine entamé depuis novembre.

Le développement durable va bien au-delà de la lutte contre le changement climatique. Il répond à des défis mondiaux qui sont ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la recherche de prospérité, de paix et de justice. Ces défis sont déclinés en 17 objectifs de développement durable qui ont été construits par les Nations unies, et c'est sous ce prisme que nous avons, pour la première fois, construit notre rapport. Vous verrez, sous chaque action, sous chaque thématique portée dans ce rapport, le pointage de chacun des objectifs de développement durable concernés.

Ce rapport se présente en sept chapitres que je vous ai détaillés sur cette slide. Ma présentation aujourd'hui a pour but de vous montrer d'où nous venons, parce que notre politique de développement durable ne date pas d'hier, ce que nous avons fait en 2020 et ce à quoi nous pouvons nous attendre l'année prochaine. Encore une fois, nous ne voyons pas super bien.

Je vous ai fait un petit résumé, encore une fois pas du tout exhaustif, de nos actions en termes de développement durable, qui, comme je vous le disais, vont dans le sens de la transition écologique, de l'accessibilité pour tous, de la prévention des risques, de la solidarité ou du renforcement de la nature dans la ville. J'ai mis en premier jalon le premier plan climat énergie, qui est vraiment le document marqueur qui a permis de cadrer et d'accélérer la mobilisation de la Ville sur ces sujets. Vous verrez aussi apparaître le lancement du contrat local de santé en 2012, le PLU de 2015, le zéro phyto sur les espaces verts de la Ville en 2017, et de nombreuses autres mesures. J'aurais besoin de beaucoup de slides pour résumer des années d'action dans le développement durable. Bien sûr, nous avons fait des choses avant 2007.

2020 a été une année compliquée, nous pouvons tous nous le dire, une année charnière extrêmement particulière qui a été marquée par la crise sanitaire et par un élan de solidarité sans précédent à Nanterre, une solidarité qui a impliqué tous les acteurs de la vie nanterrienne, que ce soit les services municipaux, les associations, les commerçants, les citoyens. Cette crise a questionné notre mode de vie, renforcé notre résilience, notre capacité à nous réinventer et à nous adapter, et nous pouvons en tirer beaucoup de leçons en matière de développement durable. Cette année a été aussi charnière, car elle a été l'année de l'élection de cette équipe municipale, avec un programme ambitieux en matière de

transition écologique, sociale et économique. Le résultat de cette élection prouve bien l'appétence des Nanterriens et des Nanterriennes pour ces problématiques, et nous conforte dans notre trajectoire.

Le premier chapitre concerne le soutien de l'économie et de l'emploi local. Pour chaque chapitre, je vais vous pointer quelques thématiques, puis je m'attacherai à une thématique particulière qui a marqué l'année 2020. Pour le premier chapitre, nous avons :

- le soutien de l'économie sociale et solidaire, notamment via 100 000 euros de subventions distribuées à 12 structures de l'ESS en 2020 ;
- le contrat nanterrien de réussite, qui accompagne les 16-25 ans dans leur projet de formation, d'emploi et d'entrepreneuriat ;
- les clauses d'insertion dans les marchés publics ;
- le forum de l'emploi, en ligne cette année, en 2020, du fait du contexte sanitaire, mais qui a tout de même permis de mobiliser plus de 1 900 visites sur l'événement numérique.

Par ailleurs, la restauration collective à Nanterre est une composante importante de l'emploi local. Cette cuisine centrale produit plus de 9 000 repas par jour. Nous avons, en 2020, renouvelé quatre marchés, dont ceux d'épicerie et de volailles, et nous avons signé ici, en conseil municipal, un marché sur les fruits et légumes bio avec la coopérative Bio Ile-de-France, qui nous permet d'augmenter significativement notre part de fruits et légumes bio et locaux. Je vous parlais tout à l'heure de solidarité. Il faut savoir que, cette année encore, quasiment 8 tonnes de denrées alimentaires, qui ne sont pas des déchets, ont pu être données à des associations en 2020 via la cuisine centrale.

Le développement durable encadre aussi la lutte contre le changement climatique. À ce titre, nous pouvons parler :

- de la végétalisation de l'espace public, avec, en novembre 2020, par exemple, 107 m² de fosses végétalisées nouvelles sur le boulevard National ;
- des efforts dans les transports, avec un pool de véhicules électriques de la ville en constante augmentation ;
- un travail colossal abattu sur le sujet des mobilités actives, nous en avons beaucoup parlé dans les conseils de quartier notamment ;
- une politique de construction durable exigeante ;
- le remplacement de l'éclairage public par des leds – nous sommes actuellement à 24 % de leds et nous augmentons chaque année.

Il est un peu paradoxal de parler la lutte contre les îlots de chaleur urbains aujourd'hui, alors que nous sommes à -5 °C, que nous allons être à -8 °C cette nuit et que nous avons déclenché le plan froid. Vous le savez peut-être, et vous l'avez peut-être oublié vu les températures, 2020 a été l'année la plus chaude en France, et les dix années les plus chaudes de l'histoire planétaire depuis l'époque industrielle ont eu lieu lors des 15 dernières années. À ce titre, nous avons souhaité lancer une étude contre les îlots de chaleur urbains. Cette étude a été composée de deux parties :

- une partie quantitative, faite de modélisations, de mesures sur le terrain, avec des capteurs implantés sur toute la ville ;
- une partie qualitative, où nous avons fait appel à la participation citoyenne. Nous avons réalisé des balades, auxquelles, d'ailleurs, certains d'entre vous ont pu participer, pour recueillir le ressenti des habitants et les sensibiliser à toutes ces problématiques.

En parallèle, nous avons également, grâce à la subvention de la Région Ile-de-France, installé quatre brumisateurs sur la ville. Nous espérons pouvoir continuer ce travail en 2021. Cette étude sur les îlots de chaleur nous permettra, au premier semestre 2021, d'avoir des préconisations à court, moyen et long terme pour lutter contre ce phénomène en ville.

Nanterre s'est doté d'une politique de construction durable et solidaire, avec notamment la charte de qualité construction neuve, une politique de logement, qui est un incontournable à

Nanterre, pour tous les publics et la construction de bâtiments communaux performants. Je vais vous parler du programme opérationnel préventif d'amélioration des copropriétés (Popac), qui est piloté par la Ville et qui suit la trace de Nanterre Habitat Plus, le programme d'intérêt général qui le précédait. Ce programme a été récompensé par les Trophées de la rénovation énergétique récemment. Il a pour but d'accompagner des copropriétés diagnostiquées comme fragiles et de rendre les habitants acteurs du diagnostic de leurs copropriétés, acteurs de la prévention de la dégradation de leurs copropriétés et acteurs de leur rénovation. À ce titre, nous avons des ateliers de sensibilisation et des visites – par exemple, une balade thermographique a eu lieu aujourd'hui. Dans ce cadre, la Ville continue son partenariat avec SOLiHA et continue à subventionner les rénovations thermiques pour les habitants.

Nanterre s'engage aussi pour la préservation des ressources naturelles à travers :

- tout le travail de valorisation des déchets – par exemple, nous pouvons citer les tables de tri à l'école Jules-Ferry – ;
- la sensibilisation ;
- le travail sur la propreté avec la lutte contre les déchets sauvages ;
- le travail pour une meilleure gestion de la ressource en eau ;
- la mise en place de la gestion différenciée des espaces verts depuis 2006, et sa réinterrogation, à échéance constante ;
- le suivi naturaliste. Nanterre est une des rares communes à mener des inventaires de biodiversité directement avec les services de la Ville ;
- une étude, en 2020, sur les pollinisateurs sauvages et leur impact sur les abeilles domestiques.

À ce titre, je voulais revenir sur la labellisation Écojardin du cimetière du Mont-Valérien. Ce label a été remis à mon collègue Gilles Gauché-Cazalis et à moi-même par un représentant du ministère de la Transition écologique. Ce site du cimetière Parc du Mont-Valérien est très particulier. Il combine justement tous les enjeux de la préservation des ressources dont je vous ai parlé auparavant, que ce soit la gestion des déchets verts, avec les tontes et les fauches laissées sur site, la gestion maîtrisée de l'arrosage, les inventaires de faune et de flore, le plan de gestion pour trois ans, tout cela avec une mobilisation sans faille des services – et je les en remercie.

Je vous parlais tout à l'heure d'année charnière. S'il est bien une année où la lutte contre les risques santé environnement a été importante, c'est bien l'année 2020. Je souhaitais développer deux axes :

- la qualité de l'air intérieur, dans lequel la Ville s'est engagée à évaluer la qualité de l'air intérieur de 140 bâtiments communaux, notamment les accueils pour les assistantes maternelles ;
- le contrat local de santé, rédigé en 2012 en partenariat avec l'ARS, la Ville et la Préfecture, qui s'articule autour de différentes fiches afin de gérer les différents publics.

Je voudrais remercier à nouveau tous les personnels des services de santé municipaux, ainsi que tous les agents qui ont été en première ligne pendant la crise. Leur agenda en termes de projet a peut-être été bousculé par cette crise, mais je pense que nous pouvons aussi être fiers d'avoir un service si performant au niveau de l'hôpital, des centres de santé, à l'image des centres de dépistage, montés en un temps record et qui sont le témoignage de la résilience, de la durabilité et de la solidarité de notre Ville.

Nanterre se bat depuis des années pour l'inclusion de tous les publics, que ce soit ceux qui sont sans domicile ou ceux par la précarité alimentaire – nous voyons ce problème de précarité alimentaire poindre de plus en plus à la suite de cette crise sanitaire, sociale et économique. Nanterre s'engage également contre les violences faites aux femmes et pour les droits des femmes, pour l'accompagnement des seniors et l'accompagnement des personnes porteuses de handicap, notamment à travers le parcours Grandir ensemble.

Ma collègue Caroline Cor a parlé tout à l'heure de la fracture numérique, qui est de plus en plus importante. Nous pouvons la voir tous les jours à travers la digitalisation de nos échanges et la difficulté, pour certains publics – pas forcément les personnes âgées, d'ailleurs –, à accéder aux process que nous mettons en place. Je voudrais citer deux mesures mises en place en 2020 :

- le coffre-fort numérique, qui permet au public éloigné des dispositifs de garder les documents administratifs les plus précieux dans une infrastructure numérique qu'ils peuvent consulter dans les centres sociaux et auxquels les professionnels ont accès ;
- le Pass numérique, qui permet, via un dispositif de formation, de rapprocher des personnes qui sont éloignées de ces moyens et de leur permettre d'accéder à de nouveaux services.

Le dernier chapitre concerne la participation citoyenne aux enjeux de transition écologique. Nous avons voté, au dernier Conseil municipal – et je vous en remercie –, la création du Conseil citoyen de la transition écologique. Nous avons depuis plus de dix ans, à Nanterre, des ateliers de sensibilisation et un programme de science participative pour tous les âges, et notamment les enfants. Nous soutenons des projets d'agriculture urbaine, avec 25 jardins partagés à Nanterre, dont 2 nouveaux en 2020, et 86 potagers éducatifs dans les écoles, crèches et centres de loisirs. À ce titre, je voulais vous parler d'un projet qui me tient à cœur, puisqu'il a lieu en bas des tours Aillaud : la rénovation du jardin de l'Arlequin. C'est vraiment un projet de participation citoyenne, qui s'est déroulé entre fin novembre 2019 et octobre 2020, où, au fil de différentes échéances, les habitants, les associations, les bailleurs ont pu participer à différents ateliers pour questionner leurs besoins, choisir les orientations du nouveau jardin et également concevoir ensemble le mobilier urbain.

Je vous ai dit d'où nous venons. Vous ne voyez rien, mais il est écrit : « rapport développement durable, perspectives 2021 ». L'ensemble des actions que je vous ai énumérées contribue au développement durable de la Ville de Nanterre et à la construction d'une ville apaisée, solidaire, verte, agréable à vivre, résiliente. Comme vous l'avez vu, malgré la crise sanitaire, nous n'avons pas chômé en 2020, mais nous n'allons pas nous arrêter en 2021 ni dans les années qui suivent. Le programme sur lequel vous nous avez élus pave la route à suivre, et voici quelques engagements dont j'ai hâte de vous parler plus en détail cette année, et encore plus lors du prochain rapport développement durable :

- le plan 5 000 arbres ;
- la création d'une Maison des femmes ;
- le bail réel solidaire, dont nous allons parler dans quelques minutes ;
- la poursuite de la désimperméabilisation des cours d'école ;
- la fin de l'étude sur les îlots de chaleur ;
- le plan triennal de l'égalité professionnelle.

Encore une fois, j'aurais pu faire 15 slides avec toutes les mesures que nous avons prévues. J'en ai terminé. Je voulais vous remercier. Ce rapport nous permet de faire preuve de transparence en mettant à disposition des élus et des habitants un bilan exhaustif de plusieurs années d'efforts. Il a été conçu comme un document de communication très pédagogique, que nous pourrions distribuer dans les médiathèques ou dans les écoles, et j'espère qu'il remplira son devoir de nous aider dans nos choix d'orientation budgétaire. Merci à toutes et à tous.

M. le Maire. Merci. La parole est à Mme Decis Lartigau.

Mme Hélène DECIS LARTIGAU. Bonsoir. Merci, Madame, pour votre présentation et merci aussi pour le document que, pour le coup, j'ai lu avec beaucoup d'attention. Je salue le travail que vous avez effectué et surtout la mise en forme, que je trouve particulièrement pédagogique au regard des enjeux du développement durable. Je salue aussi vos efforts de classement des actions municipales en donnant à voir les logos représentant les 17 objectifs du projet général. C'est vraiment un document très intéressant, qui m'a donné à penser, et je voudrais vous faire deux remarques et quelques propositions. Je vais essayer de ne pas être trop longue.

Une première remarque générale. Quand nous engageons un territoire dans une démarche vertueuse de développement durable, ce que nous faisons depuis plusieurs années à Nanterre, nous pouvons imaginer que nous pensons à long terme, avec des axes structurants, des priorités pour décrire quelque chose de l'ordre d'une vision. Or, ce rapport était très frustrant parce que nous avons simplement vu des actions qui ont été réalisées ou qui vont être réalisées en 2021, sans perspective qui permettrait l'évaluation et l'ajustement d'une année sur l'autre jusqu'en 2026 et pourquoi pas jusqu'en 2030. D'où la proposition : pourquoi ne pas dessiner une feuille de route détaillée qui couvre toutes les questions de société jusqu'en 2030, même si votre mandat actuel ne court que jusqu'en 2026 ? Pourquoi ne pas être ambitieux et mettre notre ville en voie de ce développement durable ?

J'ai trouvé un outil en cherchant sur Internet – vous acquiescez, je pense que vous le connaissez, mais j'invite vraiment nos collègues à regarder car c'est très intéressant – : l'outil Agenda 2030. C'est une feuille de route de la France pour l'agenda 2030. Je trouve que nous pourrions nous appuyer sur ces documents, et en particulier sur les documents de l'Ademe. D'autres grandes villes s'y sont déjà engagées, et cela ouvre vraiment de nombreuses opportunités, et même des opportunités de financement, ce qui serait assez intéressant. Cette démarche revivifierait notre action – votre action, mais nous allons dire : « notre action » – en ouvrant à la réflexion au-delà de notre seule production municipale, et puis en donnant aussi plus de sens pour se former, l'envie de se former, à la fois pour les agents municipaux et puis l'engagement des citoyens.

La deuxième proposition fait suite à un regret. Nous allons débattre du budget et des orientations budgétaires tout de suite après. Évidemment, le budget est en jeu dans cette affaire de développement durable. Je trouve que, là aussi, nous pourrions nous appuyer et nous aider des expérimentations déjà réalisées dans d'autres grandes villes sous l'égide de l'Institut de l'économie pour le climat. De nombreuses pistes d'initiatives, appelées « budgets verts », peuvent y être trouvées. Pourquoi n'osons-nous pas solliciter l'Ademe pour accompagner la commune ? En compétences aussi, il existe de nombreuses formations et des financements.

Sans faire une analyse exhaustive de tous vos points – parce qu'encore une fois, je trouve que le document est vraiment intéressant, mais l'idée est de s'enrichir les uns et les autres –, je regrette le manque d'indicateurs. Quand les indicateurs sont présents, ce sont quasiment tous des indicateurs d'action quantifiés et annuels, alors qu'il manque des indicateurs de diagnostic, par exemple, qui nous permettraient d'apprécier d'où nous partons. Nous avons bien sûr fait des choses les années d'avant, mais nous n'avons pas d'indicateurs. Cela nous manque. C'est comme pour un élève en classe, qui part d'une moyenne de 8 au premier trimestre, et l'idée est qu'il arrive à 15, Des indicateurs de diagnostic, donc, des indicateurs d'objectifs à atteindre, qualifiés, quantifiés, calendés aussi, pour planifier nos efforts mais aussi les financements. Ce serait vraiment une méthodologie qui serait intéressante. Il manque aussi des indicateurs de résultats au long cours. Bien sûr, c'est difficile, mais cela nous permettrait une analyse des écarts, pour ajuster, amplifier ou réduire aussi, selon les réactions des citoyens.

Trois petits détails et une conclusion. Je ne veux pas faire de polémique, ce n'est vraiment pas du tout mon style, mais vous pointez à la page 12, pour ceux qui l'ont lu de très près, la nécessaire revégétalisation de l'espace public – votre projet de 5 000 arbres. J'avais rêvé, pendant la campagne, que nous pourrions planter un arbre à chaque naissance à la maternité de l'hôpital de Nanterre. Nous ne sommes donc pas loin. Vous pointez cela et en même temps, sans faire de polémique, vous avez abattu récemment trois arbres. J'ai lu la réponse de M. Jarry à M. Capet, de l'association Naturellement vôtre. Je comprends ce que vous dites, mais cela fait quand même toujours très mal, et pourtant je suis petite-fille de bûcheron dans les Landes. C'est vrai. Je regrette vraiment ces vieux arbres. M. Capet a fait la photo avant et après. Cela fait triste. Nous sommes donc impatients que les arbres poussent, mais c'est toujours dommage. Cela m'a fendu le cœur que nous abattions trois arbres centenaires.

Autre chose, p. 27, au point n° 8, vous dites vouloir mobiliser la population sur la réduction

des déchets. Je suis au tout début et je m'y attelle tout doucement moi-même. Donc, bien sûr, tout le monde est d'accord avec cela, mais c'est difficile. Le changement de la distribution de nos déchets dans les bacs jaunes et les bacs gris nous a interrogés beaucoup, en famille, sur les proportions de nos déchets. D'ailleurs, je pense que vous êtes sensibilisés sur le fait qu'il existe des problèmes de poubelles, mais vous savez tout cela. Au-delà de la sensibilisation sur la réduction des déchets, nous pouvons nous demander si nous ne pourrions pas faire un plan d'attaque un peu proactif sur ce qui pollue l'air et l'eau, notamment les plastiques.

Je voudrais faire une parenthèse ici. Pourquoi ne pas en finir avec la précarité de l'installation de la ressourcerie ? C'est justement un lieu relié à ce problème de la réduction des déchets. Vous avez préempté l'immeuble : cédez-le ou louez-le à cette association reconnue sur tout le département. On nous l'envie. Moi, j'arrive, je ne sais pas tout ce qu'il y a derrière la ressourcerie, mais l'appétence des Nanterriens et des personnes autour est réelle : ils viennent à la ressourcerie. Dans cet objectif-là, c'est intéressant.

Je suis branchée un peu écologie, mais mon sujet à moi, c'est en général la culture et l'éducation. Je pense que Lucie Champenois et Jean-Pierre Bellier auront peut-être été surpris, comme moi, qu'il n'y ait rien dans ce rapport sur la culture et l'éducation. Comment ne pas intégrer les aspects culturels et éducatifs dans la réussite de la démarche de développement durable ? Les droits culturels, le patrimoine, la créativité, sont des composantes de cela. L'exhaustivité est difficile. Encore une fois, je vous remercie pour votre rapport.

En conclusion, au sujet des lieux d'éducation au développement durable et à l'écologie, nous avons un grand lieu que j'affectionne particulièrement. Bien sûr, les jardins partagés sont formidables, mais la Ferme du bonheur fait aussi un travail exceptionnel depuis des années. Je voulais juste attirer votre attention sur le fait que nous avons aussi cet endroit-là, avec beaucoup de compétences. Merci beaucoup. Pardon d'avoir été un peu longue.

M. le Maire. Merci. La parole est à Samia Kasmi.

Mme Samia KASMI. Monsieur le Maire, chers collègues. Merci, Servane, pour la clarté et la précision de cette présentation sur les enjeux posés par les objectifs de développement durable, les avancées de la Ville et les perspectives. Je m'associe à toi également aux remerciements à l'égard des services qui ont contribué à ce rapport.

Dans ce contexte d'isolement contraint lié au prolongement de la crise sanitaire, marqué par des coopérations à distance avec la généralisation du télétravail, il est plus que jamais indispensable de perfectionner nos modes d'action en réseau. Il ne s'agit pas d'un simple ajustement technique. Nous devons chercher à mieux nous relier et pas simplement à nous regrouper, comme c'est trop souvent le cas, en nous appuyant sur nos singularités et points de convergence pour créer des synergies durables, car l'urgence est là. Tous les rapports et études sur le climat et la biodiversité nous le rappellent chaque jour.

Nous ne sommes pas privés d'atouts pour y parvenir. Le présent rapport met en évidence les facteurs clés de succès :

- Notre expérience et volonté de développer une ingénierie en matière de concertation, de co-conception, de sensibilisation des habitants et des partenaires institutionnels dans un véritable esprit de partenariat. La création du Conseil citoyen de la transition écologique et la refonte de l'Agora en transversalité avec la Fabrique des transitions écologiques, démocratiques et numériques, qui constituent un socle prometteur pour créer des liens féconds. Qu'il s'agisse de la zone à faible émission, des plans d'action pour résorber les îlots de chaleur urbains, la sensibilisation sur les déchets ou sur la qualité de l'air, seule une appropriation des enjeux par toutes les strates concernées nous permettra d'obtenir des résultats tangibles.
- L'intégration pour chaque dossier d'une expertise technique et une exploitation utile d'outils innovants rendus accessibles à la collectivité nous le permettront :
 - des outils légaux, tels que le bail réel solidaire, que nous comptons bien placer

- au cœur de notre projet d'une ville pour toutes et pour tous ;
- des outils technologiques aussi, avec le recours à l'informatique pour évaluer les apports écosystémiques des arbres, des diagnostics des îlots de chaleur avec l'aide d'imagerie thermique satellite ou des diagnostics de rénovation urbaine ciblée.
- La consolidation du lien intergénérationnel, en associant au mieux la génération climat dans l'ensemble des dispositifs municipaux – je pense au Conseil municipal des jeunes, aux vacances apprenantes ou aux actions de sensibilisation sur les déchets –, tout en réfléchissant au rôle que nos aînés peuvent jouer à nos côtés dans une relation d'échange solidaire. La ville de Nanterre doit continuer à encourager et à relier ces dynamiques. Chacun, chacune doit y prendre sa part, à l'image des Colibris, avec de l'abnégation bien sûr, mais aussi de l'enthousiasme, sans forcément attendre le grand soir, comme certains mouvements contestataires émergents.

Mais nous devons prendre aussi toute la distance qui s'impose avec les effets d'annonce opportunistes n'apportant aucune garantie pour l'avenir, tels que le plan en faveur d'une alimentation locale et durable de la Région Ile-de-France. Ce plan se contente de mettre en avant un label et des financements précédemment actés aux seules fins de favoriser des exportations, mais élude des points fondamentaux tels que les entrants ou la sanctuarisation des terres agricoles de la région. Dans ces approches, il existe un point d'équilibre, un espace que notre Ville compte bien occuper au cours de ce mandat, avec l'ensemble des élus de la majorité, le tissu associatif et tous les habitants et habitantes désireux de contribuer à notre projet. Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire. Monsieur Oubuih, vous avez la parole.

M. Adam OUBUIH. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus. Beaucoup a été dit, je vais essayer de ne pas être trop long. Nous ne pouvons évidemment que saluer le travail accompli et nous féliciter que le développement durable, sous la houlette d'une adjointe déterminée et enthousiaste, soit devenu une priorité – la priorité – de la mandature actuelle. Ainsi, nous notons une réelle prise de conscience sur le sujet et, évidemment, nous nous en réjouissons. Mais le chantier reste immense et ses résultats ne concernent encore que trop peu de Nanterriens. Nous souhaitons que le développement durable ne s'illustre pas seulement par quelques exemples, mais qu'il devienne la boussole de cette action municipale. Nous allons illustrer nos propos à travers quelques exemples qui sont autant de pistes de travail auxquelles nous serions heureux de contribuer.

Développement durable par l'économie et l'emploi local. Si nous nous félicitons du soutien à l'économie sociale et solidaire, nous déplorons que, depuis trop longtemps, l'emploi ne soit pas une priorité pour Nanterre. Pourtant dotée d'atouts considérables, sur lesquels je ne reviendrai pas, notre ville compte un taux de chômage très largement supérieur à la moyenne nationale depuis plusieurs années et n'a jamais fait de l'emploi sa priorité, renvoyant, quelle que soit la majorité présidentielle, la responsabilité de l'emploi à l'État. Aujourd'hui que nous traversons une crise sans précédent, nous en payons le prix. De nombreux Nanterriens, jeunes et moins jeunes, peinent à trouver des stages ou un travail. Or, Nanterre ne parviendra à devenir une ville véritablement mixte que si elle assure au niveau local à toute sa population toutes les voies et tous les moyens de trouver un emploi et de s'insérer économiquement.

Développement durable en achats durables. Nous nous félicitons, et nous l'avons vu, des efforts qui ont été réalisés en matière d'achats durables, notamment l'évolution vers le zéro plastique dans les cantines et l'augmentation de la part de bio. Nous appelons à une accélération en proposant d'atteindre 100 % d'alimentation bio et locale dans notre ville le plus rapidement possible.

Développement durable par la lutte contre le changement climatique. Toutefois, nous nous interrogeons sur la manière de concilier cet objectif de l'augmentation prévue de la population à Nanterre et de la densité de la population voulue par la majorité municipale et la capacité de Nanterre à maintenir et à proposer un cadre de vie de qualité. Les aides à la réhabilitation

restent modestes pour une ville de notre taille, et les 50 000 euros confiés, par exemple, à l'association SOLiHA en plus des subventions ne permettent malheureusement pas de toucher la majorité des Nanterriens. Pourquoi ne pas constituer dès lors un guichet municipal qui permettrait aux Nanterriens de connaître et de réaliser les demandes de subventions de réhabilitation proposées par l'État et les collectivités ?

Sur l'habitat, je pense que nous partageons le même diagnostic. En regardant les chiffres, nous voyons que 8 % des logements construits à Nanterre en 2020 ont été proposés en accession encadrée et que le recours au bail réel solidaire, que nous encourageons, reste encore insuffisamment développé. Je crois cependant que nous partageons la même conviction, qui est que ce mécanisme est peut-être le meilleur pour permettre la mixité sociale par le logement.

Sur la préservation des ressources naturelles, les résultats sont très encourageants, notamment sur la réduction des déchets et du tri, mais avouons humblement que notre ville reste une ville sale, plus que les villes limitrophes. Il suffit de s'y promener et de comparer avec d'autres villes pour s'en rendre compte. Pourquoi ne pas mettre en place, par exemple, une police municipale de l'environnement en plus de tout ce qui est déjà fait pour encourager le tri ?

Vous l'aurez compris, nous souhaitons que l'ensemble des élus, l'ensemble des services de la ville aillent au-delà des bonnes intentions et change d'échelle dans le temps, d'une façon structurelle. Nanterre peut et doit devenir une ville de référence en matière de développement durable et les moyens mis en place ne sont pas encore à la hauteur de ces enjeux. J'y reviendrai évidemment et, comme vous vous y attendez, lors du rapport d'orientation budgétaire. Je vous remercie.

M. le Maire. Mme Mounier, vous avez la parole.

Mme Alexandrine MOUNIER. Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. J'aimerais remercier et féliciter Servane pour son superbe travail, vraiment ; pour les petits coups de fil ; pour les petits mots pour demander si j'ai lu cela, parce que c'est remarquable, surtout pour une première année de mandat. J'aimerais aussi remercier et féliciter la Direction de la communication pour le précieux travail qui a été réalisé pour ce rapport développement durable, travail vraiment colossal, qui s'est terminé par un marathon, parce que nous avons tous apporté des modifications trois jours avant ou trois jours après la date à laquelle il fallait rendre. Bref : bravo. Ce précieux travail a été réalisé pour ce rapport développement durable et cela donne quelque chose de beau. Cela donne envie de le lire. Ce rapport est éclairant. Il rend compte d'une action concrète, ambitieuse et régulière. Il est valorisant, c'est-à-dire qu'il rend hommage aux acteurs de notre ville, qu'ils soient agents ou habitants, qui œuvrent, s'engagent et/ou souvent bénéficient de ce vaste travail réalisé pour rendre notre ville plus agréable, plus durable et plus inclusive.

Nous pourrions considérer qu'un rapport développement durable est soit un document de *green marketing*, soit un simple feuillet réglementaire. Ce rapport-là tend au contraire vers un autre objectif, celui de l'appropriation. Il permet aux Nanterriennes et aux Nanterriens le travail que la Ville mène depuis 1990 ou 1992, à peu près, sur ces enjeux. Il leur permet aussi de peut-être pouvoir s'emparer de ces questions complexes. Via aussi le nouveau projet d'Agora Transition écologique, nous pourrions imaginer que les Nanterriens et Nanterriennes posent eux-mêmes leurs propres indicateurs pour cette ville. J'entends bien les indicateurs de l'Ademe, j'entends bien ceux du plan 21, 30, 40 012..., mais nous avons à Nanterre une particularité, et je pense que ce n'est pas mal que nous puissions poser nos indicateurs ensemble.

Ensuite, ce rapport permet aux agents de faire annuellement le bilan de l'ensemble des actions qu'ils ont contribué à faire exister. C'est extrêmement important, parce que mener, très souvent tambour battant, des politiques aussi complexes, cela mérite, à un moment donné, de pouvoir se poser pour se dire que nous avons fait cela ou sorti cela cette année. C'est vraiment extrêmement important que ce rapport puisse leur permettre de faire ce travail en amont et ensuite de lire ce que les différentes directions ont fait. En termes

d'appropriation, c'est essentiel.

Mais j'ai envie de dire qu'il nous permet aussi à nous, les élus, qui allons très probablement l'approuver ce soir, de prendre le temps de le lire ou de le relire pour nous demander ce que nous avons envie d'apporter en plus, et comment nous pouvons mieux bosser ensemble au regard de ces enjeux complexes, transverses et désormais incontournables.

Ce rapport apporte la preuve que des politiques publiques en faveur d'une ville et d'une vie plus durables pour tous et pour tous ne sont pas des gadgets. Le développement durable, la transition écologique – peu importe le nom que nous utilisons – : tout cela n'est pas un gadget. C'est une sacrée gageure que la ville mène depuis des dizaines d'années. Ce rapport permet de dire chaque année ce que nous avons fait, et, du coup, il permet aussi chaque année de faire ce que nous avons dit.

M. le Maire. Merci. Joseph Nonga.

M. Joseph NONGA. Monsieur le Maire, chers collègues, je ne saurais commencer mon propos sans remercier l'ensemble des services municipaux qui ont travaillé à l'élaboration de ce rapport. Il s'agit là d'un document fouillé, riche en informations et facile d'accès pour tous. À l'aune des 17 objectifs de développement durable, nous mesurons le chemin parcouru par notre Ville grâce à sa politique volontariste, mais également celui qui reste à accomplir face à l'urgence climatique et à la période de crise que nous vivons.

Porter ces données à la connaissance de nos concitoyens est indispensable pour obtenir leur adhésion sur les défis à relever. En effet, si la Ville est à la cheville ouvrière pour construire une ville durable, son action est limitée sans l'appui des citoyens. Le Conseil citoyen de la transition écologique, qui a été présenté lors du dernier Conseil municipal, permettra sans aucun doute à nos concitoyens les plus concernés d'agir à nos côtés. Cependant, seule une prise de conscience du plus grand nombre pourra nous permettre d'agir plus efficacement sur des sujets majeurs à la portée de tous, comme la gestion et la réduction de nos déchets.

Consommer en adoptant des comportements plus respectueux, choisir des produits avec moins d'emballages, échanger, réparer, recycler : autant d'actions qui peuvent devenir des réflexes, si tant est que nous soyons sensibilisés et que nous y soyons incités. Pour ce faire, il nous faut poursuivre les campagnes de sensibilisation auprès des enfants, qui sont le véritable moteur du changement au sein des familles. Ce sont des campagnes de communication massive qui doivent être menées, bien au-delà des manifestations telles qu'Écozone, qui ne réunissent trop souvent que des personnes initiées.

Cette gestion des déchets passe également par la lutte contre les dépôts sauvages dans nos rues et au pied de nos immeubles, qui ternissent l'image de notre ville. Au-delà d'un travail de sensibilisation et d'éducation, ce sont des mesures dissuasives qui doivent être appliquées. Pour cela, notre brigade de lutte contre les incivilités jouera un rôle essentiel. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. Thierry Denois.

M. Thierry DENOIS. Monsieur le Maire, mes chers collègues. Merci, Servane, pour l'exposé de nos actions en matière de développement durable. La déclinaison de ce rapport selon des objectifs de développement durable met en perspective nos actions dans un cadre partagé par de nombreux acteurs dans différents pays. En cette période de crise sanitaire, où un grand nombre de nos concitoyens s'interrogent sur leur parcours de vie et le sens à lui donner au sein de la collectivité, ce rapport souligne que le vivre-ensemble ne peut qu'être revitalisé par la transition écologique.

Toutes les politiques mises en œuvre dans ce rapport veillent à accompagner les plus précaires face aux conséquences du réchauffement climatique, aux turbulences du marché de l'emploi, aux difficultés de se loger dignement et de rester en bonne santé. L'épanouissement des jeunes générations, leur sensibilisation aux enjeux écologiques sont pris en compte, au même titre que l'accompagnement des seniors.

L'emploi est une des priorités sur Nanterre. La Ville, comme vous le savez bien, met un point

d'honneur à rester une ville populaire, et demeure en cela plus exposée au chômage et à la pauvreté que la plupart des villes environnantes. Pour que ces politiques aboutissent, les habitants sont étroitement associés. Assurément, le Conseil de la transition écologique permettra de systématiser cette approche. L'écologie politique prend tout son sens dans l'ensemble de ces démarches solidaires, et démontre qu'elle ne saurait être réduite à un incontournable volet environnemental, mais perçue comme une quête continue d'harmonie et de pacification des sphères publiques et privées. Pour conclure : paix, prospérité et santé. Merci.

M. le Maire. Tout le monde s'étant exprimé, peut-être, Servane, veux-tu apporter quelques précisions ?

Mme Servane COURTAUX. Je n'aurai pas le temps de couvrir toutes vos remarques, qui sont extrêmement constructives, et je vous en remercie tous. Nous avons bien sûr la démarche d'agenda 2030 dans les tuyaux – vous avez fait un peu de « divul-gâchage » du rapport de l'année prochaine. Effectivement, nous avons tous ce besoin de projection. Les citoyens en ont besoin. Les agents en ont besoin pour être mobilisés. Je ne peux donc que rejoindre ce que vous dites. Il ne faut pas oublier que nous avons des plans et des documents. Nous avons le plan climat réactualisé en 2015, le plan d'aménagement et de développement durable en annexe du PLU. Tous ces documents doivent bien sûr être mis à jour et ils le seront dans la politique des objectifs de développement durable et de l'agenda 2030. C'était ce que je voulais dire. N'hésitez pas à me contacter, je suis tout à fait ouverte pour que nous rediscutions des autres points.

M. le Maire. J'ajouterai que si nous nous engageons, par exemple, dans un agenda 2030, cela ne peut se concevoir sans une phase d'élaboration avec l'ensemble de la population. Cela ne peut donc se faire simplement à travers un rapport. Cela pourra être à un moment de la création démocratique avec l'ensemble des habitants, puisqu'il ne peut s'agir simplement d'établir entre quelques individus un destin pour une ville. Cela fait partie des choses auxquelles nous pouvons réfléchir, mais dans un timing qui forcément associerait la population.

Sur l'emploi, je vois que M. Oubuih ne connaît pas bien l'ensemble des actions que nous menons en matière d'emploi. Nous sommes une des rares villes à avoir conservé une Maison de l'emploi et de la formation, alors même que le gouvernement nous a interdit d'en faire un lieu de placement, puisque les Maisons de l'emploi, aujourd'hui, ne peuvent faire cela. Nous avons rebondi pour en faire un lieu de coopération avec Pôle Emploi. Je pense que Nanterre est, de ce point de vue, l'une des villes les plus actives en matière d'emploi.

Sur la question de l'aide à la rénovation thermique des immeubles, il lui a échappé que nous avons été récompensés par un prix décerné par les collectivités elles-mêmes de l'Île-de-France, pour mettre en exergue l'efficacité avec laquelle la Ville de Nanterre a produit cela. Peut-être, à une occasion, vous ferai-je découvrir toutes les résidences, parfois très anciennes, qui étaient sur Nanterre et qui sont aujourd'hui rénovées. En même temps, il ne peut pas ignorer que, depuis quelque temps, nous avons un territoire et une métropole ; que des compétences qu'exerçait hier la Ville sont aujourd'hui transférées à ce niveau de compétences et que, par exemple, sur cette question notamment de l'aide à la rénovation énergétique, les 11 villes ont créé ensemble une Alec qui permet de le faire, où, d'ailleurs, notre collègue Alexis Martin est d'ailleurs intervenu hier soir pour dire que les moyens étaient peut-être encore loin d'être suffisants pour parvenir à des résultats importants en la matière. Mais je crois que, plus que jamais, dans les années qui viennent – nous l'avons d'ailleurs évoqué tout à l'heure sur le vélo, sur le fait que les stations Vélib, elles sont à la fois un cofinancement de la Ville et de la Métropole. Il nous faudra d'ailleurs bien emboîter ces niveaux de collectivités : intercommunalité, EPT (qui rassemble les 11 communes – que nous n'avons pas choisies) et, en même temps, la Métropole, parce que nous ne sommes plus tout à fait dans la situation d'avant la Communauté d'agglomération du Mont-Valérien, où Nanterre « agissait seule » et maîtrisait seule toutes ses politiques. Nous pouvons le regretter, mais je ne vous ai pas vu écrire que vous souhaitiez que la commune reste le pivot de l'action, et qu'il ne fallait pas trop transférer vers des institutions de type métropolitain des

compétences que les communes exercent. Je pense quant à moi que ces lieux doivent être des lieux de coopération entre les communes, mais qu'ils ne peuvent pas s'y substituer.

Je vous propose donc de voter. Je suis désolé, Madame Bedin, j'ai demandé s'il y avait des questions. Je ne vous donne pas la parole. Le maire a fini et puis après nous votons.

Je vous propose donc de voter non pas sur le rapport, mais sur le fait que nous prenons acte que ce rapport a été présenté au Conseil municipal. Vous saisissez le débat d'orientation budgétaire pour dire ce que vous avez à dire sur ces sujets, puisque cela s'emboîte.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

5. Rapport d'orientations budgétaires pour 2021

M. le Maire. Nous allons donc passer maintenant au rapport d'orientation budgétaire. Chers collègues, le budget qui vous sera soumis le mois prochain sera le premier budget de la nouvelle mandature. Il faut en effet se rappeler que, si nous avons voté le budget 2020 quatre mois après les élections municipales, c'est en raison d'une modification du calendrier institutionnel dans le contexte de la crise sanitaire, alors que l'équipe municipale, renouvelée à plus de 60 %, venait d'être installée. Nous pouvons donc dire que le budget 2021 sera véritablement et intégralement le premier budget de ce nouveau mandat. Il sera marqué avant tout par la réalisation d'une série d'engagements pris par notre équipe lors des dernières élections municipales. Il réaffirmera notre volonté de continuer Nanterre pour toutes et tous.

Ce soir, nous devons débattre des orientations qui vont déterminer le contenu de ce budget. C'est une obligation de la loi et c'est une obligation utile à laquelle nous nous plions bien volontiers, car elle permet de mieux comprendre ce qui fonde nos choix pour Nanterre, de les éclairer et, je l'espère, de vous les faire partager au-delà de notre majorité.

Ce budget 2021 ne ressemblera à aucun autre, tout simplement parce que la situation dans laquelle nous sommes depuis bientôt un an ne ressemble à aucune autre. L'épidémie de Covid-19 a non seulement tué près de 3 millions de personnes à travers le monde – et je veux avoir ici une pensée pour toutes les Nanterriennes et tous les Nanterriens qui ont été emportés –, elle a aussi tout bouleversé : nos vies, nos économies, nos organisations, nos relations sociales. Elle a fait basculer dans la précarité et l'isolement toute une partie de la population. Elle s'est traduite par une augmentation de 7 % du nombre de demandeurs d'emploi à Nanterre, un quart de ces nouveaux chômeurs étant des jeunes de moins de 25 ans. Elle a été un révélateur d'inégalités, un miroir grossissant de fragilités, mais aussi, et il faut s'en réjouir, un catalyseur de résistance, d'entraide, de solidarité et d'innovation.

Il n'est pas exagéré de dire que, du jour au lendemain, il a fallu que notre ville affronte cette crise, qui est vite devenue une crise au pluriel : sanitaire, économique, sociale, psychologique. Nous avons mobilisé tous les moyens et toutes les énergies dont nous disposons, à commencer par le personnel communal, dont l'engagement a fait honneur au service public. J'insiste sur le fait que, depuis bientôt un an, la Ville a été présente à toutes les étapes de la crise sanitaire :

- l'accueil et la mise en place d'un suivi personnalisé des malades du Covid ;
- la fourniture de masques aux habitants et au personnel communal ;
- la mise en place de tests au sein du centre de santé ;
- la vaccination, aujourd'hui, en collaboration avec l'hôpital.

Cet engagement sanitaire de la Ville aurait été impossible sans l'existence d'un service public communal de santé et sans l'hôpital, ce qui va totalement à l'encontre du dogme libéral de la nécessaire réduction des dépenses publiques, et particulièrement des dépenses de santé.

J'ajoute, à propos de la vaccination et pour prolonger ce qu'a dit tout à l'heure Didier Debord, que nous comprenons et partageons l'exaspération qui s'exprime. Une grande majorité de nos concitoyens veut se faire vacciner. Tout le monde comprend que vacciner le plus grand nombre possible de personnes et le plus vite possible apparaît comme le seul moyen de nous en sortir et d'espérer retrouver une vie normale. Or, de toute évidence, la logique qui détermine la production industrielle de vaccins n'est pas une logique de santé publique à l'échelle de l'humanité, mais d'abord une logique financière. Une logique de santé à l'échelle mondiale voudrait que les brevets des vaccins tombent dans le domaine public et que le maximum de chaînes de production soit mobilisé pour fabriquer autant de vaccins que cette Terre compte d'êtres humains. Ce n'est pas le chemin qui est pris aujourd'hui par des groupes pharmaceutiques, dont les choix sont dictés avant tout par le niveau espéré des marges bénéficiaires et le versement de dividendes aux actionnaires. En disant cette vérité, je ne m'éloigne pas de Nanterre et de notre débat budgétaire, car tout ce que nous avons dû faire depuis 11 mois, aucun autre échelon ne pouvait le faire à notre place. Je ne dis pas que nous étions seuls en tant que collectivité – l'Intercommunalité, le Département et la Région ont pris leur part –, mais si, à Nanterre et dans bien d'autres villes, la Commune ne s'était pas mobilisée à un tel niveau, les conséquences de cette crise auraient été bien plus dures pour la population et pour l'ensemble du tissu économique local.

Rien de ce que nous avons fait n'était de trop. Rien n'a été inutile. Cet engagement de la Ville n'est pas limité au sanitaire. La crise nous a conduits à agir également au plan social et économique. Je ne détaillerai pas ici toutes les mesures que nous avons prises et que nous allons continuer de prendre, et qui ont un impact direct sur nos dépenses. Samir Abdelouahed vous présentera ces actions, qui figurent également dans le document très complet qui vous a été envoyé et dont je tiens à remercier ceux et celles qui l'ont réalisé, en particulier la Direction générale et la Direction des finances.

Vous l'avez certainement relevé, ce qui caractérise cette crise, du point de vue de la Ville, ce sont des dépenses supplémentaires qui s'ajoutent à des pertes de recettes, et qui ne sont pas compensées par les aides diverses que nous avons pu percevoir. Nous pouvions au moins espérer que, dans un tel contexte, l'État appuie sur le bouton pause de la baisse des dotations et allège le poids écrasant de nos contributions au fonds de péréquation. Nous pouvions espérer par exemple qu'en soutien aux communes, le gouvernement et le Parlement décident de compenser partiellement ou intégralement ce que les villes populaires paient au fonds de péréquation, comme l'ont d'ailleurs demandé plusieurs associations d'élus. Nous pouvions espérer que le gouvernement inclut les communes parmi les bénéficiaires des 100 milliards du plan de relance, sachant qu'une aide apportée à une commune, c'est aussi une aide pour investir et créer de l'emploi. Nous pouvions espérer tout cela, mais rien de tout cela ne s'est produit. Non seulement l'État n'a pas suspendu la baisse de sa dotation à Nanterre, mais cette année, et c'est une première historique, nous n'aurons pas un centime de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement. Non seulement le gouvernement n'a pas compensé ce que nous versons obligatoirement aux deux fonds de solidarité entre communes, mais, cette année encore, nous allons devoir payer plus de 17 millions d'euros de péréquation, avec un module de calcul profondément inéquitable, quand nous savons par exemple que, parmi les 183 villes d'Ile-de-France qui bénéficient de l'argent de Nanterre, se trouvent les communes de Pontoise, de Melun, de Coulommiers ou de Saint-Cyr-l'École. Non seulement le gouvernement n'a pas considéré la situation financière des communes comme nécessitant un volet à part entière du plan de relance, mais il fait passer le fonds de compensation national des pertes communales de 750 millions d'euros à 230 millions d'euros. Il a fallu que les maires de banlieue se mobilisent pour qu'au moins 1 % des 100 milliards soit affecté aux quartiers prioritaires, sans que nous sachions d'ailleurs quelle forme prendra cette aide ni comment y accéder.

Enfin, il faut être attentif à la dernière annonce de l'État, celle de la mise en place de contrats de relance et de transition écologique. Avant même leur mise en place, ces contrats suscitent beaucoup de critiques. La semaine dernière, l'Association des Maires de France a aussi dénoncé le fait que seules les intercommunalités seraient éligibles à ces contrats, ce qui n'est pas du tout adapté à la situation de l'Ile-de-France. En résumé, du côté du soutien de l'État

aux communes pour faire face à la crise, le paysage est sombre.

Dans cette situation tout à fait exceptionnelle, l'orientation majeure que nous vous proposons est de réaliser des économies de fonctionnement, avec l'objectif de maintenir l'ensemble du service public communal et de mettre en œuvre le programme municipal sur lequel nous avons été élus. C'est l'autre message sur lequel je veux insister. Non seulement la crise ne nous conduit pas à mettre de côté les engagements que nous avons pris, mais elle nous invite au contraire à les tenir et à les réaliser. Les 250 engagements concrets que nous avons pris doivent être mis en œuvre pour consolider, renforcer et développer ce qui fait de Nanterre une ville sociale, écologique et solidaire.

Le budget 2021 sera mis au service de cette ambition. Il sera mis au service de la transformation des quartiers populaires, notamment le Parc Sud, Pablo-Picasso, le Chemin de l'Île et Anatole-France, avec des échéances très importantes. Le budget 2021 sera mis au service de toutes les solidarités, avec notamment :

- l'avancement du projet de Maison des femmes ;
- la reconstruction de notre nouvelle maison de santé ;
- l'engagement de la Ville dans l'aide alimentaire aux côtés des associations ;
- l'ensemble des dispositifs qui font de Nanterre une ville protectrice pour les plus vulnérables.

Ce budget 2021 sera mis au service de la transition écologique, avec :

- la création du Conseil citoyen dès que ce sera possible ;
- un soutien au développement du vélo ;
- une augmentation du bio dans la restauration collective ;
- la plantation de plusieurs centaines d'arbres ;
- un premier projet ambitieux d'agriculture urbaine dans le quartier République ;
- l'agrandissement du parc des Anciennes Mairies.

Ce budget 2021 sera mis au service de notre action inlassable et déterminée en faveur du logement pour tous. Cette année, ce sont 993 logements qui seront livrés à Nanterre à travers 17 programmes de tous types et dans quasiment tous les quartiers. Mais nous nous inquiétons de constater qu'autour de nous, dans de très nombreuses communes de la région, le nombre de logements en projet ou en construction est en chute libre. Cette récession va encore accroître la pression de la demande sur les communes qui continuent un effort de solidarité. Mais jusqu'à quand une question aussi majeure pour la vie des gens et la cohésion sociale sera-t-elle tributaire des aléas des décisions locales et du marché ? Ce n'est plus tenable. Après le mouvement des Gilets jaunes, j'avais dit au Président de la République que la tension autour du logement pouvait devenir explosive. C'est plus que jamais vrai.

Ce budget 2021 sera également mis au service de la prévention, de la médiation et de la sécurité, avec :

- un renforcement des effectifs de lutte contre les incivilités ;
- le recrutement de policiers municipaux autant que les possibilités s'ouvriront à nous ;
- le maintien de nos dispositifs de médiation de jour et de nuit ;
- l'installation de dix caméras supplémentaires dans l'espace public.

Enfin, ce budget 2021 sera mis au service d'un nouvel élan donné à la participation citoyenne, avec plusieurs innovations – et je veux saluer ici, après d'autres, le succès des conseils de quartiers numériques via la radio Agora, qui ont attiré un public nombreux et diversifié. Les dix conseils de quartier qui viennent de se tenir ont été suivis au total par 4 000 auditeurs. La participation citoyenne a été réelle avec ces 803 messages sur le chat ou sur le répondeur.

Face à la crise, Nanterre continuera d'avancer. L'un des marqueurs forts de cette volonté, c'est notre politique d'investissement. Nous vous proposons un programme ambitieux, et vous ne serez pas étonnés de voir que l'éducation est le premier poste d'investissement.

Nous avons prévu d'y consacrer plus de 8 millions d'euros, soit plus de 15 % de l'ensemble de nos investissements.

Chers collègues, la période que vivent nos concitoyens depuis un an est très difficile. Elle est source de souffrance, de désarroi et de perte de confiance. Dans une telle situation, l'action de leur ville doit être un point d'appui, une raison de croire à l'action publique et de reprendre espoir. C'est le sens même de notre engagement.

Je laisse à présent notre adjoint aux finances, Samir Abdelouahed, vous présenter les orientations précises de ce budget 2021.

M. Samir ABDELOUAHED. Merci, Monsieur le Maire. Pour tenter de prolonger la présentation qui a été faite et avant d'ouvrir mon propos, je souhaite à mon tour m'associer à mes collègues pour remercier Servane pour la projection. Je sais qu'elle n'aime pas cela, mais je te le dis tout de même. Nous sentons que tu es investie par la question, et je sais que certains moments sont plus compliqués que d'autres. En tout cas, bravo à toi. Ce rôle te va à ravir.

Dans le prolongement de la présentation faite par M. le Maire, cette période ouvre le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021. Je vais ainsi vous présenter en synthèse les éléments du rapport que vous avez reçu la semaine dernière, et tracer avec vous la trajectoire financière de la Ville.

D'abord, le budget 2021 s'inscrit toujours dans un contexte de crise sanitaire qui a nécessairement été pris en considération dans les prévisions budgétaires. Ainsi, depuis 2020, Nanterre a fait face à cette crise au plus près des Nanterriens, sur tous les fronts. D'abord le front sanitaire, le front de soutien aux écoles, sur le plan social, sur le plan économique et un soutien aux agents municipaux. En tout et pour tout, entre 2020 et 2021, c'est 3 millions d'euros de dépenses au titre des dispositifs de lutte contre la Covid, et 4 millions d'euros de contrats temporaires maintenus – donc un budget qui a donc protégé et protège également les personnes engagées dans le service public, et une Ville qui protège ses habitants.

Dans le même temps, Nanterre a été impacté par des pertes de ressources non compensées, comme l'a dit le Maire, par les financements exceptionnels mis en place par les partenaires extérieurs, comme vous pouvez voir. En tout et pour tout, ce sont 5 millions d'euros de ressources en moins quand les aides ne représentent que 3 millions d'euros.

Au-delà de la crise sanitaire, le budget 2021 est impacté par les décisions de l'État, tant sur le volet des dotations que sur celui de la péréquation horizontale. 2021, comme l'a très bien dit le Maire, c'est la première année où le budget communal sera amputé de la principale participation de l'État aux collectivités dans leur budget, à savoir la dotation globale de fonctionnement. C'est un moment qui est malheureusement historique, que nous devons souligner et mesurer. Pour mémoire, en 2012, cette DGF était de 18,2 millions d'euros. En 2021, elle n'est plus. La DGF n'était pas un cadeau que l'État nous faisait. Cette ressource devait accompagner les transferts des compétences de l'État vers les villes. Cela marque évidemment un nouveau pas vers la remise en cause de l'autonomie financière des collectivités territoriales et nous pouvons nous interroger sur l'avenir. Sur quelles ressources l'État va-t-il encore nous ponctionner ?

Comparativement, l'évolution de la croissance fiscale constatée sur la même période ne suffit pas à compenser la perte de DGF, comme vous pouvez le voir sur le côté droit du PowerPoint. Nous passons ainsi de 1 908 euros par habitant à 1 854 euros par habitant en 2021, en comptabilisant les ressources fiscales et la DGF de 2012 à 2021. Il est à noter en plus que la loi de finances pour 2021 a prévu que les deux tiers de la croissance fiscale de la CFE (contribution foncière des entreprises) remontent à la Métropole du Grand Paris. En parallèle et dans le même temps, la péréquation prélevée sur Nanterre continue de peser fortement sur le budget communal : c'est plus de 22 millions d'euros contre 23,3 millions d'euros en 2020. Il est à relever une légère inflexion cette année, avec un niveau de 22,9 millions d'euros, à comparer avec le niveau de l'année précédente, qui était de 23 millions d'euros. Ce niveau est une injustice pour Nanterre. Comme nous l'avons déjà dit, la Ville a engagé un recours contre l'État pour contester ce niveau injuste de fonds de

solidarité régionale. Pour illustrer ce caractère injuste, quand Nanterre paye 242 euros de péréquation par habitant en 2020, un habitant de Neuilly ne paie que 176 euros, soit une facture de plus de 38 % supplémentaires pour un Nanterrien. Comme vous pouvez le voir, l'écart du revenu moyen par habitant entre ces deux villes est tout de même assez significatif – c'est quasiment un multiple de quatre. Ces populations n'ont pas les mêmes besoins. Nous sommes en attente d'un peu plus de justice, dans une ville où nous avons besoin de service public, une ville où le caractère social est significatif.

2021 marquera également la fin de la taxe d'habitation pour les villes. Avant la réforme, le panier fiscal comprenait la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les taxes foncières bâties et non bâties. Après réforme, il restera la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les taxes foncières préexistantes, tout cela compensé par la suppression de la taxe d'habitation et un taux de taxe foncière du Département des Hauts-de-Seine, auxquels vient s'ajouter une compensation par l'application d'un coefficient correcteur de l'État. À première vue, cette réforme paraît neutre, mais les recettes compensées devraient être à terme moins dynamiques, avec une perte de l'effet de taux de compensation mise en place par la loi.

À présent, je vous propose d'aborder les engagements municipaux, avec, d'abord, la ville pour toutes et pour tous :

- sur le volet santé et le logement, 2021 traduira les efforts qui continueront de favoriser l'implantation de cabinets médicaux et d'accompagner les dispositifs pour la lutte contre la Covid ;
- sur le volet logement de poursuivre la création de logements, à savoir programmer 449 logements sociaux sur 1 025 livraisons annoncées, et de poursuivre le dispositif d'amélioration de l'habitat ancien ;
- sur le volet jeunesse, de continuer de développer la participation des jeunes, de mettre en place le budget participatif pour les jeunes, d'intensifier l'accompagnement vers la formation et l'emploi, et de continuer les services que nous mobilisons d'une manière un peu plus importante en 2021 sur le contrat nanterrien de réussite, le service prévention santé jeunes, le pôle d'assistants sociaux pour les jeunes et la Mission locale ;
- sur le volet aménagement, nous aurons un moment fort de 2021 à travers la signature de la convention Anru pour la rénovation urbaine des quartiers du parc et du Chemin de l'Île, et également le démarrage des travaux de la tour pilote aux tours Aillaud pour la partie rénovation énergétique

C'est aussi la poursuite des engagements en matière de transition écologique – de prévention d'abord –, du déploiement de la vidéoprotection à travers 10 caméras qui seront implantées en 2021, du développement de la brigade de lutte contre les incivilités, avec 25 policiers municipaux et 25 ASVP à terme, et d'extension du dispositif de vidéo verbalisation.

C'est également la poursuite des engagements sur :

- le volet transition écologique avec la mobilisation face à l'urgence climatique, en poursuivant la mobilisation pour l'interdiction totale des pesticides en zones habitées ;
- le volet nature en ville, avec le lancement de projet d'agriculture urbaine sur le terrain de l'ancienne mosquée, les retours d'études sur les îlots de chaleur et la poursuite de plantation d'arbres ;
- la transition alimentaire avec l'augmentation significative de la part de bio dans la restauration scolaire ;
- les mobilités douces avec le lancement du plan vélo.

Autre axe majeur de la politique de la ville, celui du développement de la vie citoyenne et démocratique :

- en donnant le pouvoir aux citoyens d'intervenir sur l'ordre du jour dès 1 000 signatures ;
- avec la révision du projet de l'Agora en faveur de la transition écologique et

- démocratique ;
- avec la création d'un conseil citoyen, qui pourra influencer de manière importante sur le sens et les actions des politiques écologiques ;
- avec le budget participatif, dont une édition spécialement dédiée jeunes, comme j'ai pu vous le dire précédemment.

2021 est une année qui concrétise des projets ambitieux avec :

- la réhabilitation du théâtre des Amandiers ;
- le lancement de travaux pour les deux groupes scolaires aux Groues ;
- la réhabilitation et l'extension du groupe scolaire Gorki au Parc Sud ;
- les travaux pour le groupe scolaire Henri-Wallon ;
- la construction d'une nouvelle maison de santé ;
- le développement des projets numériques dans les écoles.

Nous allons revenir un peu aux prévisions chiffrées pour le projet de budget 2021. En recettes réelles de fonctionnement, nous devrions atteindre 275 millions d'euros, soit 5 millions de ressources de plus que le BP 2020. Cette recette est liée principalement à certains postes :

- une reprise anticipée des ressources sur le secteur des droits de mutation ou encore des produits des activités ;
- une hausse de la fiscalité sans augmentation des taux ;
- des aides Covid versées avec un an de décalage.

Vous l'aurez compris, c'est aussi beaucoup d'anticipation, de projection. C'est la raison pour laquelle nous sommes amenés à échanger dans ce cadre et à construire ce budget avec la majorité municipale.

Je tiens également à rappeler que le niveau de ressources de la ville paraît artificiellement important. En effet, des flux financiers doivent être traités, neutres par le FCCT, la part de compensation par salaire, la taxe d'habitation de l'ex-CAMV et bien sûr de la péréquation. Avec le retraitement, ce sont 208 millions d'euros de recettes attendues. Ces ressources resteront véritablement au bénéfice des Nanterriens.

Sur le volet des dépenses réelles de fonctionnement, près de 256 millions d'euros sont prévus au projet de budget, avec une hausse de 2 millions d'euros par rapport au BP 2020, et notamment une masse salariale constante et l'anticipation de la reprise des activités municipales. Là encore, les réalités sont à nuancer puisque ces dépenses réelles de fonctionnement, comme les recettes que nous venons de voir précédemment, sont à retraiter : toujours le FCCT et la péréquation. Ce sont 190 millions d'euros que nous prévoyons de dépenser réellement pour les activités communales nettes de ces transferts financiers opérés vers Pold (Paris Ouest La Défense).

Comme chaque année, vous pouvez voir la traduction des dépenses de fonctionnement par politique publique. Nous voyons bien ressortir de ce camembert la partie éducation, qui occupe la première place de ces dépenses de fonctionnement, à laquelle nous pourrions aussi ajouter l'épanouissement, puisqu'elle contribue d'une manière indirecte à améliorer une partie de l'accompagnement de nos enfants, mais pas uniquement.

À présent, nous allons évoquer le programme d'investissements envisagé pour 2021. Vous pouvez voir en grande masse la présentation de la section d'investissement, avec un programme ambitieux de près de 54 millions d'euros, équilibrée par un niveau d'emprunt prévisionnel de 26 millions d'euros.

Le débat d'orientation budgétaire est également l'occasion de présenter les perspectives de la dette de la Ville. L'encours de dette s'élevant à 151 millions d'euros au 1^{er} janvier 2021, si nous ajoutons les 26 millions d'euros d'emprunt prévisionnel et le remboursement du capital d'emprunt, qui s'élève à 18,5 millions d'euros, nous anticipons une progression de l'encours de 7,5 millions d'euros, soit, en fin d'année, un encours de dette à hauteur de 158 millions d'euros – je tiens aussi à saluer le travail qui a été mené en interne par la majorité et par les

services pour aboutir à cette feuille : cela a nécessité énormément d'efforts. Pour mesurer l'impact de cet encours de dette sur le budget communal, il convient d'évaluer la capacité de la Ville à le rembourser. Pour 2021, la capacité de désendettement se situe sous le seuil de prudence, de l'ordre de 8,5 années, soit bien au-delà du seuil prévu par la loi, qui est de 12 années.

Avant de conclure, il me semble aussi important de rappeler les principaux ratios financiers pour 2021, avec quelques indicateurs clés :

- une épargne brute de 19 millions d'euros ;
- une épargne nette positive d'environ 400 000 euros après remboursement du capital de dette ;
- une capacité de désendettement soutenable de 8,5 années.

Je vous remercie de votre attention. Nous nous retrouverons fin mars pour la présentation du budget 2021. En attendant, place au débat.

M. le Maire. Madame Bedin, puisque je ne vous ai pas donné la parole tout à l'heure.

Mme Camille BEDIN. Merci beaucoup et bonsoir à tous. Merci beaucoup pour la présentation de ces éléments.

Avant d'entrer dans le vif des sujets, et il y en a beaucoup, je voudrais évidemment, au nom de notre groupe, saluer le travail de présentation de ces documents budgétaires que vous avez effectué ces dernières années. Il y a quelques années, nous avons remarqué le manque de lisibilité et de clarté des documents – cela avait d'ailleurs été souligné par la chambre régionale des comptes. C'est un travail que vous avez désormais fait en termes de lisibilité des documents et nous vous en remercions. Merci aux services de la Ville. Vous l'avez beaucoup dit, je pense que c'est essentiel de ne pas oublier tout le travail qu'ils font pour préparer ces conseils municipaux et en particulier ces documents.

Cela dit, puisque ce débat fait partie des dix points qui sont filmés et retransmis, j'aimerais préciser aux Nanterriens que c'est un point important. Vous y avez passé du temps. Je vais moi-même y passer un tout petit peu de temps aussi, parce que les orientations budgétaires représentent le moment de l'année où vous parlez de votre vision pour la ville, de vos mesures pour la ville, de la façon dont vous allez les financer et utiliser l'argent public. C'est donc vraiment un des moments majeurs dans la démocratie locale, où il nous est donné la possibilité de débattre et de s'exprimer sur les choix politiques que vous faites. Néanmoins, je vais essayer d'être la plus précise et concise possible, en soulevant trois points d'étonnement, si ce n'est même un tout petit peu de consternation.

Je suis étonnée par un manque global de stratégie, de plan d'action et de vision sur les trois points que je vais vous donner, c'est-à-dire :

- votre position sur la façon dont nous allons traiter la crise de la Covid-19 dans les mois qui viennent ;
- le manque d'anticipation et de stratégie concernant très concrètement l'équilibre de vos choix budgétaires très court-termistes, sans vision à plusieurs années. C'est un point qu'Hélène soulevait sur le développement durable. Il est question de 2021, mais absolument pas de la façon dont nous nous projetons dans l'avenir. C'est tout de même dommage ;
- une litanie de mesures mais, là aussi, une absence totale de plan d'action à long terme sur les thématiques prioritaires que vous soulevez (mixité sociale, tranquillité, sécurité et développement durable).

Je m'explique sur chacun de ces trois points. Le premier point, la situation dans laquelle nous sommes actuellement (Covid-19). C'est tout de même l'actualité majeure du monde entier. Or, là, vous venez de nous présenter un rapport qui n'en parle pas. Dans le document, il n'en est pas question. Alors, vous mentionnez évidemment le coût en 2020 pour la collectivité. Ce n'est d'ailleurs pas très clair et j'aimerais bien avoir des réponses plus précises sur les subventions et les dispositifs que vous êtes allés chercher pour financer cela. Aucune

information ne figure dans le rapport à ce sujet. Au-delà du coût, nous avons eu une année extrêmement troublée. Il faut remercier le travail des agents municipaux, des bénévoles associatifs, qui se sont mobilisés ces mois derniers pour être aux côtés des plus fragiles qui ont souffert. Là, nous sommes en février 2021, nous sommes loin d'en être sortis. Nous avons des populations qui souffrent et qui vont souffrir dans les mois qui viennent. Le seul point écrit dans le rapport et dans les slides que nous avons vues, c'est « un plan de relance encore à évaluer ». À date, vous n'avez donc pas de plan de relance de la Ville face à cette situation. C'est tout de même étonnant.

Qu'allez-vous faire ? Que comptez-vous faire en 2021 – l'année 2021 est entamée – pour accompagner les plus fragiles ? Allez-vous augmenter – la question est légitime – le budget des associations ? La réponse est non. Dans vos orientations budgétaires, le budget de l'association n'augmente pas. Allez-vous par contre augmenter le budget de fonctionnement des services de la ville ? La réponse est oui. Je m'étonne. Le point aujourd'hui est-il vraiment d'augmenter nos dépenses de fonctionnement plutôt que de donner des moyens aux associations pour travailler, ou de nouer un véritable partenariat avec les associations, dans une culture de contrat de partenariat entre elles et nous, pour que, dans la période actuelle, elles soient au côté des plus fragiles ?

Je vous donne un exemple. Dans les semaines ou les mois qui viennent, il est possible que nous reconfinions. Ne pourrions-nous pas, à ce moment-là, donner plus de place aux associations, en les accompagnant et en mettant en place, afin d'anticiper l'isolement et le confinement des plus fragiles, des dispositifs pour faire leurs courses, par exemple ? Cela s'anticipe. Qu'avons-nous envie de faire dans les semaines qui viennent pour accompagner les plus fragiles face à la menace d'un reconfinement ?

Autre sujet d'actualité majeur, les jeunes, les étudiants : 40 % – je ne l'apprends à personne – de la population nanterrienne a moins de 25 ans – près de 35 000 étudiants sur le campus et théoriquement inscrits, au sein de la ville, à l'université. Que faisons-nous pour eux ? Aucun mot sur ce sujet dans le rapport. Des propositions auraient pu être faites à ce sujet. Je rétablis la réalité : vous dites que vous allez embaucher quatre stagiaires par mois. Pas sûre qu'avec cela, nous aidions réellement les jeunes et encore plus les plus démunis. Nous aurions pu envisager un plan d'emploi étudiant. Nous aurions pu continuer de travailler sur cette dimension associative avec du bénévolat en échange de crédits ECTS avec la fac, par exemple. De nombreuses propositions sont envisageables, je pourrais continuer sur ce thème.

Autre sujet encore lié à la Covid, le tissu de proximité, les commerces, les restaurants, tous ces gens qui souffrent aujourd'hui et qui vont continuer de souffrir. Certains n'arriveront pas, sur le plan économique, à s'en relever. Rien, dans ce rapport, n'est envisagé pour leur venir en aide de façon anticipée, aucun plan de relance. Dernier point lié à la Covid : des collectivités se mettent à agir dès maintenant et c'est de l'argent qu'il faut prévoir, par exemple sur la surveillance des eaux usées – nous parlions de développement durable tout à l'heure. Le sujet environnemental soulevé par la Covid-19 est majeur. Que prévoit et anticipe la Ville en matière de surveillance des eaux usées, par exemple pour les groupes scolaires ? Cela se prévoit et cela se budgète, pour monitorer la circulation du virus, par exemple.

Vous dites, Monsieur le Maire, que les populations défavorisées le sont jusque dans l'accès même au vaccin. C'est vrai. Effectivement, Nanterre risque de souffrir plus que d'autres populations alentour de la crise sociale, sanitaire, économique, psychologique liée à la Covid. Je regrette donc qu'il n'y ait pas de plan de sortie de crise, de plan de lutte contre la paupérisation. C'est de notre point de vue, une occasion manquée. Alors, je pense que vous allez me répondre deux choses.

Je suis étonnée parce que ni vous ni d'ailleurs l'adjoint en charge des finances ne nous avez parlé de ces points-là. Vous n'avez pas dit, par exemple, que Nanterre n'avait pas attendu la crise actuelle pour agir auprès des populations les plus fragiles et que donc vous faites déjà des choses. C'est la première chose. Deuxième chose, vous avez dit, et longuement, que l'État nous a retiré une très large part de marge de manœuvre, alors que les Nanterriens

méritent encore plus d'attention de sa part. Je ne conteste aucun de ces deux points. Ce que je dis, c'est que si nous voulons nous donner l'ambition de ce plan de relance, d'un accompagnement plus poussé d'une population qui va souffrir encore plus que les autres dans les mois qui viennent, nous ne nous donnons les moyens de vos discours et de vos ambitions là-dessus.

J'en viens à mon deuxième point d'étonnement, l'absence de stratégie pour financer les moyens de vos ambitions. Je m'explique, c'est très simple. D'un côté, vous l'avez bien dit – et pendant longtemps, encore une fois, puisque nous avons passé les trois quarts de la présentation là-dessus –, une baisse massive des dotations de fonctionnement et un dispositif de péréquation que vous jugez, et qui peut paraître, injuste pour Nanterre, donc les ressources diminuent. C'est un fait prévisible. Tous les ans, vous nous le dites, donc vous le savez. Tous les ans, cela continue. Nous pouvions donc le prévoir, or ce n'est pas fait ni anticipé. Les ressources baissent donc et, de l'autre côté, les dépenses sont plus élevées. Pendant le précédent mandat, elles ont continué de croître et cela continue cette année. La dépense de fonctionnement de la ville est largement supérieure aux villes de même strate : près de 1 000 euros de plus par habitant à Nanterre que dans une ville comparable de la moyenne nationale, sans que nous puissions mesurer ce que les Nanterriens y gagnent en qualité de vie dans la ville.

Les dépenses continuent donc de croître. Vous poursuivez une politique d'aménagement coûteuse, où la bétonisation reste le socle de vos projets. Tous ces programmes d'aménagement sont coûteux. Nous sommes de plus dans un contexte sanitaire qui va rendre indispensables de nouvelles dépenses. Donc des ressources qui diminuent et des dépenses qui vont croître mécaniquement. Je ne vois pas de stratégie là-dedans pour trouver des marges de manœuvre à l'avenir et pour assurer durablement l'équilibre budgétaire de façon saine.

Je suis étonnée parce que, comme nous le disons d'année en année, la situation est prévisible, et vous préférez toujours – je n'arrive pas à m'expliquer cela – vous victimiser. Je comprends parfaitement le fait de tenir le discours, à l'égard de l'État, que leur politique est injuste à l'égard de notre ville – encore une fois, vous y passez un temps fou, là encore ce soir, dans tous vos discours, dans toutes vos interventions –, mais ce que les Nanterriens ont envie d'entendre aussi, en complément, c'est ce que vous faites pour vous en sortir. Nous aimerions voir comment vous vous battez pour vous en sortir à long terme, pas juste pour essayer de trouver des marges de manœuvre là, à court terme, pour essayer de s'en sortir. À long terme, comment anticipons-nous cette dégradation de l'état de nos ressources ?

Il existe plusieurs pistes :

- La hausse de la fiscalité locale – vous l'avez utilisée à deux reprises lors du mandat précédent. Est-ce un levier que vous allez activer dans les années qui viennent ?
- Le recours à l'emprunt – vous le faites, mais ce n'est pas sain durablement à haut niveau.
- Plus durablement ou plus sainement, la baisse des charges de fonctionnement de notre Ville. C'est une recommandation forte de la chambre régionale des comptes, quelque chose que nous nous disons et que nous vous disons depuis des années également. Des pistes sont données dans le rapport de la CRC, sur lesquelles nous pourrions revenir :
 - la lutte contre l'absentéisme, qui représente près de 8 millions d'euros par an, par exemple, pour le travail municipal et le travail des agents ;
 - la durée annuelle du travail des agents, qui n'est pas alignée sur la durée réglementaire. Là, c'est 3 millions d'euros d'économies par an. Évidemment, un plan comme celui-là, en termes de ressources humaines, s'accompagnerait de quelque chose dont je n'ai pas vu parler dans le rapport d'orientation budgétaire, c'est-à-dire un plan de montée en compétences et de formation des agents. Un vrai travail est à mener sur la masse salariale, sur la politique des ressources humaines.
- Dernier point que vous pourriez activer, sur lequel rien n'est dit non plus, une vraie

stratégie de recherche de subventions auprès de l'État, auprès des collectivités, auprès de l'Union européenne, pour aller chercher des dispositifs de soutien, de subventions à la Ville. Je ne comprends pas là non plus pourquoi nous n'y faisons pas davantage recours. Je n'arrive pas à m'expliquer cette absence de politique de recherche de subventions, qui pourtant est tout à fait légitime.

Sur le troisième point d'étonnement, et je m'arrêterai là, je rejoins là le débat que nous avons plus tôt sur le rapport de développement durable. Nous avons une suite de mesures, que nous votons d'ailleurs pour beaucoup d'entre elles – il n'existe pas là de sujet sur le fond de ce que vous présentiez, par exemple, tout à l'heure : la Maison des femmes, l'ensemble des politiques de rénovation –, mais où sont, à un moment donné, la vision à long terme, le fameux agenda 2030, les indicateurs pour les suivre, les moyens d'évaluation et les résultats sur un certain nombre de politiques ?

J'en prends deux. Vous parlez de la mixité sociale comme étant un objectif. Évidemment, personne ne peut contester le fait d'avoir la mixité sociale comme objectif, et personne ne vous peut vous retirer le fait d'essayer, par la politique de construction de logements, encore une fois un peu trop proche d'une bétonisation de notre point de vue, mais la volonté d'inclure de la mixité dans les programmes existe. Existe-t-il une évaluation ? Je serai donc vraiment intéressée que nous ayons un échange sur l'évaluation des résultats de cette politique de mixité, au-delà simplement des statuts de logement, c'est-à-dire qu'en termes de qualité de vie, en termes d'école. Sentons-nous, par exemple, dans les écoles publiques de la ville, une différence sur les indicateurs sociaux et économiques des familles des bassins scolaires ? Une évolution est-elle perceptible ? Je vous dis cela parce que je rends en ce moment visite à l'ensemble des chefs d'établissement de collège de Nanterre, qui ne constatent pas d'évolution. Alors peut-être est-ce encore un peu trop encore âgé, peut-être les jeunes familles ont-elles de jeunes enfants, mais en tout cas, eux, de leur point de vue, ne perçoivent pas d'évolution de la population de collège sur le plan de la mixité, à part à Jean-Perrin. Mixité sociale rime-t-elle avec vivre-ensemble, avec augmentation de la qualité de vie ? Les Nanterriens pensent-ils aujourd'hui que cette qualité de vie et ce vivre-ensemble se sont améliorés dans les dernières années, malgré les problèmes de rénovation ? Voyez par exemple au Petit Nanterre. Je ne suis pas sûre.

Tout dernier point sur le fond : vous parlez de la tranquillité comme un axe fort. Je m'en réjouis. Cela fait longtemps que nous en parlons et c'est enfin un axe fort de votre politique en termes d'affichage. Dans la réalité – et nous pouvons sortir les chiffres –, nous sommes loin d'une politique d'ampleur. Par exemple, vous ne prévoyez que 2,9 millions d'euros en investissement pour cette seconde deuxième priorité de la Ville, soit moins de 2 % de tout ce que vous prévoyez d'investir, là où vous prévoyez – juste pour comparer – 1,7 million d'euros pour des travaux de l'Hôtel de Ville. En termes d'investissement, est-ce suffisant pour la sécurité et la tranquillité des Nanterriens ? Nous pouvons nous poser la question.

En conclusion de cette intervention, beaucoup de mesures que vous exposez, et je l'ai dit, sont bonnes – ce n'est pas tellement le sujet. Le sujet est plus, en termes d'orientations budgétaires, le manque de vision de sortie de crise pour les Nanterriens qui vont en avoir le plus besoin, une vision de nos politiques publiques à long terme orientée résultats au service du public, et puis une vision durable de nos finances, pour avoir à long terme nous-mêmes les marges de manœuvre de la politique sociale forte que vous avez la prétention d'afficher. Donnons-nous les moyens de pouvoir réussir par nous-mêmes en jouant un petit peu moins, peut-être, les victimes et en regardant plus, au sein de notre propre budget, comment nous pouvons nous-mêmes dégager des marges de manœuvre beaucoup plus ambitieuses. Nanterre en est largement capable.

M. le Maire. La parole est à M. Oubuih.

M. Adam OUBUIH. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus. Pour moi aussi, c'est un sujet important parce qu'il concrétise l'ambition politique, le cap que nous souhaitons donner à Nanterre, au moins pour 2021. Si nous souscrivons à de nombreux objectifs fixés (la mixité, le développement durable ou les services publics de proximité) et que je me réjouis

de l'augmentation du budget d'investissement, je trouve que ce budget manque d'ambition.

La crise de la Covid est passée par là et je voudrais que nous nous y arrêtions un instant. Le problème des crises est qu'elles cristallisent les lacunes ou les difficultés que nous rencontrons ou que nous avons trop longtemps ignorées. Je l'ai déjà dit, le rapport de la chambre régionale des comptes de l'Ile-de-France le dit, pendant trop longtemps, notre ville, et aujourd'hui encore, a été un désert médical dans plusieurs de ses quartiers parce que, précisément, la politique municipale de santé a été peut-être trop pensée par le cash et insuffisamment en matière d'attractivité pour la médecine de ville. Pendant trop longtemps – et je suis désolé, Monsieur Jarry, les faits sont têtus –, l'emploi n'a pas suffisamment été une priorité des politiques municipales. Il n'est pas acceptable qu'une ville qui dispose de deux emplois par habitant en âge de travailler ait un taux de chômage largement supérieur à la moyenne nationale pendant des années. Cette crise est peut-être paradoxalement l'opportunité de tenter d'y remédier.

Je ne vais pas rentrer dans un débat d'apothicaire, mais je serais curieux d'échanger avec vous sur les retraitements qui ont été faits. Je me fie aux chiffres de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, qui ne peut pas être accusée d'être partielle ou partiale, et aussi sur ceux du ministère des Comptes publics. Que disent ces chiffres ? D'abord – et vous le savez, Monsieur Abdelouahed – que la DGF n'est pas, loin de là, la seule dotation que l'État verse aux autres communes ; ensuite que notre budget est passé, avant vos retraitements, de 2 200 euros de budget par habitant en fonctionnement – parce que nous raisonnons toujours en fonctionnement – en 2013 à près de 2 900 euros aujourd'hui, ce qui nous classe, y compris en prenant en compte les retraitements qui ont été faits, parmi les villes les plus riches, puisque la moyenne des villes de même taille est à 1 657 euros. Pour mémoire, le budget à Neuilly est à 1 444 euros par habitant. C'est comme si un salarié se plaignait que son salaire ait augmenté de 35 % en sept ans et qu'il paye plus d'impôts. Les péréquations viennent aussi parce que le Pold, vous l'avez dit vous-même, prend en charge certaines des compétences qui, avant, étaient dévolues à Nanterre.

Encore une fois, je serais ravi d'en reparler avec vous, mais, pour moi, le sujet de fond n'est pas là. Ce n'est certainement pas le moment aujourd'hui de faire du fétichisme sur l'équilibre budgétaire. Nous voyons bien aujourd'hui, et cela a été dit, que notre pays, notre commune a besoin d'investissements publics. Alors je me félicite du budget d'investissement qui augmente, mais nous pouvons et nous devons faire mieux. Vous l'avez dit, Monsieur Jarry, sur le logement. Oui, les constructions de logements neufs ont diminué. C'est largement dû d'ailleurs aux périodes d'élections municipales et aux blocages qu'elles peuvent parfois créer en termes d'octroi des permis. Traditionnellement, chaque année d'élection municipale, en France et dans d'autres pays, nous avons effectivement une réduction mécanique, pendant quelques mois, des constructions de logements neufs. Quoi qu'il en coûte, nous devons sortir renforcés de cette crise. Pourquoi ne pas imiter l'exemple du maire écologiste de Lyon, qui, par exemple, et je crois que M. Abdelouahed l'a mentionné, fait passer sa capacité de désendettement de 6 ans à 10 années. Nous sommes à 8,5 ans. Pourquoi ne pas augmenter encore ce budget d'investissement ? C'est le moment, cela a été dit par vous. Le coût de la dette est très faible et c'est aujourd'hui que se prépare l'avenir. Nous souhaitons appeler à une augmentation significative du budget d'investissement de 10 à 20 millions d'euros, qui nous permettrait par exemple de passer au même niveau que celui qu'a fait passer la majorité écologiste à Lyon, donc à une capacité de désendettement à 10 ans.

Mais continuons notre raisonnement sur le budget. Les recettes du budget ne sont pas limitées simplement aux recettes que nous verse l'État. Elles sont aussi liées à l'attractivité économique que nous menons dans une vie à l'activité que nous réussissons, ou pas, à y attirer. Encore une fois, au vu des atouts dont dispose Nanterre, c'est peut-être le moment d'investir pour renforcer, pour attirer peut-être plus d'activités, qui créeraient plus d'emplois dans le cadre d'une ville qui fait du développement durable sa priorité.

Je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit. L'ensemble des apports de l'État à la ville de Nanterre ne sont pas tous mentionnés. Vous ne parlez pas de ce que fait, par exemple, l'Anru en termes de financement et de renouvellement urbain, y compris dans les tours Aillaud.

C'est l'un des premiers financeurs. Soyons un petit peu honnêtes envers ce pauvre État. Cela a été dit aussi, Nanterre est effectivement une ville qui, par bien des indicateurs macroéconomiques, est moins riche et dont les habitants ont un revenu plus faible que celui des communes avoisinantes, mais cela fait de nous une ville parfaitement éligible, et même prioritairement éligible, à d'autres types de financement :

- le financement du plan de relance, vous l'avez dit, dédié aux quartiers politique de la ville ;
- les financements structurels européens, qui seront d'autant plus facilement obtenables qu'ils visent des objectifs de développement durable.

Donc pourquoi aussi ne pas réfléchir à augmenter encore ces recettes ? Pour nous, le sujet est donc vraiment de recréer, à partir d'un investissement fort cette année et dans les prochaines années, par une relance publique, un véritable cercle vertueux.

En somme, vous l'avez compris, nous appelons à un budget plus ambitieux, à un vrai plan de relance pour une commune, pour Nanterre, qui a la taille d'avoir son propre plan de relance. Évidemment, nous nous tenons prêts à travailler avec toutes les bonnes volontés dans cette trajectoire. La chambre régionale des comptes, dans son dernier rapport – nous en avons encore débattu voilà quelques mois –, notait que la poursuite de la politique d'aménagement « favorise une expansion démographique sans pour autant assurer l'exigence d'un service public de qualité ». C'est pour démentir ce constat que je propose dès aujourd'hui que nous travaillions à un budget d'investissement pluriannuel plus ambitieux. Je vous remercie.

M. le Maire. M. Drouche, vous avez la parole.

M. Éric DROUCHE. Merci. Je vais commencer par rétablir un petit peu de justice politique. Vous avez été réélu, Monsieur le Maire, et vous avez composé votre équipe municipale dans une période extrêmement difficile, et je tenais à saluer l'ensemble de l'équipe de la majorité. Ce n'est pas un broissage de dos parce que ce n'est pas du tout mon habitude, et je ne le ferai jamais parce que je n'ai pas été éduqué comme cela. Juste une chose. Vous êtes arrivés avec une crise sans précédent. Vous avez géré comme vous avez pu, jour après jour, en ne sachant pas ce qu'allait être demain, comme les habitants mais avec en plus les responsabilités. Aujourd'hui, nous vous parlons de sortie de crise. J'aimerais tout d'abord que nous parlions aussi de ce que vous avez fait, parce qu'il faut être honnête et juste. Je ne sais pas ce que j'aurais pu faire et ce que mon équipe aurait pu faire si elle avait été à votre place. Voilà. Donc je voulais quand même vous dire sincèrement, à vous, Monsieur le Maire, et à l'ensemble des élus, que, même si nous sommes adversaires politiques et que nous n'avons pas les mêmes idées sur certains sujets, il faut reconnaître que vous avez géré la crise. Je vais parler en termes sportifs : vous avez fait le boulot.

Alors, aujourd'hui, vous critiquez sur le budget, sur ce que vous n'avez pas fait, sur ce que vous pourriez faire, ce qu'il serait peut-être possible de faire... D'accord, vous avez vos projets. Il est clair qu'ils ne sont pas clairement définis et que nous n'avons pas tous les éléments, mais vous avez fait énormément de progrès en communication et vous mettez les citoyens dans la possibilité de participer à la vie de la cité. C'est un engagement que vous avez formulé pendant votre campagne et que vous tenez au quotidien. C'est un plus pour nous et pour tout le monde. C'est donc une très bonne chose.

Le budget constitue une charge extrêmement difficile et complexe, c'est pourquoi je ne vais pas être critique. J'attends juste que vous puissiez réaliser des projets qui permettront d'inclure tout le monde, qui permettront d'inclure aussi les élus de l'opposition, pour démontrer que vous avez bien géré la crise et que, maintenant, vous allez gérer l'après-crise avec votre spécificité, votre politique, votre histoire, ce que vous avez envie de faire parce que vous êtes aux manettes. Nous serons là pour voir ce que vous faites. Nous serons là pour vous épauler et pour épauler la population, mais nous serons là aussi pour dire que ce que vous avez fait de bien et de pas bien. Mais il fallait rétablir cette justice, parce que nous n'évoquons jamais ici ce que vous avez fait de bien. Je voulais vous le dire aujourd'hui. Merci.

M. le Maire. Abdelkader Selmet.

M. Abelkader SELMET. Bonsoir, Monsieur le Maire, chers collègues. D'abord, merci à Samir et à toute l'équipe engagée dans la construction de ce budget 2021, et également pour la clarté de la présentation. Il faut d'autant plus les remercier et leur tirer un coup de chapeau que, cette année, l'exercice est particulièrement difficile. Rendez-vous compte du défi qui est devant nous :

- maintenir et même renforcer le service public communal, alors que nous avons pris de face toutes les conséquences de la crise sanitaire ;
- ne pas réduire la voilure sur nos politiques de solidarité. Je m'arrête un instant sur ce terme « solidarité ». Sur toutes les précédentes interventions, ce mot n'a jamais été cité. C'est curieux, mais cela ne m'étonne guère ;
- ne pas baisser la garde sur la santé, l'éducation, la prévention ;
- ne pas faire comme le gouvernement, qui a sacrifié la culture et le sport amateur – là aussi, personne n'est revenu sur ces thématiques – ;
- ne pas renoncer à nos ambitions de transformation pour les grands quartiers populaires de Nanterre ;
- être ambitieux pour une ville écologique.

Il faut mesurer la portée de ces choix dans le contexte actuel. Notre groupe « Nanterre pour toutes et tous », dans la diversité des 26 élus qui le composent, apprécie et soutient ces choix. Notre conviction est que le contexte actuel doit encore plus nous inciter à tenir les engagements que nous avons pris voilà un an devant la population. Je crois que nous l'avons tous remarqué depuis le début de cette crise, et particulièrement depuis le deuxième confinement, Nanterre n'est plus tout à fait Nanterre. Beaucoup de ce qui fait que cette ville est vivante, créative et qu'elle dégage de l'énergie est à l'arrêt. Pour des dizaines de milliers de Nanterriens – et nous ne parlons pas de cela –, ne plus pouvoir faire du sport dans son club, ne plus pouvoir aller au cinéma, au théâtre ou au concert, ne plus pouvoir participer aux réunions de son association dans une salle avec des personnes qu'ils sont heureux de retrouver, ne pas avoir pu emmener les enfants à la ferme géante, ne plus pouvoir se retrouver entre amis ou voisins, au café, au restaurant ou dans une fête familiale : tout cela pèse énormément sur la vie de nos concitoyens. Tout cela ajoute aux souffrances aggravées par la crise et nous donne encore plus de responsabilités pour maintenir un haut niveau de cohésion sociale et de solidarité.

Mais dans ce combat essentiel que mènent les communes pour faire vivre la République au quotidien malgré la crise, il faut tout de même déplorer ce constat accablant relevé par le Maire tout à l'heure dans son intervention, je veux parler de l'attitude de l'État à l'égard des communes dans la période que nous traversons. Franchement, le gouvernement n'est pas au niveau. Il ne l'a pas été dès le début de la crise, avec les ratés lamentables sur les masques. Il ne l'a pas été sur les tests, malgré toutes les mises en garde, et il ne l'est pas davantage aujourd'hui sur la vaccination, après avoir bricolé une augmentation bidon sur la soi-disant stratégie assumée de la lenteur, alors que la vérité était la pénurie de vaccins. Et comme si cela ne suffisait pas, il y a à présent ce fait incroyable de constater que les collectivités ne font pas partie du plan de relance. Après avoir glorifié le rôle des maires dans la lutte contre l'épidémie, le gouvernement écarte les communes des secteurs de la société devant bénéficier des fameux 100 milliards d'euros.

Alors, certes, nous avons ce milliard, arraché par les maires de banlieue pour les quartiers prioritaires, ce fonds de compensation des pertes de recettes, qui a déjà été réduit de 60 % en quelques jours, et, aujourd'hui, il y a ces contrats de relance et de transition écologique, dont nous ne savons pas grand-chose quant au contenu. Mais ces mesures prises à la marge, sous la pression des associations d'élus, ne modifient pas le choix assez ahurissant de ne pas considérer les collectivités comme un acteur majeur de la relance et de la confiance que nos citoyens doivent retrouver dans l'action publique.

Pour toutes ces raisons, notre groupe soutient les orientations proposées pour l'élaboration de ce budget 2021. Je vous remercie.

M. le Maire. La parole est à Mme Rezzag Bara.

Mme Nesrine REZZAG BARA. Monsieur le Maire, chers collègues. Tout d'abord, je tiens à remercier, au nom de notre groupe, les services municipaux qui ont œuvré dans la rédaction de ce rapport de présentation. Mieux que le vote du budget, cet exercice permet d'éclairer les perspectives sur lesquelles nous, élus, nous appuyons pour prendre des décisions financières et budgétaires. L'année dernière, dans le cadre de cet exercice, nous avons tous insisté sur le côté inédit de cette période et, malheureusement, la situation est cette année encore similaire. Au fond de nous-mêmes, tout en gardant l'espoir que la période estivale balaierait le virus, nous savions déjà que cette crise sanitaire, sociale et économique n'aurait rien d'éphémère. Aujourd'hui, nous sommes dans l'œil du cyclone. Face à cet avenir incertain et aux premiers dommages collatéraux de la crise, nous restons déterminés à avancer, refusant de tomber dans la résignation, la colère et l'abattement.

Il s'agit donc de garder le cap. Oui, nous gardons le cap. L'enjeu est de construire un budget qui permette d'être au rendez-vous de la crise économique et sociale, tout en restant fidèle aux engagements pris en mars dernier pour la liste « Nanterre pour toutes et pour tous ». Alors qu'ils ont été propulsés en première ligne depuis le début de la crise et qu'ils seront toujours présents demain pour refaire partir le pays, les territoires, et plus précisément les communes, sont les grands oubliés du plan France relance porté par le gouvernement, et je regrette ce soir que nous n'ayons pas pu mettre l'accent pour l'opposition sur cette question-là.

À Nanterre plus qu'ailleurs, nous devons donc faire face à un équilibre financier fragilisé et dégradé, sans pouvoir compter sur l'appui de l'État. C'est une réalité. Nous le regrettons, bien évidemment, fortement, mais cela ne nous conduira pas à l'immobilisme. Voilà bien longtemps que nous avons cessé d'attendre l'aide de l'extérieur. Nous avons pris notre destin en main et nous continuerons dans cette voie.

Comme je le disais précédemment, cet équilibre financier est fragilisé par des diminutions de recettes liées à la fermeture d'activités municipales et à l'exonération exceptionnelle de taxes, et dégradé par la suppression de la DGF et la montée en charge du fonds de péréquation. Malgré cette stratégie peu solidaire d'un gouvernement décidément plus enclin à aider les grandes entreprises que les territoires, nous continuerons à accompagner nos concitoyens touchés par la crise sanitaire.

Heureusement, nous avons fait le choix de maintenir et de sauvegarder un service public de qualité dans tous les quartiers de Nanterre et au-delà des compétences obligatoires. La mobilisation exceptionnelle dont font preuve nos professionnels de santé municipaux et hospitaliers pour faire face à la pandémie depuis le début en est le meilleur exemple. Après avoir mobilisé plus de 6 millions d'euros en 2020, ce seront 800 000 euros supplémentaires que nous nous mobiliserons dans les mesures de prévention sanitaire, le déploiement de la vaccination et l'accompagnement social en direction des familles des agents, sans oublier les coups de pouce aux commerces et aux entreprises. Nous ferons tout pour protéger les Nanterriennes et les Nanterriens. C'est pour cette raison que notre maire, ce week-end, s'est totalement mobilisé pour que l'État tienne ses engagements en matière d'approvisionnement de vaccins.

Enfin, car il est de notre responsabilité de ne pas faire que lutter contre la crise, mais également de poursuivre la préparation de l'avenir, nous demeurons fidèles aux engagements pris en mars dernier. Aussi, ce budget ne sera pas qu'une simple réponse à la crise, mais permettra également de dérouler notre programme municipal, pour lequel les Nanterriens nous ont élus. Je ne reviendrai pas sur la liste exhaustive qui a été présentée par Samir Abdelouahed et le Maire lors de la présentation du ROB, qui est assez longue et qui démontre tous les projets que nous ferons pour 2021, et également sur du long terme jusqu'à 2026.

Durant ce mandat, rien ne sera facile, nous le savons toutes et tous. Il nous faudra tout d'abord tenir bon face à cette pandémie, puis nous réinventer pour nous relever, sans oublier que nous avons été élus pour améliorer durablement la vie des Nanterriens. Ce sont des

défis considérables qui nous attendent cette année et les suivantes, et nous avons un plan pour les 6 années à venir. Cela exigera la mobilisation de tous et de tous les instants, mais nous sommes prêts et je sais d'ores et déjà qu'ensemble, nous préparons un avenir meilleur pour nos concitoyens et nos enfants.

M. le Maire. Plus d'autre intervention ? Madame Decis Lartigau.

Mme Hélène DECIS LARTIGAU. Très court. Je reste à ma place. Le son est bizarre. Vous m'entendez ? Je ne me sens pas du tout responsable des choix gouvernementaux. Je voudrais juste être un porte-voix des Nanterriens qui ont voté pour nous. La politique politicienne n'est pas mon truc, mais je voudrais juste vous faire part d'une question que nous avons posée la dernière fois. Je rebondis sur ce que vous avez dit, Monsieur Selmet, au sujet de la continuité à l'hôpital. Nous parlons de continuité des soins, et là de la continuité du service public, etc. Effectivement, je reconnais tout le travail qui a été fait, mais de nombreux regrets, de plaintes et même de récriminations me sont remontés sur le fait que les Nanterriens ont payé la cotisation à l'ESN en septembre – j'ai payé pour mes enfants – et aucune activité n'a eu lieu. À la rentrée, nous les avons réinscrits, parce que nous aimons la capoeira, le foot, le tennis, et, à nouveau, les cours sont annulés. J'ai eu une ristourne de 20 euros. Je pense que certaines familles ne payent que très peu et d'autres payent plus, ce qui est très bien – j'adore cela –, mais, là, quelque chose monte dans les familles et c'est un peu délicat. Donc quand vous dites que la continuité des soins sportifs a été assurée, ce n'est pas tout à fait vrai, au sens où il n'y avait pas de capoeira, de judo ? Tous ces sports étaient fermés – et c'est très bien –, mais cela représente un problème financier pour les familles qu'il faut peut-être entendre. Merci.

M. le Maire. Thérèse Ngimbous.

Mme Thérèse NGIMBOUS BATJÔM. Je voudrais juste répondre un peu à Mme Bedin, qui a regretté que le budget sur les associations n'ait pas augmenté. Je voudrais dire ici à tous nos collègues ainsi qu'aux Nanterriens qui vont nous écouter, que cela a été un effort inimaginable de reconduire le budget des associations tel qu'il était au budget dernier. Je rappelle que le budget des associations n'est pas que financier : y figurent aussi des avantages en nature. Les seuls locaux à la charge de la Ville représentent plus de 770 000 euros. Pendant la crise sanitaire, alors que nous étions en plein confinement, nous avons mis des salles municipales à disposition pour que les associations puissent travailler. Je peux vous dire, Madame Bedin, que les associations nanterriennes sont reconnaissantes du travail que fait la municipalité et de l'accompagnement que nous leur apportons. Je voulais souligner cela parce que nous aurions pu dire que ce n'était pas très important et que nous allions faire des économies sur le budget des associations. Cela n'a pas été le choix de la municipalité. Samir l'a rappelé tout à l'heure : nous avons dépensé plus de 5 millions d'euros pour 3 millions d'euros de recettes. Les associations auraient pu être également accompagnées par l'État. Les aides qui ont été mises en place pour les associations étaient très complexes. Il n'existait pas de plan cadre. Certaines associations ne se sentaient pas légitimes de les réclamer. Néanmoins, la Ville ne les a pas laissés tomber. Nous les avons accompagnées comme il le fallait, et elles en sont très reconnaissantes. Je voulais dire que c'est un effort très important qui a été fait de reconduire le budget pour les associations. Merci.

M. le Maire. Samir, quelques mots.

M. Samir ABDELOUAHED. Je vais essayer de répondre à Mme Bedin et M. Oubuih, et puis également remercier Éric Drouche pour les propos qu'il a tenus.

Mme Bedin, je suis vraiment surpris par votre mauvaise foi. Je suis désolé, mais c'est de la mauvaise foi. Sur la page 4 du rapport, nous traitons de manière très claire des dépenses et des recettes constatées à la fois en 2020, sur tout ce qui est Covid, lié à la crise, et, sur 2021, nous voyons bien qu'en dépenses, il est inscrit noir sur blanc pour 2020, 6,4 millions d'euros de dépenses pour des recettes négatives de 4 millions d'euros. En 2021 : dépenses 780 000 euros, recettes 2 114 000 euros. Je suis désolé, mais si cela n'est pas clair. En l'occurrence, vous n'avez qu'à feuilleter le document : il parle de lui-même.

Vous parlez du plan de relance à réévaluer. Oui, les annonces du gouvernement sont plus de type appels à projets ligne par ligne que dotation. Ce n'est pas une dotation. Cela aurait été beaucoup plus simple. En l'occurrence, cela demande un travail de la part des services qui, encore une fois, doivent aller vers l'information pour savoir ce qu'il est possible d'inscrire dans les lignes budgétaires dans la construction 2021 et les années suivantes.

Sur la section de fonctionnement, vous parlez d'une masse qui viendrait déséquilibrer cette section ou en tout cas l'alourdir. D'abord, je voudrais vous dire que, sur les dépenses de personnel, il est très clair, sur le rapport, que ceux-ci sont stables. Je sais que vous avez peut-être d'autres projets pour Nanterre, mais ce ne sont pas les nôtres. Nous voulons protéger les habitants, nous voulons protéger les salariés du service public, nous voulons pérenniser cela. Il faut accepter aussi que toutes les villes ne partent pas du même port. Il faut accepter que la ville de Nanterre se développe, qu'elle avance, qu'elle est dans une dynamique, qu'elle se construit, qu'il existe aussi un besoin de service public en parallèle, et nous en sommes fiers.

Vous parlez de levier de fiscalité que nous pourrions être amenés à utiliser. D'abord, cela a toujours été le dernier recours, mais, malheureusement, ce n'est plus le cas parce que nous n'avons quasiment plus d'autonomie financière. Nous avons une marge sur la taxe foncière des propriétés bâties et non bâties. J'ai envie de vous dire que vos propositions sont quand même très limitées. Vous proposez d'alourdir l'emprunt. Je vous réponds une nouvelle fois que je salue le travail qui a été fait par mes collègues pour justement préserver les intérêts de la Ville à long terme. Vous parlez de :

- vision longue durée : je vous réponds PPAI (plan pluriannuel d'investissement), que nous retrouvons p. 18 ;
- réussir la transition écologique : oui, nous le ferons, c'est dans notre programme ;
- réussir la mixité : oui, nous le ferons, c'est dans notre programme ;
- réussir la participation citoyenne : oui, nous le ferons, c'est dans notre programme, et ce plan pluriannuel le traduit ;
- réussir la ville pour toutes et pour tous à travers le logement, l'emploi, la formation, la jeunesse, les solidarités, le handicap, la santé, le sport, la culture, les droits des femmes, le retraité senior et la vie numérique : oui, nous le ferons.

J'ai même envie de dire que « Nanterre pour toutes et pour tous », si nous avions su, nous aurions pu l'appeler « Nanterre pour toutes et pour tous, Nanterre la ville qui protège » et nous en sommes fiers.

M. le Maire. Je vais simplement, à la suite de Samir, ajouter trois ou quatre mots.

Il est dommage que l'opposition soit de mauvaise foi. D'abord sur la question de la crise de la Covid, puisque, évidemment, la Ville est entièrement mobilisée sur ce sujet. Elle va continuer de le faire, que ce soit sur le plan sanitaire, social ou sur la mobilisation pour aider à la formation et à l'accès à l'emploi, notamment des plus jeunes. Nous ne sommes pas pris de court. Prenons par exemple la jeunesse : récemment, France 2 est venue à Nanterre faire un reportage sur tous les problèmes psychologiques que rencontrent les jeunes. Qu'ont-ils découvert ? Ils ont découvert qu'à Nanterre, nous étions parmi les 30 villes en France à avoir un service santé jeunes, avec des psychologues, des médecins, des équipes qui sont mobilisées et qui, évidemment, sont là au moment où arrive la crise. Parce que lorsque la crise arrive et que vous n'avez rien, vous ne faites pas face. De la même manière – et Samir l'a dit dans son propos –, nous sommes l'une des rares villes en France à avoir un service social jeunes. Une équipe de travailleurs sociaux de la ville de Nanterre qui ne travaille qu'en direction des jeunes. Quasiment aucune ville en France n'a cela. Nous avons, sur la question de l'aide à l'emploi et de l'aide à l'insertion, le contrat nanterrien jeune, qui permet d'accompagner individuellement des jeunes pour que leurs projets arrivent à maturité et jusqu'au bout. Nous avons une Maison de l'emploi et de la formation, une Mission locale, qui est une équipe compétente et qui travaille sur ces questions. Je regrette donc votre mauvaise foi sur ce sujet.

Je trouve par ailleurs dommage que, chaque fois que nous nous proposons de donner des

moyens supplémentaires pour le service public – parce qu’augmenter les dépenses ou penser à augmenter les dépenses de service, c’est donner des moyens supplémentaires au service public –, vous ne pensez pas que c’est d’abord des moyens que nous mobilisons pour les Nanterriens. C’est d’ailleurs cette idéologie d’économiser absolument les dépenses pour les services publics qui a conduit au fait que le service sanitaire français et l’hôpital ont failli être mis K.-O. par la crise. Il ne faut pas opposer les services de la Ville et les associations. Prenons une question comme l’aide alimentaire. Allez interroger les Restos du Cœur, le Secours catholique, l’épicerie sociale et solidaire, tous ceux qui agissent dans ce domaine. La mobilisation nanterrienne sur la question de l’aide alimentaire est considérable. Vous croyez que ce qui est permis là se fait sans l’aide de la Ville ? Thérèse Ngimbous l’a dit, au-delà évidemment des subventions et de la fourniture de locaux, ce sont des travailleurs sociaux de la Ville de Nanterre qui sont deux fois par semaine avec les Restos du Cœur ou avec les personnes qui sont à l’épicerie sociale et solidaire, pour accompagner ces personnes qui viennent dans ces associations. Si vous discutez avec elles, elles sont évidemment toutes contentes du partenariat qui existe avec la Ville. Il ne faut donc pas considérer les dépenses complémentaires que nous faisons pour les services comme des dépenses pour les services eux-mêmes. C’est évidemment pour être avec les Nanterriens.

Je suis content que vous vous ralliez tous à la mixité. Je sais que ce n’est pas sincère parce que, dans toutes les villes que vous dirigez, vous détruisez la mixité.

Il n’est pas une ville des Hauts-de-Seine gérée par la droite où vous ne travaillez pas à faire de l’entre-soi. Et même à Suresnes, qui est peut-être celle qui avait un peu de considération sur cette question, vous n’avez qu’à regarder le pourcentage de logements sociaux à Suresnes entre 1983 et aujourd’hui : nous sommes dans une situation de baisse.

Dernière chose : nous avons présenté un projet aux Nanterriens, sur lequel nous avons été élus. Nous nous sommes demandés si la crise de la Covid, crise sociale, sanitaire, économique, nécessitait de revoir ce projet. Devons-nous finalement renoncer à ce que nous avons proposé ? Certaines collectivités ont été prises de court. Par exemple, le Conseil départemental a, ces cinq dernières années, démolit le service social départemental en supprimant plusieurs centaines d’emplois. Il a donc été pris de court. Nous voyons d’ailleurs un Conseil départemental qui tente de réarmer ces services sociaux, et qui même propose des moyens de recrutement des personnels de toute urgence, parce qu’il n’en a pas. D’ailleurs, nous sommes contents : une partie des assistants sociaux qui s’en vont du Département viennent chez nous, parce que ce n’est pas mal de venir travailler à la mairie de Nanterre. Certaines collectivités sont donc prises de court. Nous, c’est l’inverse. Quand nous regardons l’ensemble de la pensée que nous avons sur le développement de la Ville, sur les secteurs sur lesquels il fallait faire l’effort, la crise, loin de nous amener à renoncer, nous conduit à penser que c’est au contraire en redoublant d’efforts dans la mise en œuvre de ce programme que nous allons contribuer à faire face à la crise et à en sortir.

Sur ce, je vous propose de voter pour prendre acte du rapport.

L’ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 45 voix ;
- Contre : groupes « Nanterre Ensemble » et « Nous sommes Nanterre ».

6. Actions entreprises suite au rapport de la chambre régionale des comptes d’Ile-de-France sur la restauration collective n° 2019-0134 R

M. le Maire. Petite question supplémentaire, n° 6. Comme vous le savez, la chambre régionale des comptes d’Ile-de-France a jugé les comptes de la Ville des exercices 2013 à 2018 et, à cette occasion, a examiné la gestion de la restauration collective de la commune de Nanterre. Il s’agit donc d’un examen effectué dans le cadre d’un programme thématique

par l'ensemble des chambres régionales des comptes en vue de produire un rapport de synthèse national. L'ouverture du contrôle a été annoncée au Maire par un courrier en date du 26 janvier 2018. Le rapport, comportant des observations définitives, arrêté par la Cour régionale des comptes, a été communiqué au Conseil municipal dans sa séance du 15 octobre 2019. Un an après cette présentation, un rapport doit être présenté au Conseil municipal pour exposer les actions entreprises suite à ces observations.

Le rappel au droit concernait l'accès au service de restauration scolaire. La disposition de la délibération, qui donnait priorité d'accès aux parents actifs, n'a en réalité jamais été appliquée à Nanterre. Elle a été formellement supprimée de la délibération tarifaire annuelle par le Conseil municipal du 24 juin 2019. Nous avons mis en œuvre les choses.

S'agissant de la recommandation n° 1 (« Approfondir le scénario de transfert des personnels et l'équipement de la cuisine centrale afin d'identifier une solution pérenne pour cet outil de production »), les études entreprises par la Ville se poursuivent. Les échanges techniques engagés en 2018 avec un syndicat intercommunal voisin ont été suspendus à la suite de l'adoption de la loi Egalim, car le mode de production utilisée (cuisson en poche plastique sous vide) ne semblait pas compatible avec les futures obligations légales à l'échéance de 2025. Elles pourraient être susceptibles de reprendre, avec une évolution des process de ce syndicat. De même, l'hypothèse d'une mutualisation avec le Centre hospitalier de Nanterre n'a pu aboutir compte tenu du projet d'évolution de cet établissement. Néanmoins, la Ville a mandaté un bureau d'études en août 2020 pour examiner les conditions de faisabilité d'une extension de la cuisine centrale sur site, avec une restructuration permettant une production de plain-pied, supprimant les contraintes organisationnelles actuelles tout en permettant de prendre en charge les nouveaux effectifs attendus à terme avec la livraison des trois groupes scolaires du quartier des Groues. Enfin, des échanges vont s'engager avec d'autres collectivités territoriales en recherche de solutions alternatives à leur propre système de restauration collective.

S'agissant de la recommandation n° 2 (« Se doter d'un outil consolidé de suivi des dépenses et des recettes afférentes à la restauration collective »), la Ville actualise désormais chaque année le tableau construit dans le cadre du contrôle, en adoptant une approche combinant la prise en compte des coûts réels pour les principaux postes de dépenses (masse salariale, denrées alimentaires) et l'application de ratios fluides, entretien des bâtiments. En 2019, le coût de production d'un repas scolaire hors goûter s'établit à 9,47 euros. La masse salariale représente 73 % et les dépenses alimentaires 17 %.

S'agissant de la recommandation n° 3 (« Unifier le fichier des débiteurs entre les différents logiciels et accorder au comptable une autorisation générale de poursuite afin d'améliorer le recouvrement des recettes tarifaires »), les services de la Ville ont unifié les fichiers débiteurs. L'autorisation générale de poursuite est en cours d'étude. Elle n'a pas été appliquée suite à la crise sanitaire et à la détérioration financière pour certaines familles. Néanmoins, le Centre des finances publiques a montré que malgré l'émission du titre, il peut être attentif aux situations précaires.

Voilà ce que je voulais vous exposer. La délibération consiste simplement à acter que vous avez pris connaissance des actions entreprises suite aux observations définies par la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, et que cette communication a été soumise au débat. Je vous propose donc de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

7. Convention de gestion de dette de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour la réalisation d'emprunts relatifs au financement 2020 des dépenses d'investissement sectorisées sur Nanterre

M. le Maire. Rapport n° 7, convention de gestion de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour la réalisation d'emprunts. Samir.

M. Samir ABDELOUAHED. Cette convention de gestion de dette est pour le budget sectorisé de Nanterre. Pour mémoire, deux emprunts ont été réalisés en 2020 sur le budget de Pold (Paris Ouest La Défense) :

- un emprunt de 800 000 euros souscrit pour la réalisation des travaux de l'aire d'accueil des gens du voyage ;
- un emprunt de 2,2 millions pour le financement des opérations d'aménagement sectorisé sur Nanterre, dont 1,5 million pour la participation à l'opération du Parc Sud.

Pour garantir la neutralité financière pour Pold de ces deux emprunts, deux conventions sont prévues à cet effet et soumises à votre approbation ce soir.

M. le Maire. Nous passons au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Adam, Mme Kashema et M. Hingant.

8. Cession d'un terrain communal situé 13/21 rue Philippe Triaire

M. le Maire. Nous passons au rapport suivant, cession d'un terrain communal situé au 13/21, rue Philippe Triaire. Raphaël Adam.

M. Raphaël ADAM. Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues. Avant toute chose et avant de vous parler précisément du projet de cession, je pense qu'il était important que nous puissions refaire un point sur la politique de la commune en matière d'accession et de construction, puisque nous en avons parlé ce soir. Nous avons été taxés de bétonner alors que nous avons l'un des PLU peut-être les plus protecteurs de notre périmètre, sur lequel nous travaillons avec nos collègues de Pold. Avant toute chose, c'est la question de l'accession. L'accession pour tous, qui est de garantir justement la mixité dans notre ville, est importante. Nous avons, dans le programme de notre mandat, l'ambition de pouvoir maîtriser une accession sociale, solidaire, pérenne, qui soit durablement abordable et surtout sans risque spéculatif. C'est un point important pour nous et c'est ce qui nous amène ce soir à vous proposer la méthode du bail réel solidaire en type d'accession encadrée.

La commune de Nanterre est engagée depuis 2006 dans l'accession encadrée. Nous avons déjà livré à ce jour 900 logements, avec des prix inférieurs au marché de 25 à 30 %, sur les conditions suivantes :

- être Nanterrien, c'est-à-dire pas seulement y habiter mais également y travailler. Cela fait partie des conditions que nous fixons ;
- être primo-accédant ;
- souhaiter acheter le bien à titre de résidence principale ;
- avoir des ressources inférieures au plafond du prêt locatif social accession. Cela représente à peu près de 30 % de plus que le Plus.

Une priorité est donnée, dans l'attribution des logements, aux jeunes et aux locataires du

parc social.

C'est un investissement public qui est important pour nous, basé essentiellement sur la réduction de la charge foncière et qui, de fait, doit être soumis à des clauses antispéculatives. Le projet a évolué à travers le temps. Nous sommes aujourd'hui avec des clauses antispéculatives de 10 ans, mais le souci existe toujours de maîtriser et d'arriver à garantir à long terme cette accession pour tous. Le bail réel solidaire, pour nous, est un bon moyen d'y arriver.

Le bail réel solidaire, c'est la loi Alur de 2014 qui nous a permis de le réaliser. Cela faisait partie de nos engagements de campagne de pouvoir le développer sur la ville. La cession qui nous intéresse ce soir se trouve 13/21 rue Philippe Triaire. Il s'agit d'un terrain de 911 m². Le projet qui est envisagé sur ce logement ne va pas couvrir l'intégralité de la constructibilité – ceci, c'est pour la question du bétonnage –, puisque les estimations que France Domaine nous avait communiquées nous annoncent une constructibilité de 1 121 m², et nous prévoyons la réalisation d'un projet qui fera un tout petit peu plus de 1 000 m², ce qui nous permet de donner aussi la part belle au végétal, avec 68 % d'espaces verts, un jardin partagé en fond de parcelle. Je ne pense pas que ce soit tout à fait que du béton que nous construisons à Nanterre.

Le mécanisme est simple. Nous fonctionnons avec un organisme foncier solidaire, qui acquiert le terrain, et le foncier est tout simplement dissocié du bâti. L'idée est vraiment de pouvoir dissocier les deux et de pouvoir maîtriser cette revente à travers le temps. Nous sommes sur des baux de 80 ans. Ceci est lié à la durée d'emprunt à la Banque des territoires pour l'achat de ce bien. Comme je vous l'ai dit, c'est un projet d'accession sociale, avec une démarche sociale. L'estimation de France Domaine tenait compte des projets alentour, et ceux-ci étaient peu nombreux à correspondre à l'accession sociale. Nous vous soumettons dans le cadre de la cession, ce soir, ce que nous avons proposé de retenir pour fixer les tarifs, par rapport à ce que France Domaine a indiqué comme montant – pour rappel, l'avis s'élevait à 700 000 euros, sachant que nous avons toujours la possibilité de négocier 10 % de baisse ou de hausse par rapport à ce tarif. Nous avons fait le choix, par rapport à la constructibilité et au projet que nous portons, de pouvoir le réduire à la hauteur du montant au mètre carré qui a été estimé par France Domaine et de l'abaisser de 10 % pour tenir compte de la nature sociale de ce projet.

Pour vous donner quelques dates en termes de calendrier, nous serions sur une cession du terrain en fin d'année 2021, avec un démarrage des travaux à l'horizon 2022 et une livraison à l'horizon 2023. Pour information également, nous travaillons à la réalisation d'une seconde opération possible dans le secteur des Groues. Nous n'hésiterons pas à revenir vers vous. Nous vous proposons donc cette cession ce soir. Au vote.

M. le Maire. Merci. Servane Courtaux.

Mme Servane COURTAUX. Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Nous sommes convaincus que l'expérimentation que nous allons mener au 13/21 rue Philippe Triaire apportera un souffle nouveau et précisera les contours d'une ville pour toutes et tous, coconstruite avec ses habitants, face à une terrible crise du logement et à une spéculation immobilière continue. Le système de bail réel solidaire désacralise utilement le droit de propriété en encadrant les droits de cession et de location du bien par ses titulaires tout en apportant des garanties de stabilité à ses bénéficiaires pour évoluer dans leur chemin et leur parcours de vie.

Le principe, finalement assez simple, de dissociation du foncier et du bâti, au-delà de ses avantages comptables, nous rappelle que la terre est un espace commun et que sa fertilité dépend largement de la dynamique instaurée par les habitants et par l'Office foncier solidaire. L'un des points marquants – et tu en as parlé, Raphaël – des projets en BRS réside dans l'importance des surfaces végétalisées, que les habitants sont invités à s'approprier pour donner corps à cette idée de mixité sociale, en réalisant des activités en commun, à l'instar par exemple du permis de végétaliser, un des engagements de notre mandat que nous lançons le 1^{er} mars. Aussi, ce schéma nous semble plus simple que l'accession encadrée, qui

n'apporte qu'un coup de pouce temporaire à la mobilité des parcours résidentiels via des conditions d'accès préférentielle, sans freiner la logique spéculative du marché de l'immobilier, lequel, malheureusement, reprend – oserai-je dire ses droits ? – son libre cours à l'expiration des clauses antispéculatives, qui sont portées à 10 ans.

Raphaël, comme tu le soulignais, les 900 logements commercialisés en accession encadrée ont bénéficié à des ménages attachés à Nanterre, et ils ont mécaniquement contribué à libérer des logements sociaux souvent prisés. Cependant, sur des zones de logement tendu, comme c'est le cas dans notre ville, ce ne sont souvent que des rustines aucunement réparatrices de la propension du marché à encourager un entre-soi à l'opposé de nos valeurs de mixité sociale – nous en avons beaucoup parlé. Face à cette impasse – nous remercions la loi Alur de 2014 –, le bail réel solidaire représente un changement de paradigme à la hauteur des enjeux. Nous ne devons donc pas nous contenter de simples d'expérimentation, mais le généraliser dans les 10 quartiers de Nanterre en nous inspirant des réalisations lilloises, strasbourgeoises, mais aussi des pionniers américains comme Bernie Sanders en 1984 et son *Community Land Trusts*. Nous avons entre nos mains un outil qui nous permet de repenser la ville sur le long terme, et pas seulement l'habitat, puisque ce système est extensible aux commerces et à tous les acteurs participant à la vie de la cité. Merci.

M. le Maire. Pas d'autres questions ? Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Abdelouahed, Mme Ngimbous Bajtôm, M. Gauché-Cazalis et M. Hmani.

9. Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité – Avenant n° 2 à la convention avec la Préfecture des Hauts-de-Seine

M. le Maire. Ensuite, télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, un avenant n° 2. Raphaël Adam.

M. Raphaël ADAM. Merci. Il s'agit d'un avenant à des accords et à une convention qui avait été passée avec la préfecture en 2012, et qui permet tout simplement d'élargir la télétransmission aux arrêtés, principalement du maire en matière d'urbanisme. C'est une mise en conformité par rapport aux dispositions de la loi NOTRe. Cela doit nous permettre de gagner du temps pour les délivrances de projets, notamment tous ceux que nous pouvons trouver avec notre opération d'intérêt national. Merci.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Abdelouahed et M. Hmani.

10. Opérations de renouvellement urbain de la Ville – Approbation de la charte inter-réservataires et inter-bailleurs de relogement

M. le Maire. Nous passons au rapport n° 10, opérations de renouvellement urbain sur la Ville, approbation de la charte inter-réservataires et inter-bailleurs du relogement. Samia Kasmi.

Mme Samia KASMI. Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. En début de séance, j'ai

entendu des propos de certains membres de l'opposition, décidément ce soir pas très constructive, qui viennent nous indiquer que nous ne parlons pas assez de relogements lorsque des projets de relogement existent. Il est fait référence au conseil de quartier du Parc Sud, où nous n'aurions pas parlé de relogement. J'invite M. Drouche à reprendre effectivement les podcasts ou le contenu audio numérique pour vérifier que nous avons bien parlé de relogement.

Ce soir, nous parlons d'une délibération concernant une charte de relogement. Il s'agit d'un document qui fixe les modalités opérationnelles d'organisation, de relogement et d'accompagnement social des ménages concernés. Aujourd'hui, nous vous faisons donc état, dans le cadre du renouvellement urbain, des divers logements qui vont être démolis, partiellement ou totalement, ou changés d'usage. Vous constaterez que toutes les rues ainsi que les partenaires y sont indiqués. Cette charte de relogement est travaillée de concert avec nos partenaires. La Ville étant pilote, partie prenante de ce relogement, nous devons y participer.

Je vais juste faire une petite précision, parce que cela pourrait n'être pas compris, vu le tableau. Nous parlons de 523 logements, mais nous n'y incluons pas tout de suite la tour 17, allée de l'Arlequin, l'État nous soumettant une clause de revoyure. Nous parlons de 523 logements, et vous verrez que nous avons un ratio que nous devons appliquer puisque, dans certains logements, nous devons donc penser à ceux qui veulent décohabiter. Bien évidemment, il faudra aussi reloger ces deux cohabitants. Un ratio est donc fait, qui nous permet d'arriver à 593 locataires.

Je vous demanderai d'apprécier et de voter cette délibération.

M. le Maire. M. Drouche, vous avez la parole.

M. Éric DROUCHE. Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je veux juste réagir à ce que vient de dire Mme Kasmi, avec le respect que je lui dois et à sa fonction. Si je me suis permis de parler du logement et du fait qu'il n'y avait pas eu de réponse, c'était pour la question sur le relogement des personnes qui vont perdre leur logement par rapport au projet des tours Aillaud. Peut-être que je me trompe ou que j'ai mal lu, mais je n'ai pas vu la destination où allaient être relogées ces personnes. Je n'ai pas fait de critique pour faire une critique, c'était juste un éclaircissement qui avait été demandé par de nombreux habitants.

M. le Maire. Je vous y réponds. C'est une question qui va nous suivre tout au long des semaines et des mois. À chaque fois que nous engageons un processus de démolition d'un immeuble ou de changement d'usage, la question qui préoccupe le plus les personnes, c'est la question de la destination. Celle-ci est assez simple. D'abord, avant de toucher quoi que ce soit dans un immeuble, chaque famille fait l'objet d'une visite par un travailleur social, qui fait le point avec elle sur ce qu'elle souhaite. Il existe souvent trois possibilités :

- Les personnes veulent rester dans un quartier. Si je prends, par exemple, Anatole-France, où l'enquête a été faite, plus de 60 % des personnes d'Anatole-France veulent rester dans le quartier, ce qui montre que, souvent, les personnes sont attachées à leur quartier. Nous pouvons donc penser que, dans les tours Aillaud – mais pas uniquement là – une part non négligeable des habitants voudront rester dans les tours Aillaud, et donc ils resteront dans les tours Aillaud.
- Certaines personnes disent qu'elles veulent être relogées, mais à Nanterre. Elles seront donc relogées à Nanterre. Dans les opérations que nous avons conduites ces dernières années, 95 % des personnes ont été relogées à Nanterre.
- Une part des personnes veulent quitter la ville, pour diverses raisons (parfois pour se rapprocher de leur travail, parfois parce qu'ils partent en province...) qui leur sont propres. Ils seront relogés à l'extérieur.

C'est pour cela que la charte et l'entente entre les bailleurs sont importantes, puisque, compte tenu de l'ampleur, si nous laissons chaque bailleur se débrouiller pour reloger ses habitants, nous n'y arriverions pas. Nous proposons donc une charte commune. Nous proposons que l'ensemble des bailleurs qui agissent sur Nanterre, c'est-à-dire que les

baillleurs qui, au total, possèdent 20 000 logements sociaux, mettent ensemble leur patrimoine pour que nous trouvions des solutions de relogement.

Après, évidemment, il est parfois difficile de trouver une adéquation. Nous allons peut-être essayer d'innover avec certains bailleurs. L'idée existe un peu chez certains locataires, qu'ils ont en gros le droit à trois propositions. Évidemment, c'est marqué dans la charte, mais, du coup, certains locataires ne prennent pas la première en pensant que, peut-être, la deuxième et/ou la troisième serait meilleure. Et puis ils s'aperçoivent, au bout de la troisième, qu'ils ont eu tort et qu'ils auraient dû prendre la première. Des échanges ont lieu actuellement avec un certain nombre de bailleurs sur l'idée que, peut-être, deux ou trois propositions pourraient leur être présentées ensemble. Il s'agirait de leur demander de choisir dans les trois présentées plutôt que de les présenter l'une après l'autre. J'ai vu des personnes habitant les tours Aillaud, auxquelles un relogement était proposé rue Sayad, pour un quatre-pièces et qui le refusaient parce qu'elles passaient de Coop Habitat à Logirep. Après coup, en discutant avec elles, elles ont complètement regretté leur acte, parce que c'était une proposition tout à fait bonne, mais qu'elles n'ont pas apprécié. Nous verrons si nous arrivons à faire cela – ce n'est pas sûr. Voilà donc comment ces habitants vont être relogés.

Sans doute, mettrons-nous les amicales de locataires à contribution pour parler avec les locataires. Par exemple, lorsque nous avons relogé tous les habitants du grand bâtiment de la Boule, c'est un peu avec l'aide des amicales de locataires que nous avons réussi à sortir les personnes que nous n'arrivions pas à reloger de l'idée qu'elles ne bougeraient pas. Évidemment, il existe le droit d'expulsion, à la fin, notamment pour les immeubles démolis. Donc une fois que nous avons fait trois ou quatre propositions, cette possibilité existe, mais personne n'a envie de l'utiliser. Et donc nous arrivons tout le temps à trouver des solutions. Dans la charte, les questions de loyer sont aussi définies (niveau de loyer à payer, etc.). Dans les quartiers de Nanterre – vous les connaissez tous –, une partie d'entre eux iront, s'ils le souhaitent, habiter le nouveau quartier des Groues, puisque nous avons lié le développement du quartier des Groues au fait de pouvoir reloger, etc.

D'ailleurs, je le dis publiquement, l'effort total qui va être fait entre le Chemin de l'Île, le parc, Anatole-France, après Petit-Nanterre et après Université est une évolution historique de Nanterre puisque, en gros, Nanterre sort du XX^{ème} siècle avec des quartiers assez clivés : des quartiers où nous trouvons pour l'essentiel de l'habitat social (le Petit-Nanterre, l'Université, le Chemin de l'Île et le quartier du Parc Sud) et puis d'autres quartiers plus résidentiels. En l'espace de deux décennies et demie – nous irons jusqu'en 2025 –, cette mixité nouvelle va s'établir. Le quartier du Petit-Nanterre n'est plus au même niveau de logement social que ce qu'il était avant, le quartier de l'Université non plus.

Nous devons le faire maintenant, d'abord parce que les habitants le demandent, même si des craintes, des peurs s'expriment – et cela se comprend tout à fait –, et même si, quand nous avons habité un bâtiment et que celui-ci est démolit, nous éprouvons une tristesse quelque part, parce que c'est une part de son histoire qui s'en va. Ce n'est pas très simple à conduire au plan personnel. J'ai vu pleurer des personnes qui étaient relogées au moment des bidonvilles. Elles habitaient les bidonvilles et nous les relogions. J'ai vu des familles pleurer, des copains à moi, parce que je suis né à côté. Je sais donc que, même lorsque nous habitons dans un endroit très précaire, c'est difficile lorsque nous perdons un bout de notre histoire. Il faut donc aussi accompagner ces transformations avec des artistes, avec de la culture, parce que c'est une manière de parler de son quartier, de son bâtiment, de cette vie.

Mais pourquoi pouvons-nous le faire ? Sur l'opération du quartier des Groues, nous avons prévu de construire 30 % de logements sociaux. Le programme total a été ramené de 5 000 logements à 4 200, soit 1 000 logements de moins par rapport à ce qui était prévu au moment de l'élaboration de la Zac des Groues. Avec Julien Sage et Raphaël Adam, nous sommes évidemment très tendus sur ces questions de densité. Un tiers, c'est 1 200 logements sociaux. Nous sommes à un moment où nous pouvons refaçonner la ville, parce que nous avons des logements sociaux nouveaux à proposer aux habitants. Si nous ne livrions pas de nouveaux logements sociaux, l'entreprise assez extraordinaire que nous sommes en train de faire dans ces trois quartiers serait impossible. Face à la demande de

logements sociaux, qui est de l'ordre de 6 000, entre les demandes de mutation et les demandes d'attribution, si nous ne créons pas de nouveaux logements sociaux à Nanterre, nous ne pourrions pas entreprendre ces grandes opérations d'évolution.

J'ai un peu développé, mais, ainsi, vous voyez un peu l'ampleur de la question. Et en même temps, il est certain que c'est une grande aventure, pour la ville et pour les habitants concernés.

M. Drouche, vous vouliez me demander quelque chose, ou préciser quelque chose ?

M. Éric DROUCHE. Je vous remercie pour la réponse, parce que c'est beaucoup plus clair. C'est dommage que vous ne l'ayez pas faite pendant l'émission radio, parce que je pense que cela aurait rassuré beaucoup d'habitants.

Juste une petite précision, par rapport aux Groues, l'inquiétude de nombreux Nanterriens porte sur le prix des loyers. Ils aimeraient que vous les rassuriez et que vous leur donniez des garanties sur le prix des loyers, que le loyer ne soit pas exponentiel mais soit garanti.

M. le Maire. Les règles sur les ressources nécessaires pour accéder au logement social ne changeront pas. Au maximum le loyer et les charges ne doivent pas représenter plus de 30% des ressources. Que ce soit aux Groues ou ailleurs, cela fonctionnera de la même manière. C'est pour cela qu'il existe une charte, avec des engagements précis. Parfois, certains préfèrent rester dans le quartier parce que c'est moins cher. Si vous me demandez si le logement social ancien est moins cher que le nouveau, je vous répondrai qu'il l'est, d'abord parce qu'à l'époque, les emprunts étaient beaucoup plus intéressants. L'État apportait des subventions. Aujourd'hui, l'État n'apporte pas de subventions pour construire du logement social. La seule chose qu'il fait, ce sont les prêts bonifiés de la Caisse des dépôts, un peu de subventions quand il s'agit de PLAI. Le Département des Hauts-de-Seine ne nous donne pas un centime parce qu'il considère que nous avons 50 % de logements sociaux, et la Région non plus. Personne ne subventionne. Si nous ne mettions pas chaque année 2 millions d'euros au budget de la Ville pour la construction de logements sociaux, il n'y aurait plus un logement social qui sortirait à Nanterre. Dans le débat qui se tient sur la construction de logements sociaux en Ile-de-France, qui, évidemment, préoccupe tout le monde la question dont personne ne parle est la suivante : subventionnons-nous ou pas la construction de logements sociaux ? Sans subventions, le logement est payé par le remboursement des loyers, donc le loyer est forcément plus cher. Les moins chers des logements sociaux sont aux Provinces-Françaises, dans le secteur autour de l'Hôtel de ville. Là, nous sommes entre 3 et 3,50 euros du mètre carré, alors que, dans les nouveaux logements sociaux, nous sommes plutôt entre 5 et 6 euros du mètre carré hors charges. Monsieur Boughezala.

M. Bilel BOUGHEZALA. Merci, Monsieur le Maire. Cette charte est très bien rédigée, je tenais à le dire, et tout est prévu sur le papier. Cependant, j'ai une question : qu'entendez-vous par 80 % seront relogés dans les patrimoines non fragiles de la Ville. Il s'agit tout de même de reloger plus de 800 ménages, car certains foyers seront à décohabiter – par exemple, enfants mariés. Si cela fonctionne comme prévu, nous pourrions tirer notre chapeau à tous les acteurs impliqués dans l'élaboration de la charte. Cependant, nous aimerions avoir la dernière version quand elle sera signée par tous les acteurs.

J'en profite également pour annoncer que l'ensemble du groupe « Nanterre Ensemble » se tiendra à la disposition des locataires et veillera au respect des engagements pris par les bailleurs et par la majorité. Je vous remercie.

Mme Samia KASMI. Monsieur Boughezala, je n'ai pas compris votre question. Je n'entendais pas.

M. Bilel BOUGHEZALA. Pas de souci. Dans la charte, il est indiqué que 80 % des ménages seront relogés dans les patrimoines non fragiles. Je voulais savoir ce que voulait dire exactement « non fragiles », parce que je n'ai pas trouvé le détail dans la charte.

Mme Samia KASMI. C'est cela.

M. Bilel BOUGHEZALA. OK, merci.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Abdelouahed, M. Hmani, M. Martin, M. Desmoulins.

11. Modification du tableau des postes

M. le Maire. La modification du tableau des postes. Mme Kashema.

Mme Rachel KASHEMA. Bonsoir à tous. Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. J'avais longuement préparé mon petit laïus. Du coup, je tenais tout de même à souligner que Nanterre est une ville qui a toujours veillé et pensé aux agents ayant les salaires les plus faibles – je parle en lien avec ma délégation –, et nous pouvons en être très fiers. En tout cas, moi, je le suis. Pour exemple, les agents de catégorie C sur Nanterre sont les agents les mieux rémunérés comparativement à de nombreuses autres villes des Hauts-de-Seine. Nanterre a toujours eu la même politique concernant les personnes les moins nanties, et la Ville n'a pas attendu la crise sanitaire pour s'inquiéter des publics les plus défavorisés, ainsi que des personnes nécessiteuses.

Je tiens également à préciser que la commune avait déjà commencé à travailler sur l'équilibre du coût de la masse salariale et qu'elle n'a pas attendu le rapport de la Cour des comptes pour commencer un travail constructif avec la Direction générale des services et l'ensemble des directions.

Ceci étant dit, nous allons dans le vif du sujet. Concernant le tableau des postes, des modifications nécessaires au réajustement du niveau des emplois en lien avec les besoins de la Direction de la santé, de la Direction de l'architecture, ainsi que des besoins de la Direction du développement culturel pour l'année scolaire, par exemple 2020-2021 pour le Conservatoire de musique notamment. Nous avons donc des créations de postes et des suppressions de postes.

En ce qui concerne les créations de postes :

- un poste de psychologue à temps complet, au lieu d'un poste de psychologue à temps partiel qui sera supprimé ;
- au niveau de l'Architecture, un poste – enfin ! – de chargé de mission vélo – nous en sommes tous heureux – au lieu d'un poste de responsable d'antenne, qui sera également supprimé ;
- à la Culture, trois postes également.

Vous voyez tout cela dans le tableau des postes.

Les dépenses qui en résultent seront comme d'habitude imputées sur les crédits prévus. Donc je vous laisse voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

12. Compte épargne temps – Modification des modalités de mise en œuvre – Fonctionnement dérogatoire temporaire pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire

M. le Maire. La 12, Compte épargne-temps. Toujours Rachel.

Mme Rachel KASHEMA. Concernant le CET, le fameux compte épargne temps, le décret

n° 2004-878 du 28 août 2004 avait mis en place un dispositif appelé CET. Ce dispositif permettait aux agents territoriaux d'épargner des droits à congés. Conformément au décret 2018-1305 du 27 décembre 2018, la délibération du 19 octobre 2020 a fixé certaines modalités de mise en œuvre concernant les règles d'ouverture et de consommation de ce CET. Je vous rappelle brièvement les critères d'éligibilité : il faut être fonctionnaire titulaire ou agent contractuel occupant un emploi permanent, temps plein ou temps partiel, ayant au moins un an d'ancienneté.

Je vous laisse regarder les personnes qui sont exclues du bénéfice de ce CET, à savoir : tous les salariés qui relèvent des contrats aidés ou subventionnés, ainsi que les apprentis, les vacataires et les assistantes maternelles. Certains statuts particuliers, au niveau de certains cadres d'emploi (assistantes maternelles, professeurs, assistants spécialisés), ne sont pas éligibles au CET.

Le dernier décret a fixé des dispositions temporaires concernant le CET, afin de faire face aux conséquences de l'état d'urgence durant la crise sanitaire que nous connaissons tous. Ce décret permet notamment de dé plafonner temporairement le CET, qui n'est plus à 60 jours mais à 70 jours pour l'année 2020. Cela fait 20 jours concernant les congés impactés. Vous pourrez avoir, si vous le souhaitez, des éléments plus précis concernant les RTT. Maintenant, les agents peuvent poser des RTT, pour les agents qui en ont.

Sur proposition de M. le Maire, nous vous demandons d'adopter ces dispositions transitoires relatives au CET au titre de l'année 2020. Merci.

M. le Maire. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prend pas part au vote : Mme Bedin.

13. Convention de partenariat avec le Comité d'action sociale et culturelle du personnel (Casc) pour l'année 2021

M. le Maire. Nous passons au rapport n° 13, convention de partenariat avec le Comité d'action sociale et culturelle du personnel (Casc).

Mme Rachel KASHEMA. Merci, Monsieur le Maire. Chacun connaît les missions du Casc (Comité d'action sociale et culturelle du personnel), qui consistent à proposer au personnel communal, actifs et retraités, des activités culturelles variées, des activités sportives tout aussi variées, ainsi que des activités sociales afin de favoriser les liens sociaux et l'entraide.

Le Casc répond à l'article 9 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983. Pour rappel, je cite : « améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles ».

Pour l'année 2021 qui commence, la Ville de Nanterre souhaite renouveler sa coopération avec le Casc à travers une convention visant donc au développement social, culturel, sportif et de loisirs, mais surtout venant formaliser l'attribution des moyens humains, financiers et matériels, puisque la Ville déploie d'énormes moyens financiers et humains, comme vous le savez – près de 870 000 euros sont alloués au Casc chaque année –, et la mise à disposition également de deux secrétaires à temps plein, ce qui est aussi énorme en termes de coûts.

La précédente convention étant arrivée à échéance le 31 décembre dernier, je vous prie donc, chers collègues, d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents nécessaires.

M. le Maire. Merci. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Abdelouahed, Mme Cortes.

14. Protection accordée au Maire et à la 11^e Adjointe au Maire déléguée à l'habitat et au logement

M. le Maire. Nous passons au 14, protection accordée au Maire et à la 11^e adjointe. Rachel Feza.

Mme Rachel KASHEMA. Le principe de protection fonctionnelle dont bénéficient les agents publics s'étend également aux titulaires d'un mandat électif. En effet, conformément à la loi du 27 février 2002, l'article L. 2123-35 du Code général des collectivités territoriales, la Commune est tenue de protéger les agents municipaux ainsi que les élus contre les violences, les menaces et les outrages.

À ce titre et suite à un courrier à caractère gravement injurieux, diffamatoire et raciste reçu par notre collègue Mme Kasmi Samia et dont les propos abjects et inacceptables sont réitérés à l'attention de M. le Maire, nous vous demandons de leur accorder à tous deux une protection fonctionnelle, sachant d'autant plus que lesdits propos gravement injurieux sont susceptibles de recevoir la qualification pénale d'outrage à personnes dépositaires de l'autorité publique. Merci.

Mme Zahra BOUDJEMAÏ. Compte tenu des deux personnes qui sont donc totalement engagées dans cette délibération, le Maire comme Samia Kasmi ne participeront pas au vote. Je vous propose donc de passer au vote, sauf si vous avez des questions concernant cette délibération, évidemment. Monsieur Drouche, je suis désolée, je ne vous voyais pas : vous êtes pile derrière la tête d'Alexandrine. Monsieur Drouche.

M. Éric DROUCHE. J'ai quelques questions. Bien entendu, nous sommes navrés de ce qui se passe et par cette situation, extrêmement difficile à vivre pour un élu et qui est indigne et inacceptable. Nous n'avons aucun débat sur cela et que nous espérons que cela n'ait pas trop d'incidence sur notre collègue et qu'elle pourra avoir la réparation de ces actes inqualifiables. Au niveau de la plainte et de la forme, par rapport aux documents que vous nous avez proposés pour ce vote. Il s'agit d'une plainte contre X, et nous souhaiterions savoir pourquoi les auteurs ne sont pas identifiés puisque, comme c'est une transmission d'une lettre par rapport à un logement, vous devez avoir la nomination des personnes. La première question est donc par rapport à la plainte contre X.

Ensuite, sur le document, plusieurs choses sont assez surprenantes. Je vais m'arrêter là et je proposerai à Mme Kasmi de lui en parler, parce que je ne voudrais pas que cela soit au débat et que cela ait une incidence ou une influence sur quoi que ce soit. Quelques points me semblent un peu étranges – j'ai un petit peu l'habitude des plaintes et de la procédure juridique. Ce n'est pas sur le fond mais sur la forme, mais je verrai avec Mme Kasmi si elle souhaite s'entretenir avec moi sur le formalisme. Je vous remercie.

Mme Zahra BOUDJEMAÏ. Je réponds, sauf si Rachel veut répondre ? Je vais me permettre de dire simplement que, pour ce qui concerne la Ville, le Conseil municipal, il s'agit d'opérer ensemble, en l'espèce, la protection des adjoints du maire qui sont en charge de ces dossiers. La question juridique de la procédure appartient aux affaires juridictionnelles. Les personnes sont accompagnées par la Ville et par le service. Vous avez des compétences qui sont peut-être tout à fait justifiées dans vos propos, mais pour ce qui est de cette délibération, il s'agit juste de dire que nous nous accordons ensemble pour protéger et pour donner l'ensemble des éléments et les moyens pour que les personnes soient en situation de protection fonctionnelle, c'est-à-dire couvrir la défense et les frais que cela entraîne d'être dans cette situation. Voilà. Maintenant, si vous avez des conseils à donner tout particuliers, je

vous invite à vous rapprocher de ces personnes et, entre autres, de Samia Kasmi. Voulez-vous rajouter quelque chose ?

M. Éric DROUCHE. Ce n'est pas une question d'interprétation. Après, il y aura une provision, par rapport à la protection statutaire, et un cabinet d'avocats va être désigné. Des frais vont donc être engagés par la Commune.

Mme Zahra BOUDJEMAÏ. Oui, je comprends ce que vous voulez dire.

M. Éric DROUCHE. S'il existe une ou plusieurs irrégularités et que nous nous orientons vers un non-lieu, la Commune va engager des frais pour une protection sur une procédure qui va être cassée parce qu'il y aura un non-lieu. Je ne vais pas rentrer dans les détails.

Mme Zahra BOUDJEMAÏ. L'information qui m'est donnée est qu'en fait, c'est sur le conseil à la fois des services de la police comme des services juridiques que cette plainte a été formulée ainsi, et que l'enquête est en cours. Je pense donc que nous ne prenons pas de risque, ou en tout cas pas trop. Vous avez peut-être raison, mais ce sont les conseils qui nous ont été donnés pour la procédure. Donc nous ne dérogeons pas à la procédure et encore moins aux conseils qui nous sont donnés. Merci.

Je vous invite à voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Jarry, Mme Kasmi, le groupe « Aimer Nanterre ».

15. Déploiement expérimental du dispositif « Pass numérique » – Approbation de la convention avec la Métropole du Grand Paris

M. le Maire. Déploiement expérimental du dispositif « Pass numérique » avec la Métropole du Grand Paris. Caroline Cor.

Mme Caroline COR. Il s'agit d'une étape importante dans la mise en place d'un dispositif important pour la formation à l'utilisation des outils numériques des personnes qui en sont les plus éloignées et qui ont besoin d'être accompagnées. La signature de cette convention entre la Ville et la Métropole du Grand Paris est en fait l'allumage de la fusée, qui comporte plusieurs étages. Elle va permettre la mise en place de ce nouveau dispositif.

La Ville est engagée depuis avril 2019 dans un plan de médiation numérique. Il est assurément indispensable que les personnes les plus éloignées du numérique soient accompagnées pour maintenir leur accès aux droits et pour les armer face à la dématérialisation des services publics. C'est un constat que nous avons fait en 2019, notamment après l'analyse des besoins sociaux de cette année-là. Évidemment, la situation actuelle (premier confinement, second confinement) a encore accentué ce besoin crucial pour beaucoup de personnes d'être formées et de s'approprier l'outil numérique, avec un enjeu terrible qui est le maintien de l'accès à leurs droits.

Pour utiliser ce système de formation qu'est le Pass numérique, la Ville a répondu, en octobre 2019, à un appel à manifestation d'intérêt de la Métropole du Grand Paris, pour être un territoire d'expérimentation du Pass. L'enjeu de cette convention est de déclencher cette année d'expérimentation de ce système de formation. La Ville a été retenue en février 2020 avec 14 autres communes. Bien sûr, le confinement, la crise sanitaire ont mis un coup d'arrêt à tout le travail qui avait été commencé avec les associations pour la mise en place de ce Pass.

Ce Pass est en fait un moyen de financement de formations destinées aux personnes qu'il faut rapprocher du numérique. Cette formation doit être assurée par des professionnels, qui vont être eux-mêmes formés pour cela, pour permettre à ces personnes de s'approprier les

outils numériques et d'utiliser les sites des différentes administrations pour bénéficier de leurs droits : tout simplement créer un compte, gérer un mot de passe, mettre des documents sur un site. Le CCAS (Centre communal d'action sociale) va être le référent vis-à-vis de la MGP pour le déploiement de cet outil.

Nous avons trois partenaires institutionnels : la MGP pour le financement, le CCAS en tant que référent pour le dispositif, et un partenaire dont vous n'avez peut-être pas encore entendu le nom, qui s'appelle Francil'IN, qui est un hub créé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires. C'est Francil'IN qui organise tout le dispositif, qui organise la formation des formateurs, qui va fournir les outils de communication sur ce dispositif et qui va fournir les Pass. Le troisième partenaire va être le CCAS, dont le rôle est d'identifier les acteurs sur le terrain qui vont mettre à disposition concrètement ces Pass.

Le Pass est un chéquier, comme les chèques-déjeuners, avec 10 chèques, pour chacun d'une valeur de 10 euros. Le coût de la formation n'est pas encore totalement stabilisé – j'ai posé la question, mais il m'a été dit que la réponse était en cours d'élaboration par Francil'IN –, pas plus que le nombre de chèques dont aura besoin une personne pour avoir accès à une formation. Nous ne le savons pas encore, c'est en construction. Ce que nous savons, en revanche, c'est que les opérateurs sur le terrain seront les associations qui font partie du réseau d'accès aux droits. Elles se sont réunies et ont travaillé ensemble, avec la coordination du CCAS, pour déterminer le rôle de chacun dans la formation, dans l'accès à la formation. Francil'IN, pour organiser ce dispositif, distingue trois types d'acteurs.

Tout d'abord, ceux qui vont assurer la formation. C'est auprès d'eux que les personnes qui ont un chèque vont s'adresser pour bénéficier de cette formation. Ils n'ont pas été désignés, mais ils se sont réunis et ont travaillé ensemble pour déterminer qu'ils étaient partants pour délivrer cette formation. Huit associations, sur Nanterre, constitueront ces opérateurs : l'Assol, P'arc en ciel, la Mef, qui va faire des ateliers spécifiques de recherche d'emploi et de rédaction de CV, Nahda, Zy'Va, La Traverse, Electrolab et Destination multimédia. Voilà les huit associations auprès desquelles les personnes vont pouvoir être formées à la maîtrise de l'outil numérique

M. le Maire. C'est bon ?

Mme Caroline COR. Je termine la présentation parce que c'est une espèce de langage qui est utilisée par Francil'IN et qu'il faut s'approprier pour pouvoir faire circuler l'information.

Les prescripteurs sont les associations qui vont faire le premier diagnostic de besoin de formation et qui vont distribuer les Pass concrètement. Ce sont les mêmes associations que celles que je viens de citer, avec en plus Créative Handicap, le Vallona, le Club de prévention des Quatre Chemins, le Gao, Mon épicerie, le SIJ et le réseau des médiathèques.

Ensuite, la circulation de l'information, la distribution des flyers, le renvoi vers ces associations va être fait par les services d'accueil de la ville : l'Agora, la Cnav, le Pôle Emploi, la Caf, etc., qui constituent ce que Francil'IN appelle des facilitateurs.

Le calendrier : en novembre et décembre 2020, les réunions pour déterminer le rôle de chacun des partenaires ont eu lieu. Les formations des prescripteurs, donc les personnes qui vont délivrer elles-mêmes la formation, et des opérateurs vont commencer sur la première quinzaine de mars. Mi-mars, les premiers Pass vont être distribués. En juin 2021, le CCAS va faire un premier bilan vis-à-vis de Francil'IN pour savoir combien de chèques ont été distribués et s'il faut en réattribuer à Nanterre.

M. le Maire. Ne nous donne peut-être pas tous les détails.

Mme Caroline COR. En septembre 2021, nous ferons un bilan auprès de Francil'IN, et en octobre 2021, la convention prendra fin et nous verrons si nous continuons.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la convention avec la MGP pour le déploiement du Pass numérique.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : Mme Boudjemaï, Mme Coulter, M. Oubuih, le groupe « Aimer Nanterre ».

16. Abattement de la base d'imposition sur la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville à Nanterre

M. le Maire. Je vous propose que nous essayions d'avancer un peu plus vite, d'abord parce qu'il est 11 heures et qu'en plus, il neige beaucoup et vous allez avoir du mal à rentrer.

Le 16, c'est l'abattement de la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. C'est une délibération régulière. J'aurais beaucoup de choses à vous dire là-dessus, mais je vous propose de voter cet abattement.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Hmani, Mme Ngimbous Batjôm, Mme Kashema.

17. Mise en œuvre du projet « Transformer la Ville avec les habitants via des projets culturels et artistiques » sur la cité Anatole-France – Convention de partenariat entre la ville de Nanterre et l'Apes

M. le Maire. Après, c'est la mise en œuvre du projet « Transformer la ville avec les habitants ». C'est intéressant, cela fait écho à ce que nous disions tout à l'heure. Lucie Champenois.

Mme Lucie CHAMPENOIS. Cela fait écho à ce que M. le Maire nous disait tout à l'heure sur l'intérêt des transformations urbaines à Nanterre et l'intérêt que nous avons à y impliquer et à faire participer les citoyens.

Dans cette perspective, nous avons accueilli avec intérêt le projet de l'Apes et du bailleur Séquens et de ces masters de projets culturels dans l'espace public, dont nous vous proposons d'autoriser M. le Maire à ratifier une convention qui nous liera à l'Apes. Je n'en dis pas plus, tout est dans la convention.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Bellier, Mme Ngimbous Batjôm.

18. Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'ensemble orchestral d'aujourd'hui TM+ (2019-2022) – Avenant n° 3

M. le Maire. Suivant : convention pluriannuelle d'objectifs avec l'ensemble orchestral d'aujourd'hui TM+.

Mme Lucie CHAMPENOIS. Avec TM+, nous avons une histoire de longue date que nous

vous proposons de continuer avec un avenant détaillant les propositions pour l'année 2021.

M. le Maire. Donc nous sommes d'accord de continuer.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Bellier, Mme Ngimbous Batjôm, Mme Lamora, Mme Boussissi-Poullard, M. Guillemaud, Mme Feugas.

19. Convention pluriannuelle de jumelage de la Maison de la musique de Nanterre, scène conventionnée d'intérêt national avec le lycée Joliot-Curie de Nanterre (2019-2021) – Avenant n° 2

M. le Maire. Après, la convention pluriannuelle de jumelage de la Maison de la musique, scène conventionnée avec le lycée Joliot-Curie. C'est aussi très intéressant.

Mme Lucie CHAMPENOIS. Nous sommes toujours très heureux de travailler avec le lycée Joliot-Curie et la Maison de la musique à Nanterre. Nous vous proposons donc de valider l'avenant à la convention.

M. le Maire. Madame Decis Lartigau.

Mme Hélène DECIS LARTIGAU. Je fais d'une pierre deux coups, sur 18 et 19, pour parler avec Lucie. Évidemment, nous nous réjouissons de tout cela, mais nous aimerions bien, en particulier pour le projet avec le lycée – nous avons une proviseure qui est une chance pour la ville, cette femme est extraordinaire –, avoir les résultats qui sont promis d'un bilan qui aura lieu en fin d'année scolaire, si j'ai compris, du comité de pilotage, à la fois sur la qualité et sur la quantité des actions. Je veux bien participer. C'est toujours mon histoire d'indicateurs que je trouve intéressante.

Mme Lucie CHAMPENOIS. C'est avec plaisir.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Bellier, Mme Ngimbous Batjôm.

20. Crise sanitaire : Protocole d'indemnisation suite à l'annulation du spectacle *Los Protagonistas* au théâtre Nanterre Amandiers

M. le Maire. Crise sanitaire : protocole d'indemnisation suite à l'annulation d'un spectacle au théâtre des Amandiers.

Mme Lucie CHAMPENOIS. Je vous ai proposé de conventionner de nombreuses actions que nous ferons, mais il existe des actions que nous n'avons pas pu faire. Je vous propose donc d'indemniser en partie la compagnie dont nous avons dû annuler les 12 représentations pour la saison Jeune public.

M. le Maire. C'est parce que c'est la saison Jeune Public au théâtre des Amandiers que nous indemnisons.

Mme Lucie CHAMPENOIS. Oui, voilà.

M. le Maire. Je vous propose d'indemniser.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Tayeb, M. Bellier, Mme Genthon, Mme Ali, M. Solas, Mme Cortes, M. Allal, M. Denois, Mme Saidj, Mme Bedin.

21. Mise en place de la zone à faibles émissions métropolitaine – Convention entre la Métropole du Grand Paris et le Maire de Nanterre relative à l'accompagnement de la consultation

M. le Maire. Mise en place de la zone à faibles émissions (ZFE) métropolitaine. Servane Courtaux.

Mme Servane COURTAUX. J'essaie de faire rapide parce que j'ai déjà monopolisé beaucoup de temps de parole.

Mme Servane COURTAUX. Pour rappel, c'est une zone qui concerne tout le périmètre intra-A86, qui a pour but d'apporter une réponse partielle aux problèmes de pollution, qui causent quand même plus de 6 600 décès prématurés en Ile-de-France. C'est un problème de santé majeur. Nous ne sommes pas seulement sur une problématique environnementale.

Suite à la loi d'orientation des mobilités publiques, les territoires ont l'obligation d'instaurer une ZFE. En Ile-de-France, c'est la Métropole qui a la compétence en matière de qualité de l'air. Nanterre avait déjà signé un arrêté en septembre 2019 pour restreindre la circulation des Crit'Air 5 et assimilés. Là, il s'agit, dans le calendrier qui nous est dicté par la Métropole, sur lequel nous n'avons pas vraiment le choix, de viser un nouvel arrêté, promulgué normalement en juin 2021, sur les Crit'Air 4, cette fois-ci. Je ne vous propose pas de délibérer sur cet arrêté mais sur une convention que nous signerons avec la Métropole, qui nous met à disposition gratuitement des moyens humains et matériels pour mener à bien une consultation à l'échelle de la commune, consultation obligatoire dans le cadre d'un futur arrêté de restriction de circulation.

Dans le cadre de cette zone à faibles émissions, nous allons poser des panneaux, en coordination avec l'ensemble des villes de Paris Ouest La Défense, pour délimiter le périmètre de cette zone à faibles émissions et pour que les utilisateurs soient informés et soient donc verbalisables.

Je finis en vous disant que cette démarche sera accompagnée, à Nanterre, d'un dispositif qui associera les Directions de la santé, de l'environnement, de l'infrastructure et de l'action sociale afin d'évaluer l'impact socio-économique de la mise en place de cette ZFE, qui concerne plusieurs milliers de véhicules à Nanterre. L'un des objectifs de ce travail sera d'identifier les publics touchés et de leur fournir des solutions, qu'elles consistent à flécher les dispositifs de subventions existants pour les publics qui ont besoin de l'usage de la voiture ou à explorer de nouvelles formes de mobilité. Merci beaucoup.

M. le Maire. Alexis Martin, puis Thérèse Ngimbous Batjôm. Allez-y.

M. Alexis MARTIN. Merci, Servane, pour ces explications détaillées. La mise en place de cette ZFE s'inscrit dans un mouvement de prise de conscience de l'urgence de traiter le problème de la pollution de l'air. C'est un vrai sujet de santé publique, causant la mort de 48 000 personnes par an en France. Il faut garder à l'esprit que la mise en place de cette ZFE est le fruit d'un travail de consensus qui n'a pas été simple entre les différentes villes de la Métropole.

Malheureusement, nous pouvons regretter que cette ZFE ne prenne en compte que le renouvellement de véhicules anciens par des véhicules plus récents. Il est pourtant primordial, pour faire baisser durablement la pollution de l'air, de pacifier l'espace public, d'encourager l'usage du vélo et de développer les intermodalités en s'appuyant sur les transports en commun. Il ne faut pas reproduire l'erreur, souvent commise, de ne traiter qu'un bout du problème. Ainsi, se limiter au renouvellement du parc automobile préserve malheureusement davantage le dynamisme de l'industrie automobile que notre planète. En effet, la construction d'un véhicule est extrêmement génératrice d'émissions de CO₂, de l'ordre de 20 tonnes émises. Accélérer le renouvellement du parc automobile a donc un impact négatif non négligeable sur les émissions de gaz à effet de serre. De plus, l'impact sur la qualité de l'air risque d'être moins important que prévu. Les restrictions sont en effet basées sur des normes théoriques d'émissions, alors que les mesures réelles, révélées par le scandale du Dieseltgate, montrent que les normes ne sont absolument pas respectées en conditions réelles. Nous pouvons également déplorer que les critères peuvent encourager des aberrations, comme le fait de remplacer une vieille petite voiture par un 4x4 récent. Aussi, il est indispensable de prendre en compte les usages effectifs des véhicules et de présenter des alternatives viables à la voiture. Pourquoi la Métropole n'offrirait-elle pas un Pass Navigo gratuit à ceux qui décideraient d'abandonner leur voiture ? Il nous faut des mesures fortes pour convaincre les habitants. À défaut de cette approche, nous devons affronter les griefs légitimes des foyers disposant d'un pouvoir d'achat limité, qui ne comprendront pas d'être astreints à un renouvellement de leur véhicule, alors que des SUV, 4x4 ou autres voitures de sport continuent de circuler librement au cœur des agglomérations.

Heureusement, la Ville de Nanterre œuvre de son côté pour encourager l'usage du vélo, pour réduire la place de la voiture et encourager les transports en commun. Nous devons localement dépasser la ZFE et mettre cela en valeur.

Il nous faut également rappeler que la pollution de l'air ne se limite pas à la pollution automobile. Il faut également agir sur les autres sources de pollution que sont le chauffage, que ce soit au bois ou au fioul, l'industrie et le secteur de la construction. Merci.

Mme Thérèse NGIMBOUS BATJÔM. Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Si les recommandations de l'OMS en matière de qualité de l'air et d'exposition aux particules et au dioxyde d'azote étaient respectées, 6 600 décès prématurés seraient évités chaque année. C'est donc bien d'un problème de santé publique que nous traitons ce soir.

Améliorer la qualité de l'air par la mise en œuvre d'une zone à faibles émissions est un sujet dont s'était saisi avec volontarisme le groupe des élus socialistes à la Métropole auquel j'appartiens. La mise en place de la première phase au sein de notre Ville a été défendue âprement par notre camarade et ancien collègue, Jean-Paul Ciret, adjoint au maire délégué à l'environnement lors du précédent mandat. C'est donc tout naturellement que nous apportons tout notre soutien à la mise en place de cette deuxième phase, qui consiste à étendre cette restriction aux véhicules dotés d'une vignette de Crit'Air 5 et à mettre en place préalablement une phase de consultation du public.

Nous adhérons à la vision présentée par notre collègue Servane Courtaux, qui consiste à accompagner la mise en place de ces mesures réglementaires par une forte sensibilisation de la population, qui conduirait à modifier de manière durable nos modes de déplacement. Voyez-vous, il n'est donc pas ici question d'opposer la voiture aux mobilités douces. Les actions menées dans notre ville pour inciter nos concitoyens à recourir à des mobilités actives contribuent fortement à encourager les mobilités alternatives. Notamment, la pratique du vélo pour aller travailler nécessite l'implication de toutes les villes, du Pold et plus largement de notre Département. Réduire l'utilisation des véhicules exige des transports collectifs plus fiables, plus sécurisés, moins onéreux et une amélioration des dessertes de l'ensemble du territoire métropolitain, comme le réclament les élus de gauche au sein du Conseil régional.

Enfin, la pleine réussite de cette mise en œuvre s'accompagne de mesures d'aide permettant aux ménages les plus modestes d'opter pour l'achat d'un véhicule plus récent ou d'un véhicule non motorisé. C'est dans ce sens que les élus métropolitains ont voté un vœu

demandant à l'État la possibilité d'augmenter l'aide à l'achat de véhicules Crit'Air 1, et la possibilité d'obtenir un crédit à taux 0 pour le reste à charge. Nous avons également réclamé la possibilité de cumuler l'ensemble des aides existantes, celles octroyées par l'État et celles qui sont attribuées au sein des différentes collectivités territoriales, notamment le Département et la Région. Merci.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prend pas part au vote : Mme Champenois.

22. Demande présentée par l'établissement public Paris La Défense, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau pour l'aménagement de la Zac des Groues à Nanterre – Avis du conseil municipal

M. le Maire. Rapport suivant : demande présentée par l'établissement public Paris La Défense en vue d'obtenir l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau pour l'aménagement de la Zac des Groues. Servane.

Mme Servane COURTAUX. J'avais prévu un grand exposé sur les pluies communes et les pluies décennales, 42 millimètres, comment nous gérons cela, mais je vais aller à l'essentiel. L'aménageur Paris La Défense est obligé, puisqu'il souhaite aménager quelque chose qui risque d'avoir un impact sur les milieux aquatiques et la ressource en eau, de déposer un dossier et de faire une enquête publique. Ce dossier a été instruit par les services de la Ville et il s'agit de vous proposer notre réponse.

Nous proposons de rendre un avis favorable, – n'oublions pas que cette Zac des Groues conditionne la construction de nouveaux établissements publics tels que les futurs groupes scolaires –, néanmoins assorti de deux préconisations majeures, et je vais m'étendre un tout petit peu :

d'appliquer le règlement d'assainissement de Pold dès la conception des projets. Nous avons deux documents, le PLU de Nanterre et le règlement d'assainissement de Pold. En l'occurrence, pour une fois, le document de Pold est plus exigeant que celui de Nanterre, et il exige de gérer ces fameuses pluies décennales.

point le plus important, de réévaluer au cas par cas les capacités d'infiltration en prenant en compte la perméabilité du sol, les seuils de pollution et les risques de mouvements, puisqu'il nous est actuellement proposé de considérer la Zac des Groues comme un ensemble global, avec une capacité d'infiltration unique, donc avec d'énormes dispositifs de récupération d'eau – s'agissant de bétonisation, nous sommes en plein dedans. Or, nous disons qu'en faisant un maillage plus fin du territoire, en imaginant chaque parcelle et en regardant sur chaque parcelle précisément les capacités d'infiltration, la pollution et les déplacements de terrain, nous pourrions diminuer l'ampleur de ces dispositifs de récupération d'eau et donc diminuer *in fine* la bétonisation. Merci beaucoup.

M. le Maire. Donc nous sommes pour.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prend pas part au vote : Mme Ngimbous Batjôm.

23. Délégation de service public de gestion des marchés forains d'approvisionnement – Approbation du choix du délégataire – Approbation du contrat de concession – Autorisation donnée au Maire de signer le contrat et d'accomplir l'ensemble des actes d'exécution s'y référant

M. le Maire. Après, nous passons à la délégation de service public de gestion des marchés forains d'approvisionnement. Rachid Tayeb.

M. Rachid TAYEB. Merci, Monsieur le Maire. Je crois que mes camarades écolos ont réussi leur coup : il n'y aura pas de voiture ce soir. Nous devons être à 15 ou 20 centimètres de neige. Bravo !

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, vous avez tous reçu les procès-verbaux et le rapport de la commission de concession des services publics – dans laquelle je pense que tous les groupes politiques sont représentés –, ainsi que le rapport d'analyse final du 12 janvier 2021, établi par nos services. Des négociations ont été menées avec le candidat ayant présenté les trois meilleures offres retenues par cette commission.

Je propose au Conseil municipal de ce soir de retenir la société EGS en tant que délégataire du service public de gestion des marchés forains et d'approvisionnement pour une durée de 5 ans à partir du 1^{er} février prochain. Je vais aller directement à l'essentiel. Les propositions ayant emporté le choix de mes camarades sont, entre autres :

- la création d'une nouvelle session le mardi sur le marché de Nanterre-Préfecture, esplanade Charles de Gaulle ;
- de nombreuses questions, y compris dans les critères liés au développement durable ;
- le développement de la publicité de nos marchés sur nos réseaux sociaux ;
- un site dédié Click and Collect ;
- le déploiement d'un *Community manager*.

Le délégataire prendra en charge ces activités de service public dans des conditions énoncées au projet de contrat.

Les critères ayant présidé au choix sont les suivants :

- fonctionnement et activité des marchés ;
- animation et innovation ;
- organisation et moyens humains mis pour l'exécution de cette DSP ;
- entretien et installations ;
- mesures propres à limiter l'impact des marchés sur l'environnement – ils ont quand même mis 15 % – ;
- critère financier – le plus important.

Je vous informe juste que la DSP rapporte à la Ville 2 388 000 euros sur 5 ans, avec 30 % si tant est qu'il y ait une année où il faisait plus de 1 million d'euros, et une redevance *ad hoc* qu'il doit verser à la Ville si nous faisons des marchés à thème – nous essayons de développer des marchés à thème, qui ont plus un but d'animation et de faire un peu la fête.

Il vous est donc demandé d'approuver cette délégation de service public et d'autoriser M. le Maire à signer les deux contrats et toutes les pièces s'y rapportant. Merci. J'ai été très vite, tu as vu ?

M. le Maire. Pas de questions ? Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 43 voix ;
- Contre : groupe « Nanterre Ensemble » ;

- Ne prend pas part au vote : Mme Penture, Mme Kasmi, M. Hingant.

24. Mesures d'exonération concernant les occupations du domaine public à caractère commercial suite à l'épidémie de Covid-19

M. le Maire. Dans le cadre d'autres mesures d'exonération concernant les occupations du domaine public, C'est Gilles Gauché-Cazalis, qui a dû partir, qui devait rapporter. Nous avons fait une délibération qui couvrait le premier semestre – en réalité du 1^{er} février au 30 septembre 2020. Nous proposons, dans cette délibération, de l'étendre à la totalité de l'année 2020, de manière à ne pas faire payer les droits de terrasses à des commerçants qui ne les utilisent pas. Je vous propose donc de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prennent pas part au vote : Mme Courtaux, Mme Ngimbous Batjôm, M. Martin, Mme Magnon, M. Hingant, Mme Bedin, Mme Maufrais, M. Ribault.

25. Travaux de construction du groupe scolaire dans le quartier des Groues – secteur Hanriot – Approbation des marchés de travaux

M. le Maire. Rapport suivant : travaux de construction du groupe scolaire dans le quartier des Groues. Ce sont des marchés attribués par la commission d'appel d'offres. Servane Courtaux.

Mme Servane COURTAUX. Ce sont 8 macro-lots qui constituent le groupe scolaire du secteur Henriot. Ils ont été attribués à la commission d'appel d'offres du 29 janvier 2021.

Juste un point pour votre information : suite à cette attribution, nous sommes en deçà de ce qui avait été estimé au budget, ce qui nous permet d'avoir un petit peu de mou en cas d'incident. Nous sommes donc contents du résultat de cette commission d'appel d'offres.

Mme Madeleine MAUFRAIS. [*intervention hors micro*]

M. le Maire. Au-dessus ? Madame MAUFRAIS, qui était à la commission.

Mme Madeleine MAUFRAIS. J'étais aux deux :

- au choix de l'architecture pour l'école ;
- au choix de la commission d'appel d'offres.

Je vous informe quand même, Monsieur le Maire, que vous étiez là lorsque nous avons fait le choix de l'architecture pour la construction, et que le budget avait été fixé à 15 millions d'euros TTC. Je l'ai noté au moment où nous étions là-bas, lorsque nous avons fait le choix. Je suis allée en commission d'appel d'offres, et les prix qui ont été donnés sont hors taxes. En TTC, cela fait 17 439 248 euros. Ce n'est pas du tout pareil, quand nous savons que nous ne sommes qu'au début de la construction et que la réalisation augmente parfois en cours de route. Nous sommes donc carrément hors circuit. Je n'ai pas fait la remarque pendant la CAO parce que je voulais la faire ici, en Conseil.

M. le Maire. Vous auriez pu le faire aux deux endroits.

Mme Madeleine MAUFRAIS. Oui, mais je n'aurais pas pu la faire ici.

M. le Maire. Madame Bedin.

Mme Camille BEDIN. Sur ce sujet des constructions de l'école, il faudrait peut-être préciser si c'est bien 2 millions d'euros. C'est un chiffre qui est quand même extrêmement important. Il est important de savoir si c'est juste ou pas.

L'autre point, c'est que, du coup, plusieurs groupes scolaires ont été construits ces dernières années (Makeba, Sayad, Les Pâquerettes, etc.) et nous avons de nombreux projets (les Groues). Ce serait intéressant d'avoir, à un moment donné, une présentation de ce qui était prévu, de ce qui a été dépensé effectivement et des difficultés dans les travaux, pour essayer d'en tirer les leçons à l'avenir. C'est ce que m'évoque cette situation.

M. le Maire. Servane.

Mme Servane COURTAUX. Je suis désolée, je n'ai pas du tout les mêmes chiffres que vous. Donc effectivement, nous avons prévu initialement 15 millions d'euros. Ce chiffre avait été réestimé, en phase d'APD, à 16,6 millions d'euros. Là, nous sommes à 14,5 millions d'euros TTC, d'après ce que m'a dit la directrice de l'Architecture.

Mme Madeleine MAUFRAIS. [*Intervention hors micro*]

Mme Servane COURTAUX. En tout cas, nous sommes à moins que ce que nous avons réestimé avec le coût des travaux.

Mme Madeleine MAUFRAIS. [*Intervention hors micro*]

M. le Maire. Les marchés de travaux sont précis, mais nous allons au moins faire une petite note sur les prix successifs pour que nous soyons au moins d'accord sur les prix sur lesquels nous avons bougé.

Mme Madeleine MAUFRAIS. [*Intervention hors micro*]

M. le Maire. Je suis pour. Pâquerettes, c'est un peu différent : c'est une rénovation. Par contre, nous en avons construit quatre : Lucie-Aubrac, Makeba, Sayad et celui-là. À quatre, nous pouvons avoir une vision des avantages de macro-lot et de lot unique, etc.

M. le Maire. Je vous propose donc de voter et d'attribuer ces marchés.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Abstentions : groupes « Nanterre Ensemble » et « Nous sommes Nanterre » ;
- Ne prennent pas part au vote : M. Debord, Mme Lamora.

26. Fourniture de denrées alimentaires : Fruits et légumes frais – Approbation du marché – Autorisation pour le Maire à signer le marché

M. le Maire. Le 26, fourniture des denrées alimentaires. Jean-Pierre Bellier, sans nous dire tous les légumes.

M. Jean-Pierre BELLIER. Voilà, M. le Maire me coupe tous mes effets s'agissant d'un marché d'une importance primordiale. Il s'agit de vous demander d'approuver ce marché et d'autoriser le maire à le signer. C'est un marché de fourniture de denrées alimentaires, principalement, en l'occurrence, de fruits et légumes.

Je me proposais de vous énumérer de manière exhaustive l'ensemble des fruits et légumes concernés, mais je sens confusément que je risquerais de vous lasser. Je vais alors m'affranchir de cette facétie, mais en vous recommandant toutefois de consulter – parce que vous l'avez tous lu –, sur le site de la Ville, le jardin qui est évoqué dans le *Nanterre Info*, dans lequel nous avons fait pousser quelques centaines de kilos de carottes, qui sont actuellement dégustées par nos élèves dans les écoles de Nanterre. Elles ont été semées à Nanterre, elles ont poussé à Nanterre et elles sont dégustées à Nanterre. Elles sont hors

marché, j'en suis désolé.

M. le Maire. Je vous propose de voter les fruits et les légumes.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés ;
- Ne prend pas part au vote : Mme Champenois.

Question orale de M. Alexandre GUILLEMAUD

M. le Maire. Après, il nous reste trois questions orales. La première est posée par Alexandre Guillemaud, et c'est Servane Courtaux qui répond.

M. Alexandre GUILLEMAUD. Monsieur le Maire, chers collègues. Depuis plusieurs mois, les Français doivent porter un masque jetable, dit « chirurgical », ou en tissu afin de se protéger de la Covid-19. Ces masques ont une durée de vie limitée. Ils comportent des matériaux non dégradables et ils portent une pollution supplémentaire sur notre planète et son avenir. Des initiatives sont déjà prises pour donner une nouvelle vie à ces masques, qu'ils soient jetables ou en tissu, afin d'éviter cette pollution sanitaire. Par exemple, cette démarche a déjà été mise en place par la mairie de Meudon, pas loin de nous. La récolte et le tri – après 7 jours de quarantaine, naturellement – sont effectués grâce au travail d'une association d'insertion et d'une start-up française, dans le but de recycler ces masques en matériel scolaire, en l'occurrence des règles, équerres ou rapporteurs pour les écoliers qui seraient chez nous nanterriens.

Monsieur le Maire, le groupe « Aimer Nanterre » souhaite savoir si vous envisagez de mettre en place le recyclage des masques usés des Nanterriens en installant des lieux de collecte dans l'ensemble des quartiers de notre commune, au sein de l'Hôtel de ville, des mairies annexes, des marchés, des écoles, etc., et ainsi permettre de réduire les déchets de notre commune à nouveau. Je vous en remercie.

M. le Maire. Servane.

Mme Servane COURTAUX. Monsieur Guillemaud, chers collègues. Le devenir des masques sanitaires est en effet un sujet d'actualité, dont la municipalité souhaite s'en emparer. Les masques jetables, notamment, posent un réel problème d'environnement en raison de la quantité de déchets générés et de leur non-dégradabilité. Je suis en mesure de vous indiquer que cette question donne lieu à un travail commun engagé par les 11 villes de notre intercommunalité au sein de Paris Ouest La Défense, qui, je le rappelle, exerce la compétence déchets. Notre objectif est de mettre en place une filière de réutilisation ou de recyclage des masques.

Les collectivités sont mobilisées vis-à-vis de cette problématique, en dépit d'une demande qui dépasse aujourd'hui l'offre disponible – hier, Mme Bedin et moi étions présentes au Conseil d'administration du collège Jean-Perrin, où se pose là aussi une problématique sur la récupération des masques usagers. Soyez assuré que nous sommes très attentifs au développement d'une filière qui permettrait non seulement de réduire les impacts des masques sur l'environnement, mais aussi d'inscrire leur recyclage ou réutilisation dans une logique d'économie circulaire. Je vous remercie.

Question orale de Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD

M. le Maire. La deuxième question est posée par Mme Samia Boussissi-Poullard. C'est Nesrine Rezzag Bara qui répond

Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD. Monsieur le Maire, chers collègues. Tous les

quartiers de notre ville ont connu en 2020, et malheureusement même en 2021, de nombreux incendies volontaires. Les habitants sont inquiets, fort légitimement, de cette recrudescence d'actes délictueux et criminels. Fort heureusement, nous avons la chance de compter sur une quinzaine de pompiers professionnels sur notre ville, et je tiens à les remercier très sincèrement, au nom du groupe « Aimer Nanterre », pour leur travail.

Monsieur le Maire, comment expliquez-vous cette escalade de la violence et l'accroissement d'incendie partout sur la commune ? Quels projets comptez-vous mettre en place dans la prévention, l'éducation et l'accompagnement des populations sur ce sujet important ? Merci.

Mme Nesrine REZZAG BARA. Madame Boussissi-Poullard, chers collègues. Vous évoquez des faits qui n'ont rien à voir les uns avec les autres et qui ne sont malheureusement pas propres à la ville de Nanterre. Par ailleurs, s'agissant des actes criminels que vous rappelez, ils relèvent de la police nationale pour ce qui est du travail d'enquête, de la justice pour ce qui concerne les condamnations. En tout état de cause, ces actes n'entrent pas dans le cadre du pouvoir de police du maire.

S'agissant de l'incendie d'un autobus dans le quartier du Parc Sud dans la nuit du 13 au 14 juillet – et j'en profite pour remercier les services de police, les sapeurs-pompiers ainsi que les services de la Ville, qui ont été mobilisés durant cette nuit-là –, l'auteur des faits a pu être identifié grâce au système de vidéoprotection de la Ville, qui est directement relié au commissariat de police. Je note d'ailleurs, et je pense que vous en êtes totalement consciente et vous vous le savez, que des faits similaires se sont produits dès le lendemain à Suresnes.

Quant à l'incendie qui a touché le gymnase Langevin quelques heures après le bus, il est rapidement apparu, à la suite de la plainte déposée par la Ville, que le sinistre s'était déclaré à la suite de jet d'engins pyrotechniques, de type pétard ou feu d'artifice, hélas très utilisés le 14 Juillet. L'enquête des services de police spécialisée n'a pas formellement démontré le caractère volontaire des jets de projectiles. La Ville, quant à elle, avait immédiatement fait sécuriser les lieux, et nous nous sommes engagés à reconstruire le gymnase dans les meilleurs délais. Notons d'ailleurs que, chaque année, à cette période, un arrêté préfectoral interdit la vente d'engins de pétard et mortiers, ce qui n'empêche pas ce type d'engins de circuler, l'achat par Internet ne faisant l'objet d'aucune interdiction, et nous le regrettons. Vous pouvez le vérifier vous-même : vous trouverez, sur un célèbre site de vente en ligne, des boîtes de 25 torches à 44,90 euros la boîte. Tant que notre politique nationale de sécurité publique et notre réponse pénale n'incluront pas les ventes en ligne comme un élément majeur d'infraction, d'insécurité et de contournement de la loi, nous n'obtiendrons aucun résultat efficace.

Parmi les faits marquants de même nature qui se sont produits à Nanterre, il faut également citer deux départs de feu dans les halls d'immeuble au Chemin de l'Île au mois de novembre. Ils faisaient suite à une altercation entre locataires et des individus attroupés dans les parties communes. Les équipes du bailleur social Logirep, les forces de police nationale et la Ville de Nanterre ont immédiatement travaillé en étroite collaboration pour renforcer la surveillance des lieux, rassurer les résidents et alimenter l'enquête, qui a d'ailleurs débouché sur l'arrestation des auteurs, plusieurs gardes à vue et renvois devant la justice.

D'autres départs de feu isolés ont bien eu lieu ici ou là. Je pense notamment aux deux scooters de Berthelot, qui ont été l'objet d'incendies volontaires en novembre, lesquels se sont propagés aux façades des immeubles. Dès le lendemain matin, les services de l'office Coop Habitat, sous la présidence de Hassan Hmani, et ceux de la Ville sont intervenus dans les deux immeubles pour évacuer des gravats et des matériaux détériorés, réaliser un nettoyage des surfaces impactées, procéder à la vérification des installations de gaz et d'électricité dans les parties communes et sécuriser les parties touchées par ces incendies.

D'autres incendies ont également eu lieu au Petit-Nanterre en 2020. Il s'agit d'actes commis par un individu qui a été appréhendé et condamné.

Enfin, je terminerai en évoquant la triste tradition des incendies volontaires des véhicules à l'occasion des fêtes de fin d'année, qui touche de nombreuses villes. Cette année, ce sont

11 véhicules qui ont été touchés dans les différents quartiers de la Ville. Si ces chiffres sont bien inférieurs à ceux des années précédentes, la Ville reste particulièrement vigilante à ce sujet. C'est d'ailleurs dans cet esprit que nous avons demandé aux bailleurs – j'en profite pour les remercier ce soir – de procéder à des enlèvements préventifs de véhicules ventouses et épaves, ainsi qu'au retrait des conteneurs de la voie publique le jour et la veille de la Saint-Sylvestre. Par ailleurs, le système de la vidéoprotection de la Ville déployé sur notre territoire contribue souvent à identifier les auteurs de ces faits.

Question orale de M. Éric DROUCHE

M. le Maire. La question suivante est posée par Éric Drouche, et c'est Nesrine Rezzag Bara qui y répond.

M. Éric DROUCHE. Monsieur le Maire, mes chers collègues. Juste avant de poser ma question, je souhaiterais qu'à l'avenir, quand nous posons une question avec sérieux à M. le Maire, notamment sur la sécurité, et que nous passons du temps à la rédiger, car de nombreux Nanterriens nous posent des questions, la réponse soit en phase avec notre question. Si ce sont des questions qui sont des réponses de la police nationale, nous avons un numéro de téléphone et le mail du commissaire Chaballier : nous pouvons les lui adresser directement.

Je vais donc poser ma question. Monsieur le Maire, chers collègues. Votre majorité a prévu d'allouer, au sein du budget annuel de notre commune, la somme de 13,5 millions d'euros au titre de la prévention. De nombreux habitants nous alertent régulièrement sur les cas d'incivilités présents sur notre ville. Lors des derniers conseils de quartier, ce sujet est d'ailleurs venu régulièrement dans les interpellations des Nanterriens.

Monsieur le Maire, au regard du montant considérable payé notamment par les Nanterriens, nous voudrions connaître le détail précis et surtout l'ensemble des projets qui justifient un tel engagement de dépenses. Je vous remercie.

Mme Nesrine REZZAG BARA. Monsieur Drouche, la lecture que vous faites des données budgétaires de notre ville est très originale. Si nous nous en tenons au document budgétaire 2020 qui vous a été communiqué en juillet dernier, la page 9 du rapport de présentation du budget prévisionnel mentionne effectivement un montant de 13,5 millions d'euros, fonctionnement et investissement confondus, correspondant à une politique publique dénommée « prévention ». Comme indiqué dans ce document, cette politique publique recouvre, au-delà des actions mises en place pour favoriser la tranquillité et la sécurité des citoyens, toute la prévention liée aux risques sanitaires et à la promotion de la santé.

C'est aussi sur cette ligne budgétaire qu'a été créée une enveloppe « prévention pandémie Covid », afin de tenir compte des dépenses nouvelles déployées afin de lutter contre la crise sanitaire. En effet, comme de nombreuses collectivités, la Ville de Nanterre a été en première ligne pour assurer la distribution gratuite des masques aux habitants et aux agents de la Ville. Elle a également rendu possible plus de 600 consultations dans le centre médical Covid-19, et permis de protéger les populations les plus fragiles, notamment les résidents du foyer Coallia, qui ont bénéficié d'une consultation médicale gratuite et d'un accompagnement pour les personnes présentant les symptômes du virus.

En matière de tranquillité publique et de lutte contre les incivilités, le budget mobilisé en 2020 représentait 25 % des 13,5 millions d'euros. Il a essentiellement consisté à rémunérer le personnel administratif et de terrain, à poursuivre le déploiement de caméras dans les lieux – la surveillance sera de nature à aider la police nationale à réaliser son travail d'enquête et d'interpellation –, ou encore à financer une subvention de 280 000 euros en faveur des sapeurs-pompiers.

Quant aux projets qui relèvent de la tranquillité et de la sécurité, ils ont été détaillés lors de la séance du Conseil municipal de décembre, en réponse aux questions orales du groupe

« Nanterre Ensemble ». C'est ainsi qu'au-delà du financement de postes venant consolider nos équipes des ASVP et des policiers municipaux, 10 caméras supplémentaires seront installées en 2021, et ce en complément des 61 caméras qui sont d'ores et déjà positionnées sur notre territoire. Dans ce cadre, il est également envisagé d'étendre la vidéo verbalisation, qui a été expérimentée en 2020 à la place de la Boule, pour l'étendre sur d'autres lieux problématiques.

Enfin, et pour votre parfaite information, le rapport d'orientation budgétaire 2021 mentionne, pour la politique publique dénommée « prévention », un montant global de 9 millions d'euros, dont 8 millions sont consacrés à du fonctionnement et correspondent essentiellement à des dépenses de personnel, et 1 million d'euros à l'investissement. Je vous remercie.

M. le Maire. Je vous remercie. Demain, il y aura un regroupement de traitement de la délinquance avec le procureur de la République, le commissaire de police et le maire de Nanterre.

Le prochain Conseil municipal se tiendra le 22 mars. Soyez prudents, il y a de la neige.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h00.